



## AU SERVICE DE LA PLAISANCE

### MARINA BAIE-DES-ANGES

<b>C.N.</b>	BLEUMER CHANTIER NAVAL.....	04 93 20 72 85
<b>R.E.</b>	ETS EMILE MAURIN - Avenue du Dr Lefebvre.....	04 92 13 80 00
<b>R.E.</b>	HARIS YACHTING - Le Ducal.....	04 93 22 00 31
<b>D.I.V.</b>	JM PORT SERVICES.....	04 92 13 34 60
<b>A.R.</b>	MISTRAL YACHT SERVICE - Le Ducal.....	04 93 73 83 55
<b>A.M.</b>	NAUTIC DIFFUSION - Le Ducal.....	04 93 73 95 24
<b>R.E.</b>	PLANET MARINE - Le Ducal.....	04 93 20 78 96
<b>R.E.</b>	SEA DOO PROSHOP - Le Ducal.....	04 93 22 92 23
<b>R.E.</b>	SEALINE SALES FRANCE - Le Ducal.....	04 93 22 54 11
<b>S.H.</b>	STELLA MARINE - Le Ducal.....	04 92 22 58 01
<b>R.E.</b>	YACHT DIFFUSION - Le Ducal.....	04 93 22 00 31

### CAGNES-SUR-MER

<b>A.M.</b>	ALCYON YACHTING SERVICES - 3300 VALLON DES VAUX PROLONGE ..	04 93 73 21 63
<b>I.M.P.</b>	EVE MARINE - 41, ch. de l'Estelle.....	04 93 07 20 52
<b>I.M.P.</b>	HYDRO FROID - Chemin du Val Fleuri.....	04 93 31 93 63
<b>D.I.V.</b>	NAUTISME ET FORMATION - 37, av. des Chênes.....	04 93 07 20 62

### SAINT-LAURENT-DU-VAR

<b>D.I.V.</b>	ATRIUM SERVICES - 20, allée des Géomètres.....	04 93 19 32 80
<b>A.R.</b>	AZUR SERVICES - 20, allée des Géomètres.....	04 93 19 32 80
<b>E.C.</b>	BATEAU ECOLE 2000 - 180, av. du Gal de Gaulle.....	04 93 07 16 48
<b>L.O.C.</b>	COPART NAUTIQUE - Port.....	04 93 31 02 38
<b>R.E.</b>	GEPEM - Allée des Pêcheurs.....	04 93 31 81 37
<b>R.E.</b>	LA GAUDE MARINE - 680, av. Marcel Pagnol.....	04 93 24 84 57
<b>D.I.V.</b>	LE BOSCO - 514, allée des Cigales.....	06 50 64 54 28
<b>C.N.</b>	MONACO MARINE - Port de Plaisance.....	04 93 07 15 15
<b>C.O.</b>	MORIANO ETS - 51, allée des Pêcheurs.....	04 93 07 08 99
<b>S.H.</b>	SHIP CHARLY - 20, Port St-Laurent.....	04 93 07 14 70
<b>S.H.</b>	SHIP LAURENTIN - Port de Plaisance.....	04 93 31 29 11
<b>V.O.</b>	WILLIAMSON VOILES - 48, allée des Pêcheurs.....	04 93 07 63 39

### NICE

<b>D.I.V.</b>	ARCHOWSKY - 11, av. du Plateau de Rimiez.....	04 93 81 92 73
<b>V.O.</b>	ATELIER MARINE INDUSTRIE - 17, av. Giacobi.....	04 93 56 51 28
<b>E.C.</b>	BATEAU ECOLE 2000 - 6, av. Ste-Marguerite.....	04 93 83 35 35
<b>E.C.</b>	BATEAU ECOLE MARE NICEA - 17, bd Carnot.....	04 93 26 11 42
<b>R.E.</b>	BATEAU SERVICE MINUCCI - 5, bd St-Roch.....	04 93 89 12 74
<b>C.O.</b>	BLANC MARINE - 13, rue du Cimetière de l'Est.....	04 93 27 24 12
<b>R.E.</b>	BOZZOLA MARINE - 16, quai des Docks.....	04 93 89 57 45
<b>A.R.</b>	CALYPSO MARINE - 1, rue du Lazaret.....	04 93 89 49 79
<b>C.O.</b>	CASA MARE - 9, rue St-Jean d'Angely.....	04 93 89 05 98
<b>E.X.P.</b>	CECCHINI PIERRE - 40, av. Ste-Marguerite.....	04 92 29 17 20
<b>A.M.</b>	CONSO ETS - 12, ch. du Saquier.....	04 93 29 91 48
<b>I.M.P.</b>	COTE COMPOSITE - 13eme, rue Bis.....	04 97 10 08 52
<b>D.I.V.</b>	COTTE MARTINON - 71, rue de Roquebillière.....	04 92 00 82 00
<b>C.O.</b>	CRESSI SUB FRANCE - Carros.....	04 93 29 03 18
<b>E.C.</b>	DUBOIS YVAIN - 129, rte de St-Pierre.....	04 93 44 03 35
<b>R.E.</b>	ELECTRICITE ELECTRONIQUE MARINE - Av. Jeanne Marlin.....	04 93 89 15 17
<b>L.O.C.</b>	EURO AZUR YACHTING - 17, bd Carnot.....	04 93 55 05 60
<b>D.I.V.</b>	GEKO YACHTS - 14, rue Dunoyer de Ségonzac.....	06 03 46 17 95

<b>E.X.P.</b>	GIRARD FREDERIC - 7, clos Ste-Bernardette.....	04 93 39 59 01
<b>T.R.</b>	JUMBOAT FRANCE - 12, quai Papacino.....	04 92 97 96 20
<b>L.M.</b>	LIBRAIRIE CARTHOTEQUE MAGELLAN - 3, rue d'Italie.....	04 93 82 31 81
<b>T.R.</b>	MATHEZ TRANSPORT - Gare de Frêt.....	04 97 25 78 25
<b>A.M.</b>	MECANIQUE GENERALE AUTO ET MARINE - 10, rue Emm. Philibert..	04 93 55 20 37
<b>L.O.C.</b>	MOORING - 10, quai Papacino.....	04 92 00 09 00
<b>R.E.</b>	NICE YACHT MARINE - 8, quai des Docks.....	04 93 89 51 58
<b>I.M.P.</b>	POLYMAC MARINE - 26, rue Mal Joffre.....	04 93 87 70 72
<b>D.I.V.</b>	P.S.V. VIDEO - 5, rue Miollis.....	04 93 87 74 14
<b>D.I.V.</b>	RIMBERT MARINE SERVICE - 187, av. St-Antoine de Genestière.....	06 75 12 37 74
<b>E.X.P.</b>	ROMANO PATRICK - 1, av. Cl. Ader.....	04 92 07 03 04
<b>L.M.</b>	RONTANI PAPETERIE - 5, rue Alexandre Mari.....	04 93 62 32 43
<b>E.X.P.</b>	SMABO EXPERT - 2, av. de Carras.....	06 23 48 60 20
<b>D.I.V.</b>	SUB MARINE - 14, bd du Riquier.....	04 93 89 84 63
<b>S.H.</b>	SUB COLOR - 73, bd de la Madeleine.....	06 09 93 22 39
<b>E.L.E.</b>	TECHNIQUE MARINE - 28, rue Scaliero.....	04 93 89 60 12
<b>A.M.</b>	TRANSCONTINENTAL GARAGE - 28, vallon Sabatier.....	04 93 44 11 00
<b>C.O.</b>	UNIVERSAL YACHTING FRANCE - ZI Carros.....	04 93 29 07 00
<b>C.O.</b>	VOILIERES BEPOX - 37, bd Dubouchage.....	04 93 12 17 28
<b>C.O.</b>	YACHT EXPERTISE - 1, av. Cl. Ader.....	04 92 07 03 04

### VILLEFRANCHE-SUR-MER

<b>D.I.V.</b>	IDEAL MARINE ATELIER - 3, av. Albert 1 <sup>er</sup> .....	04 93 01 92 44
<b>R.E.</b>	NAUTOR'S SWAN FRANCE - Port de la Darse.....	04 93 76 60 04
<b>A.R.</b>	NAUTOR'S SWAN SERVICE - Port de la Darse.....	04 93 76 60 07
<b>C.O.</b>	PASQUI CONSTRUCTION NAVALE - Port de la Darse.....	04 93 01 96 37
<b>S.H.</b>	SHIP MATE OFFICE - Rue des Galères.....	04 93 01 71 76

### SAINT-JEAN CAP FERRAT

<b>L.O.C.</b>	AQUA MARINE SERVICE - Port de Plaisance.....	04 93 76 17 17
<b>A.R.</b>	CHANTIER JESUS MARINE - 16, montée du Cap.....	04 93 76 04 41
<b>C.N.</b>	<b>CHANTIER NAVAL ST-JEAN - Port de Plaisance.....</b>	<b>04 93 76 02 57</b>
<b>A.R.</b>	<b>ELECTRO MECANIQUE "René Leclerc" - Port de St-Jean Cap Ferrat...</b>	<b>04 93 01 67 57</b>
<b>A.R.</b>	MARINE ET SHIPPING OFFICE - Port de Plaisance.....	04 93 76 04 89

### BEAULIEU-SUR-MER

<b>D.I.V.</b>	AGENCE MARITIME DE BEAULIEU.....	04 93 01 09 04
<b>D.I.V.</b>	AGENCE MARITIME SEASIDE.....	04 93 01 14 86
<b>E.X.P.</b>	ANTIC YACHTS NASARI - Port de Plaisance.....	04 93 01 21 69
<b>S.H.</b>	AQUA MARINE YACHTS - Port de Plaisance.....	04 93 01 09 34
<b>L.O.C.</b>	BRISTO MARINE - Port de Plaisance.....	04 93 01 33 11
<b>R.E.</b>	CENTRALE ELECTRONIC SERVICE - Port de Plaisance.....	04 93 01 11 83
<b>R.E.</b>	COUACH BEAULIEU - Port de Plaisance.....	04 93 01 19 22
<b>R.E.</b>	DAVID LEWIS YACHT INTERNATIONAL - Port de Plaisance.....	04 93 76 48 48
<b>R.E.</b>	E.E.M.C.A. - Port de Plaisance.....	04 93 01 01 73
<b>C.N.</b>	MONACO MARINE FRANCE - Port de Plaisance.....	04 93 76 47 64
<b>E.X.P.</b>	PARIS DECHAUME - 1, rue François de May.....	04 93 01 39 90
<b>D.I.V.</b>	SEASIDE - Port de Plaisance.....	04 93 01 14 86
<b>D.I.V.</b>	SELLERIE JOSE TOFANI - 39, bd Maréchal Joffre.....	04 93 04 69 15
<b>I.M.P.</b>	SUNSEEKER BEAULIEU - Port de Plaisance.....	04 93 76 48 48
<b>S.H.</b>	TOUT POUR LE YACHTING "PONEL" - Port de Plaisance.....	04 93 01 03 42
<b>I.M.P.</b>	YACHT FRANCE - Port de Plaisance.....	04 93 01 21 10

<b>A.M.</b>	ATELIER MECANIQUE
<b>A.R.</b>	ATELIER DE REPARATION
<b>A.S.S.</b>	ASSURANCE
<b>C.N.</b>	CHANTIER NAVAL

<b>C.O.</b>	CONSTRUCTEUR
<b>D.I.V.</b>	DIVERS
<b>E.C.</b>	ECOLE DE NAVIGATION
<b>E.L.E.</b>	ELECTRICITE MARINE

<b>E.X.P.</b>	EXPERT
<b>G.</b>	GARAGE
<b>G.E.</b>	GARAGE EXTERIEUR
<b>I.M.P.</b>	IMPORTATEUR

<b>L.M.</b>	LIBRAIRIE MARITIME
<b>L.O.C.</b>	LOCATION
<b>M.P.</b>	MATIERES PREMIERES
<b>R.E.</b>	REVENDEUR

<b>S.H.</b>	SHIPCHANDLER
<b>T.R.</b>	TRANSPORTEUR
<b>V.O.</b>	VOILERIE

# ANTIBES

## JEF MARINE



FERRETTI GROUP

## Riva



NEUF - OCCASIONS - CHANTIER NAVAL - GRUE - TOUS SERVICES

VIEUX PORT : ☎ 04 93 63 83 03

TELEFAX : 04 93 63 48 58

06220 GOLFE-JUAN

E-mail : jefmarine@wanadoo.fr

63, bd des Frères Roustan



Vue aérienne. Laboratoire J. FREGA - 06210 MANDELIEU  
Tél. 04 93 49 23 81 - *Reproduction interdite*

## CEAM

### CANNES ELECTRICITE AUTO MARINE MARINE ELECTRIC SPECIALIST

**EQUIPEMENTS**  
MATERIEL TOUTES MARQUES  
CHARGEURS SPECIAUX  
SERVICE SANGUINETI  
DESSALINISATEUR "IDROMAR"  
KOHLER - LOFRAN'S

**SERVICES**  
DEPANNAGES  
REPARATIONS  
MODIFICATIONS  
NOUVELLES INSTALLATIONS  
GROUPES ELECTROGENES



1, rue du  
Docteur Calmette  
06400 CANNES

Tél. 04 93 38 36 41  
Fax 04 93 38 99 75

Email : ceam@club-internet.fr

### INITIALES DES QUARTIERS D'IMMATRICULATION

AJACCIO	AJ	CAMARET	CM	LE HAVRE	LH	NOIRMOUTIER	NO	TOULON	TL
ARCACHON	AC	CHERBOURG	CH	LES SABLES-D'OLONNE	LS	OLERON	IO	VANNES	VA
AUDIERNE	AD	CONCARNEAU	CC	LORIENT	LO	PAIMPOL	PL	YEU	YE
AURAY	AY	DIEPPE	DP	MARENNES	MN	PORT-VENDRES	PV	CAYENNE	CY
BAYONNE	BA	DOUARNENEZ	DZ	MARSEILLE	MA	ROUEN	RO	FORT-DE-FRANCE	FF
BOULOGNE	BL	DUNKERQUE	DK	MARTIGUES	MT	SAINT-BRIEUC	SB	POINTE-A-PITRE	PP
BORDEAUX	BX	FECAMP	FC	MORLAIX	MX	SAINT-MALO	SM	LA REUNION	RU
BREST	BR	LA ROCHELLE	LR	NANTES	NA	SAINT-NAZAIRE	SN		
CAEN	CN	LE GUILVINEC	GV	NICE	NI	SETE	ST		

# PORT MARINA BAIE DES ANGES



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### PORT DE MARINA BAIE DES ANGES VILLENEUVE- LOUBET 06270

V.H.F. : Canal 9.  
**Capitainerie** : BP 185  
 06272 Villeneuve-Loubet Cedex.  
 Tél. 04 92 13 32 20.  
 Fax 04 93 20 45 39.  
 Site web :  
[www.portmarinabaiedesanges.com](http://www.portmarinabaiedesanges.com)  
 E-mail :  
[info@portmarinabaiedesanges.com](mailto:info@portmarinabaiedesanges.com)  
 Heures d'ouverture saison :  
 9h/12h30 - 14h/19h.  
 Hors saison : 9h/12h30 -  
 14h/17h30-18h.  
 Permanence : 24h/24.  
 Maître de port adjoint :  
 LE BORGNE Hervé.  
**Météo** : Affichage tous les jours.  
 Répondeur automatique :  
 Tél. 08 92 68 08 08.  
**Affaires maritimes** : Nice -  
 Tél. 04 92 00 41 50.  
**Sauvetage** : Tél. 04 92 13 32 22.  
**Cross-Med Toulon** :  
 Tél. 04 94 61 71 10.

Points de vente du SHOM - [www.shom.fr](http://www.shom.fr)

**Gendarmerie maritime** : Antibes - Tél. 04 93 56 03 91.

**Douanes** : Antibes - Tél. 04 92 90 41 06.

**Carburants** : Au pied de la Capitainerie - Tél. : 04 92 13 32 22. Ouverte tous les jours 9h/19h.

Eau et électricité à quai 220V, 380V - 6 sanitaires - 6 douches - TV. - 4 téléphones publics.

**Port** de 530 places. Longueur maxi des bateaux : 30 mètres. Bateaux de passage : suivant disponibilité. Réservation par fax ou par e-mail sous réserve.

Aire de carénage. Grue mobile de 2,5 tonnes. Elévateur de 50 tonnes.

**Accès au port** : difficile par vent Sud-Est.

**Amers** : Immeubles en formes de pyramide.

**Divers** : Parking public : 2 € (droit d'entrée).



# SAINT-LAURENT DU VAR



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SAINT-LAURENT DU VAR 06700

Points de vente du SHOM - [www.shom.fr](http://www.shom.fr)

**V.H.F.** : Canal 9, veille permanente.

**Capitainerie** : Entrée du port. Tél. 04 93 07 12 70 - Fax 04 93 07 35 55.  
Permanence 24h/24. 7j/7.

**Météo** : affichage Capitainerie - Tél. 08 36 68 08 06.

**Affaires maritimes** : Nice - Tél. 04 92 00 41 50.

**Sauvetage** : SNSM - Tél. 04 92 13 11 96.

**Cross Med La Garde** : Tél. 04 94 61 71 10.

**Carburants** : Tél. 04 93 07 12 70. Entrée port gauche.

**Eau** : Postes d'eau sur tous les quais. Electricité : 220V 16A/32A.  
1 sanitaire. 2 téléphones publics.

**Port** de 1094 places. Longueur maxi des bateaux : 25,30 m. Bateaux de passage : suivant disponibilité. Droit de port. Pas de franchise.

**2 aires de carénage** : Tél. 04 93 07 15 15. Grues mobiles de 4 et 6 tonnes. Elévateur de 50 tonnes.

**Feux** : brise-lame Ouest. Jetée 43°39,3N-07°10,8E.

**Accès au port** : orientation de la passe Ouest (protégé par Cap Antibes T.E. 3,5 m, larg. 50 m).

Abrité par vents : accès facile par vent d'Est et Ouest.

Danger par vents : plus difficile par forte mer du Sud.

**Divers** : Vitesse maxima des navires dans le port : 3 hdo (5,5 km/h).

**Amers** : Immeuble tour 10 étages au Nord du port à 100 m.

**CONSEILS PRATIQUES - Avant de prendre la mer...avez-vous consulté la météo ?**  
votre sécurité, celle de votre famille, de vos amis en dépend.

Edition  
Guides  
pratiques  
EGPTM



Téléchargez gratuitement nos guides  
[guidespratiques.free.fr](http://guidespratiques.free.fr)

# PORT DE NICE

**DELTA** voiles **ANTIBES**

Philippe BUSSIERE  
7, avenue Tournelli — 06600 Antibes  
Tél. 04 93 34 13 63 - Mobile : 06 09 55 80 57  
Fax 04 93 34 17 90 - bussiere@deltavoiles.com

Voiles neuves  
Réparations  
Enrouleurs  
Grément  
Tauds



Nice a conservé ses richesses architecturales, mises en valeur par un site exceptionnel. Sur les hauteurs de Cimiez se trouve le site archéologique gallo-romain. De la colline du château en ruine descend la vieille ville au charme italien baroque (place Garibaldi). Ses églises, la plupart bâties au XVII<sup>ème</sup> s., présentent des décors somptueux (église Saint-Jacques, imitée du Gesù de Rome). La place Massena en est le cœur. La fameuse promenade des Anglais, qui longe la mer, est bordée par les plus anciens hôtels de la ville et offre un point de vue inoubliable sur la baie des Anges. Derrière, le cours Saleya étale son marché aux fleurs.



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**V.H.F.** : Canaux 12 (Trafic commercial). Appel canal 9 Nice Plaisance.

**Capitainerie** : quai du Commerce.  
Tél. 04 92 00 42 68 -  
Fax 04 92 04 95 93.

**Service plaisance** :  
quai d'Entrecasteaux.  
Tél. 04 92 00 42 14  
Fax 04 92 00 42 90.

Heures d'ouverture : saison :  
7h/21h, hors saison : 8h/18h.

**Affaires maritimes** :  
20, quai Lunel. Tél. 04 92 00 41 50.

**Météo** : diffusion permanente sur  
écran au Service Plaisance.

**Sauvetage** : S.N.S.M.  
Tél. 04 93 89 51 58 et  
Tél. 04 93 89 66 46.

**Cross-med** : Tél. 04 93 61 71 10.

**Douanes** : 4, quai de la Douane.  
Tél. 04 92 00 83 04.

**Club Nautique de Nice** :  
Tél. 04 93 89 39 78.

**Yacht Club de Nice** :  
Tél. 04 93 89 44 17.

Port de 500 places-postes passages  
disponibles dans toutes les  
catégories : s'adresser au Service  
Plaisance.

Eau, électricité (220 volts sur pontons,  
220 volts ou 380 volts sur poste  
grande plaisance).

Téléphone, TV par câble (28 chaînes)  
sur postes grande plaisance.

Douches, sanitaires : s'adresser au  
Service Plaisance.

Carburant : par camion citerne ou  
station service à Villefranche sur Mer.  
Aire de carénage : Grue de 11  
mètres : s'adresser au Service  
Plaisance.

Prescriptions pour les yachts : Aviser  
Nice Plaisance par VHF avant tout  
mouvement (entrée ou sortie). Priorité  
aux bâtiments de commerce, ainsi  
que navires à grande vitesse et car  
ferries. De nuit, un tableau affiché à  
l'entrée de la Capitainerie, indique les  
postes occupés le lendemain, par les  
bâtiments de commerce. Container à  
huiles.

Port abrité de tous vents sauf  
secteurs Sud/Sud-Est. Feux  
d'introduction de mouvement 3 éclats  
rouges.

# MARINA DEGLI AREGAI



# VILLEFRANCHE SUR MER



Au creux de la légendaire rade dominée par les pinèdes, les jardins et les somptueuses villas, le port garde un charme particulier que l'on retrouve dans les étroites ruelles de la vieille ville, sur laquelle veille une citadelle de la fin du XVI<sup>ème</sup>. Elle abrite des collections d'archéologie sous-marine, de céramiques et le musée Volti (sculpture). L'église Saint-Michel, baroque, abrite de superbes orgues de la fin du XVIII<sup>ème</sup> s. ; la chapelle Saint-Pierre a été décorée par Jean Cocteau.

A voir : à moins de 5 km (E), s'étirant sur la baie des Fourmis, la station balnéaire de Beaulieu-sur-Mer qui, bien abritée des vents, est une oasis de calme nichée dans un décor superbe. La villa Kérylos, conçue par un archéologue et édifée en 1902, est la reproduction fidèle d'une demeure caractéristique de la Grèce de l'Antiquité. Les matériaux précieux utilisés (marbre, bois exotiques, etc.), les mosaïques, les vases... illustrent l'idéal artistique grec.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES VILLEFRANCHE SUR MER 06230

V.H.F. : Canal 9.

**Capitainerie** : au fond du port. Tél. 04 93 01 78 05 et 04 93 01 70 70 - Fax 04 93 76 92 33 - port.villefranche@cote-azur.cci.fr  
www.riviera-ports.com.

Heures d'ouverture : 7h30/20h en saison (mai à septembre) ; 8h/18h hors saison (octobre à avril).

**Affaires Maritimes** : Nice, quai Lunel - Tél. 04 92 00 41 50.

**Météo** : Tél. 04 93 68 12 34 - 3 panneaux d'affichage. V.H.F. : canal 23.  
Répondeur auto : 08 92 68 08 06.

**Douanes** : Tél. 04 92 00 83 07.

Lors de l'arrivée au port, se présenter obligatoirement à la Capitainerie pour régulariser votre séjour.

**Sauvetage** : Tél. 04 93 89 50 85 - **Cross Med** : Tél. 04 94 61 71 10.

**Gendarmerie maritime** : Tél. 04 93 56 03 91

**Carburant** : 1 poste de ravitaillement. Tél. 04 93 01 96 99. Ouvert tous les jours 9h/19h en saison.

**Aire de carénage** : 2 grues mobiles 25 et 12 tonnes. 2 slipways 50 à 100 tonnes. 1 bassin de radoub jusqu'à 30 m - Port de 500 places, accès côté W de la rade au sud de la citadelle de Villefranche. Longueur maxi des bateaux : 30 m.

**Accès au Port** : possible aux bateaux de 4 m de tirant d'eau. Jour et nuit. Sanitaires : 6 - Electricité : 16 ampères.

**Amers** : Sémaphore de St Jean Cap Ferrat Tél. 04 93 76 04 06 (Fé b 3s, visi 226/167(301) portée 25 milles. Port bien abrité de tous les vents.

# SAINT-JEAN CAP FERRAT

## CHANTIER NAVAL ST.JEAN

Aire de carénage - Levage 30 T. - Entretien à flot - Hivernage à terre

Toutes réparations - Shipchandler - Gestion, vente de bateaux et de mouillages

AGENT :



06230 St Jean Cap Ferrat - Tél. 04.93.76.02.57 - Fax : 04.93.76.13.08 - E-mail : cnsj.office@wanadoo.fr



La presqu'île, qui porte l'ancien village de pêcheurs Saint-Jean-Cap-Ferrat, constitue un lieu de villégiature recherché (zoo et jardin exotique). Les somptueuses villas y abondent, comme la villa-musée Ephrussi-de-Rothschild (mobiliers, tapis et tapisseries... essentiellement du XVIII<sup>em</sup> s.), entourée de jardins dans un cadre incomparable. Entre la somptueuse baie de Villefranche et celle de Beaulieu, le site est célèbre pour sa beauté et la luxuriance de sa végétation. De nombreuses promenades sont possibles, notamment vers la pointe Saint-Hospice.

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SAINT-JEAN-CAP-FERRAT 06230

V.H.F. : Canal 9.

Capitainerie : Tél. 04 93 76 45 45 - Fax 04 93 76 45 46.

Heures d'ouverture : 6h-22h + gardien.

Permanence : 6h-22h + gardien la nuit.

Météo : Affichage Météo France.

Affaires Maritimes : Nice - Tél. 04 92 00 41 50.

Sauvetage : Tél. 04 93 89 51 58 et 04 93 89 66 46.

Cross-Med Toulon : Tél. 04 94 61 71 10.

Gendarmerie nationale : Tél. 04 93 01 35 40.

Douanes : 4, quai de la Douane - Tél. 04 93 13 78 13.

Carburants : à l'entrée du port - Tél. 04 93 01 47 47.

Eau et électricité à quai 220V (de 16A à 63A). 10 douches. 8 sanitaires. 6 téléphones publics. Restaurants - Schipchandler - Glace.

Port de 499 places dont 378 privées (suite opération d'élargissement de plusieurs postes). Longueur maxi des bateaux : 28 m. Bateaux de passage selon disponibilité. Voir la Capitainerie. Droit de port. Pas de franchise. Port bien du mistral et des vents du Sud. Attention, pour franchir la passe d'entrée par fort vent d'Est.

Aire de carénage. Grue mobile de 16 tonnes. Elévateur de 30 tonnes. Slip de 800 kg.

Feux : Nord 4éR(12s). Jetée Epi Est : FÉR(4s). Jetée Epi Ouest : FV.occ(4s).

Accès au port : en arrivant au port, virer le phare par le Nord.

Abrité par vents : mistral et sud. Danger par vents d'Est (houle par le travers en entrant).

Divers : Office de Tourisme Tél. 04 93 76 08 90.

Station de taxi : Tél. 04 93 76 07 28.



## ELECTRO MECANIQUE

J.R. Leclerc sarl

Agent

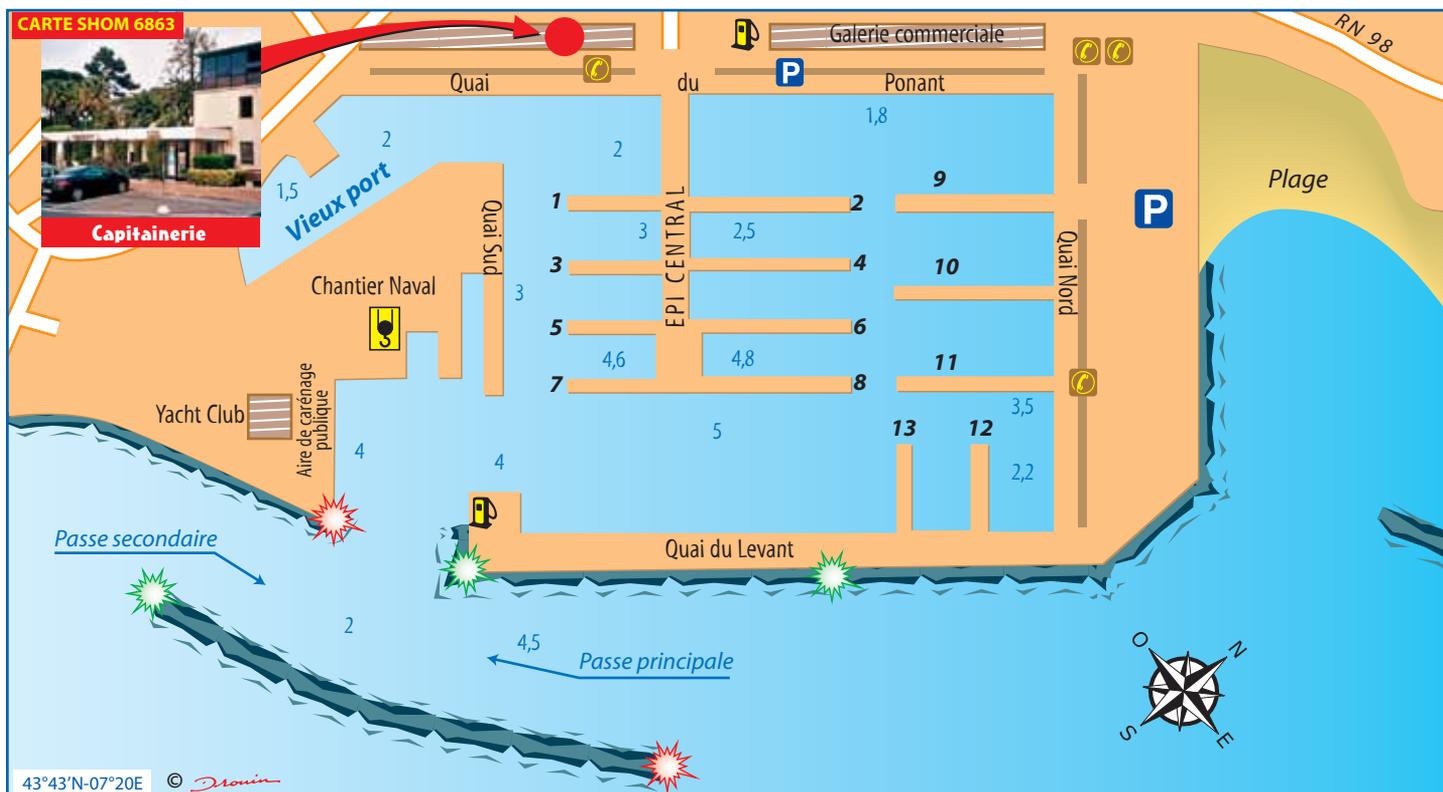


Mécanique - Electricité - Carénage - Gardiennage

06230 PORT DE ST JEAN CAP-FERRAT - Tél. 04 93 01 67 57 - Fax 04 93 76 16 37 - E-mail : leclerc.rene@wanadoo.fr



# PORT DE BEAULIEU



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES BEAULIEU-SUR-MER 06310

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

**V.H.F.** : Canal 9.

**Capitainerie** : Tél. 04 93 01 10 49 - Fax 04 93 01 14 12 - Permanence 24h/24 - Toute l'année.

**Météo** : Affichage journalier à la Capitainerie tous les matins. Monaco radio VHF canal 23. Météoconsult Tél. 08 92 69 12 34. Par Fax 01 39 71 85 31. www.portdebeaulieu.com

**Affaires Maritimes** : 24, quai Lunel à Nice. Tél. 04 92 00 41 50.

**Sauvetage** : Tél. 04 93 89 51 58.

**Cross Med Toulon** : Tél. 04 94 61 71 10.

**Gendarmerie maritime** : Tél. 04 93 56 03 91.

**Douanes** : 4 quai de la Douane. BP 1459. 06008 Nice. Tél. 04 92 00 83 20.

**Carburants** : Tél. 04 93 01 41 22.

Eau, électricité à quai 220 V. ou 380 V. 8 douches. 9 WC. TV par Satellite. 4 téléphones publics. Internet ou WIFI.

**Port** de 723 places. Bateaux de passage : toutes places de libre.

Longueur des bateaux : 8 à 45 mètres. Droit de port.

Aire de carénage publique. Grue mobile de 2,5 t. Elévateur 350 t. Slip : réservé au Yacht Club. Chantier naval privé.

**Transmissions** : Pour communiquer avec la Capitainerie avant l'arrivée, 2 possibilités : téléphone ou V.H.F. Canal 9.

**Il est interdit** de mouiller des ancres dans le Port, utilisez des pendilles.

**Situation** : Le Port situé au nord de la pointe de Beaulieu est d'un accès relativement facile, bien qu'il n'est guère visible en mer. Mais lorsque vous verrez la vieille cité d'Eze se profiler derrière le Cap-Ferrat, vous ne serez plus loin du mouillage.

Accès au port : au Nord par la passe principale. Abrisé par vents d'Est et d'Ouest.

Approches de jour : Passe Sud : pour les bateaux de faible tirant d'eau (-3 m) bateaux jusqu'à 18 m chenal balisé lumineux. Vitesse limitée à 3 nœuds. Passe Nord : feu tribord scintillant vert - Feu bâbord scintillant rouge.





# PORT DE FONTVIEILLE

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES PORT DE FONTVIEILLE 98000 PRINCIPAUTE DE MONACO



Points de vente du SHOM - [www.shom.fr](http://www.shom.fr)

**V.H.F.** : canal 9.

**Capitainerie** : quai Jean Charles Rey.  
Tél. 00377 97 77 30 00 - Fax 00377 97 77 30 01.  
Heures d'ouverture : 7h30/21h30.

**Météo** : Tél. 00377 93 15 37 10. Affichage : capitainerie et siège société.

**Direction des Affaires Maritimes** :  
Tél. 00377 98 98 22 80.

**Cross-Med Toulon** : Canal 16.

**Police maritime** : Tél. 00377 93 15 30 16.

**Douanes** : 6, quai Antoine 1<sup>er</sup>. Tél. 00377 97 97 02 30.

**Carburants** : Tél. 00377 93 50 20 30. Ponton BP Port de Monaco.

**Eau douce - électricité** 220/380 V. 2 douches.  
2 sanitaires. 1 téléphone public. T.V. : télédistribution.

**Port** de 160 places. Longueur maxi : 30 m.  
Bateaux de passage suivant disponibilité des postes libres occupés à l'année.

**Aire de carénage** : cale de halage.

**Feux** : 2. Jetée 1 : contre-jetée.

**Accès au port** : utiliser la Carte marine N° 688' du Service Hydrographique de la marine.

Danger par vents : accès dangereux par vents d'Est.

**Amer** : balisage de l'Héliport (système cardinal).

### INITIALES DES QUARTIERS D'IMMATRICULATION

AJACCIO	AJ	CAMARET	CM	LE HAVRE	LH	NOIRMOUTIER	NO	TOULON	TL
ARCACHON	AC	CHERBOURG	CH	LES SABLES-D'OLONNE	LS	OLERON	IO	VANNES	VA
AUDIERNE	AD	CONCARNEAU	CC	LORIENT	LO	PAIMPOL	PL	YEU	YE
AURAY	AY	DIEPPE	DP	MARENNES	MN	PORT-VENDRES	PV	CAYENNE	CY
BAYONNE	BA	DOUARNENEZ	DZ	MARSEILLE	MA	ROUEN	RO	FORT-DE-FRANCE	FF
BOULOGNE	BL	DUNKERQUE	DK	MARTIGUES	MT	SAINTE-BRIEUC	SB	POINTE-A-PITRE	PP
BORDEAUX	BX	FECAMP	FC	MORLAIX	MX	SAINTE-MALO	SM	LA REUNION	RU
BREST	BR	LA ROCHELLE	LR	NANTES	NA	SAINTE-NAZAIRE	SN		
CAEN	CN	LE GUILVINEC	GV	NICE	NI	SETE	ST		



# PORT DE MONACO

**lyvio**  
ANTIBES

ELECTRICITE **marine**

**EQUIPEMENTS ELECTRIQUES**  
**INSTALLATIONS - DEPANNAGES - DEVIS**  
**VENTE AU DÉTAIL DE TOUS MATÉRIELS ÉLECTRIQUES**

**vetus**

**DOLPHIN Chargeurs**

**lebasto**  
Chauffage et climatisation

**JABSCO**

**mase**  
GENERATORS

**CANTALUPI**

**SIDE-POWER**  
Bow and Stern Thrusters

**GIANNESCHI RAMACCIOTTI**

**TELLARINI POMPE**

**VDO**

4, av. Frédéric Mistral - ☎ 04 93 34 18 89 - Fax 04 93 34 01 58 - [lyviomarine@wanadoo.fr](mailto:lyviomarine@wanadoo.fr) - [www.lyvio-electricite-marine.com](http://www.lyvio-electricite-marine.com)



Etat souverain sur lequel la famille Grimaldi règne depuis le Moyen-Age, la principauté doit son essor à son statut fiscal privilégié et au jeu. L'agglomération a gagné sur la mer et en hauteur. Sur le Rocher se dressent la vieille ville, aux ruelles étroites, et le palais (XVI<sup>ème</sup>-XVII<sup>ème</sup> s.). Dans une de ses ailes sont installés le Musée napoléonien et les Archives. En à-pic sur la mer se trouvent le Musée océanographique (aquarium) et ses jardins au beau panorama. La cathédrale abrite des peintures de l'école niçoise, et le Jardin exotique, le Musée d'Anthropologie préhistorique. A voir : en contrebas Monte-Carlo, qui accueille le casino et des palaces autour des jardins des Spéluges, ainsi que le port de plaisance.



*Téléchargez gratuitement nos guides*  
**guidespratiques.free.fr**

# PORT DE MONACO



**MECANIQUE NAVALE**  
ELECTRICITE - ELECTRONIQUE  
**J. PAEZ**  
PORT DE MONACO

Concessionnaire Yamaha Hors-bord et Jet-ski (wave runner) **YAMAHA**

Agent officiel : **YANMAR** **FENWICK SERVICE**

**DETROIT DIESEL** Concessionnaire **Onon**

**IVECO aifo** **Bombard** **CBS REMORQUES**



**35, quai Albert 1<sup>er</sup> - 98000 MONACO**  
Tél./Fax (00)377 93 30 13 51 - Port. 06 07 93 25 88

Site : [jpaez-bateau.com](http://jpaez-bateau.com)  
E-mail : [paezj@libello.com](mailto:paezj@libello.com)



Points de vente du SHOM - [www.shom.fr](http://www.shom.fr)

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES PRINCIPAUTE DE MONACO 98000

**V.H.F.** : Canal 12.

**Capitainerie** : 6, quai Antoine 1<sup>er</sup>. BP 453 - Pilotage -  
Tél. 00377 97 77 30 00. Fax 00377 97 77 30 01.  
Heures d'ouverture saison : 7h30/21h30.

**Météo** : Affichage : aux capitaineries et au siège de la société.

**Affaires Maritimes** : BP 468. 98022 Monaco Cedex.  
Tél. 00377 98 98 22 80.

**Police maritime** : Tél. 00377 93 15 30 16.

**Douanes** : 6, quai Antoine 1<sup>er</sup>, 98000 Monaco - Tél. 00377 93 30 26 00.

**Carburants** : Tél. 00377 93 50 20 30. Ponton BP Darse Sud.

Eau, électricité 220/380 V - 4 sanitaires : 20 w.c. - 20 douches - 4 téléphones publics. TV : à quai.

**Port** de 700 places. Longueur maxi des bateaux : 300 m dans l'avant-port. Bateaux de passage : selon possibilité. Contacter la direction de la société d'exploitation des Ports de Monaco.

**Feux** : 2. Jetée nord : V. occ 4 s. Jetée sud : R. occ 4 s.

**Accès au port** : facile en eau profonde. Utiliser la carte marine du service hydrographique.

Danger par vents : accès dangereux par vents d'Est.

**Amers** : Trophée d'Auguste.



**vetus**  
France

1523, avenue de Dinan - 81100 LA GARDE  
tél : 04 94 08 60 30  
fax : 04 94 08 68 39  
Mail : [courrier@vetusfrance.com](mailto:courrier@vetusfrance.com)



Propulseur d'étrave



Commandes essuie-glaces



Waterlocks



Pompe à gouverner



Vue aérienne - Laboratoire J. FREGA - 06210 MANDELIEU - Tél. 04 93 49 23 81 - Reproduction interdite

## AU SERVICE DE LA PLAISANCE

### CAP D'AÏL

<b>C.N.</b>	CHANTIER NAVAL DU CAP D'AÏL - Le Port.....	04 93 41 88 88
<b>E.C.</b>	ECOLE PERMIS BATEAUX - Route de la Plage Marquet.....	04 92 10 71 18
<b>A.M.</b>	OFFSHORE SERVICES - Port de Plaisance.....	04 93 78 35 34
<b>R.E.</b>	TCF NAUTICAL CLUB DE FRANCE SARL - Le Port.....	04 92 41 66 70

### MONACO

<b>I.M.P.</b>	ABYS - 9, av. J.F. Kennedy.....	377 97 70 48 80
<b>R.E.</b>	ADEM - 18, cale Sud du Port Albert 1 <sup>er</sup> .....	377 93 30 19 55
<b>C.O.</b>	ARS MONACO - 31, av. Princesse Grâce.....	377 92 16 51 51
<b>A.S.S.</b>	ASCOMA MARITIME - 30, bd P. Charlotte.....	377 97 97 44 20
<b>R.E.</b>	AZIMUT YACHT DB - 9, av. des Papalins.....	377 93 50 16 95
<b>C.O.</b>	BENETTI SAIL DIVISION - 9, av. des Castelans.....	377 92 05 92 07
<b>I.M.P.</b>	BIANCHI ET CECCHI - 20, bd de Suisse.....	377 93 25 83 08
<b>R.E.</b>	CHAMPION MARINE S.M.M. - 9, av. J.F. Kennedy.....	377 93 25 10 03
<b>I.M.P.</b>	CHANTIER NAVAL DE MONTE CARLO - 8, quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	377 92 16 88 22
<b>L.O.C.</b>	CHARTER ET CHARTER - 9, av. J.F. Kennedy.....	377 93 30 00 15
<b>I.M.P.</b>	DAHMI INTERNATIONAL - 17, bd Albert 1 <sup>er</sup> .....	377 93 50 25 86
<b>R.E.</b>	ELYSS - 27, bd d'Italie.....	377 93 30 25 00
<b>L.O.C.</b>	FRASER YACHTS - 2, quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	377 93 10 04 50
<b>R.E.</b>	INTERYACHTS MONACO - 9, av. J.F. Kennedy.....	377 97 70 48 80
<b>R.E.</b>	IVALDI YACHTING MONACO - 1, bis rue Princesse Florestine.....	377 97 77 88 60
<b>S.H.</b>	MARINE SERVICE - 2-4, quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	377 93 30 16 19
<b>A.M.</b>	<b>MARINE TRANSMISSIONS MONACO - 3 et 5, rue Jaigne.....</b>	<b>377 93 30 14 96</b>
<b>T.R.</b>	MATHEZ MONACO INTER - 19, av. des Castelans.....	377 93 10 13 30
<b>R.E.</b>	<b>MECANIQUE NAVALE J. PAEZ - 35, quai Albert 1<sup>er</sup>.....</b>	<b>377 93 30 13 51</b>
<b>I.M.P.</b>	MONACO BOAT SERVICE - 8, quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	377 93 10 53 33
<b>L.O.C.</b>	MONACO EQUIPEMENT - 30, quai J.C. Rey.....	377 97 77 81 77
<b>C.N.</b>	MONACO MARINE - 14, quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	377 97 97 02 20
<b>G.</b>	MONACO MARINE POWER BOAT - 14, quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	377 97 97 60 60
<b>V.O.</b>	MONACO PLAISANCE - Quai Jean-Charles Rey.....	377 92 05 96 03
<b>L.O.C.</b>	MONACO YACHT - 6, rue Suffren Remond.....	377 92 16 16 80
<b>L.O.C.</b>	MONTE CARLO LUXURY YACHTS - 16, quai Jean Charles Rey.....	377 92 05 61 00
<b>I.M.P.</b>	MONTE CARLO RACING - 11, bd Albert 1 <sup>er</sup> .....	377 93 25 22 80
<b>R.E.</b>	MONTE CARLO YACHTING - 40, rue Grimaldi.....	377 97 97 84 44
<b>I.M.P.</b>	MORAVIA BOUTIQUE - 12, av. des Spélogues.....	377 93 30 97 25
<b>R.E.</b>	MOROVIA YACHT BROKERS - 8, quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	377 92 16 88 20
<b>L.O.C.</b>	NAVIGATOR - 14, quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	377 93 10 41 04
<b>A.S.S.</b>	ONLYYACHT - 12, quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	377 97 97 23 10
<b>A.S.S.</b>	PANTAENIUS - 34, quai J.C. Rey.....	377 97 98 43 43
<b>A.R.</b>	SAGIFINOX - 20, cale de halage.....	377 93 25 09 06
<b>I.M.P.</b>	SNO YACHTS MONTE CARLO - 9, av. des Papalins.....	377 97 70 31 36
<b>D.I.V.</b>	SOMODIPE SHELL SERVICE - Quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	377 93 30 73 99
<b>I.M.P.</b>	SPENCERSHIP - 4, rue de Milo.....	377 97 97 07 77
<b>I.M.P.</b>	SUNLAB INTERNATIONAL - 5, rue Princesse Antoinette.....	377 92 16 75 62

<b>R.E.</b>	SUNSEEKER MONACO - 11, rue Grimaldi.....	377 97 77 57 77
<b>I.M.P.</b>	TEKA INTERNATIONAL - 1, av. Henri Dunant.....	377 97 70 42 92

### MENTON

<b>C.N.</b>	CHANTIERS NAVALS GARAVAN.....	04 93 35 31 46
<b>L.O.C.</b>	DEWINTER LOCATION - 2165, rte de Ciappes.....	04 93 28 57 56
<b>A.M.</b>	<b>JAQUI PLAISANCE - 1, quai Gordon Bennett.....</b>	<b>04 93 57 84 49</b>
<b>R.E.</b>	LUVIMAR YACHTING - Le Port.....	04 93 28 41 98
<b>A.M.</b>	MARINE CENTER - Port de Garavan.....	04 93 35 30 56
<b>A.M.</b>	MENTON NAUTIC MOTORS - 1, porte de France.....	04 93 35 92 69
<b>R.E.</b>	RIVIERA YACHT AGENCY - Port Garavan.....	04 93 35 44 62
<b>S.H.</b>	THALASSA SHIPCHANDLER - Port Garavan.....	04 93 35 48 99
<b>R.E.</b>	VS MARINE - 19, quai Nord.....	04 93 41 62 62

### ALPES-MARITIMES

<b>V.O.</b>	FORCE 12 - 331, av. du Docteur Julien Lefebvre Villeneuve-Loubet.....	04 93 20 66 74
<b>C.N.</b>	<b>IKAABOAT - 465, ch. du Moulin - La Roquette sur Siagne.....</b>	<b>06 63 30 88 89</b>
<b>E.X.P.</b>	MALNOE SIMON - La Colle-sur-Loup.....	04 93 32 03 74
<b>I.M.P.</b>	SRAF FRANCE - 1476, ch. de la Plaine, Mougins.....	04 93 75 10 78

### ITALIE

#### SAN REMO

VIA NAZARIO SAARO (Porto Vecchio).....	0039 0184 505 531 • 504 603
SPA VIAL DEL COSTILLO (Porto Sole).....	0039 0184 537 378 • 537 411
<b>CANTIERE NAUTICO SAN REMO - Molo Di Ponente.....</b>	<b>0039 0184 505 500</b>
SHIP AND 1ER SERVICES - Via Del Castillo.....	0039 335 649 2299
<b>TRI YACHTS - Via Del Castillo.....</b>	<b>0039 0184 500 396</b>
WIL NAUTIC SERVICES - Via Del Castillo.....	0039 0184 459 1261

#### GENOVA

<b>NAUTIC STORE - Via Div. Alpina - Cuneense, 2.....</b>	<b>0039 0172 685 74</b>
--	-------------------------

#### IMPERIA

IMPERIA MARE - Via Scarincio 2.....	0039 0184 666 705
IMPERIA MARE - Porto Maurizio.....	Fax 0039 0183 650 246

#### MARINA

<b>MARINA DEGLI AREGAI - Lungomare Cap e. Albertis, 8.....</b>	<b>0039 0184 4891</b>
VIA DEL MARE - Lungomare Cap E. Albertis, 8 - San Stefano Almare.....	0039 0184 481 523

#### SANTO STEFANO AL MARE

<b>CP CONSULTING - Lungomare Cap E. d'Albertis.....</b>	<b>0039 0184 489205</b>
<b>NODO PIANO - Via Roma 62.....</b>	<b>0039 0184 481116</b>

le design  
italien



Concessionnaire des meilleures  
marques italiennes  
du nautisme de plaisance

NOS  
OCCASIONS  
DE TOUTES  
MARQUES

LES  
FORMULES  
PACKAGE

sur  
notre site

[www.nautic-store.com](http://www.nautic-store.com)

LIVRAISON  
GRATUÏTE EN  
CÔTE D'AZUR

ACCASTILLAGE

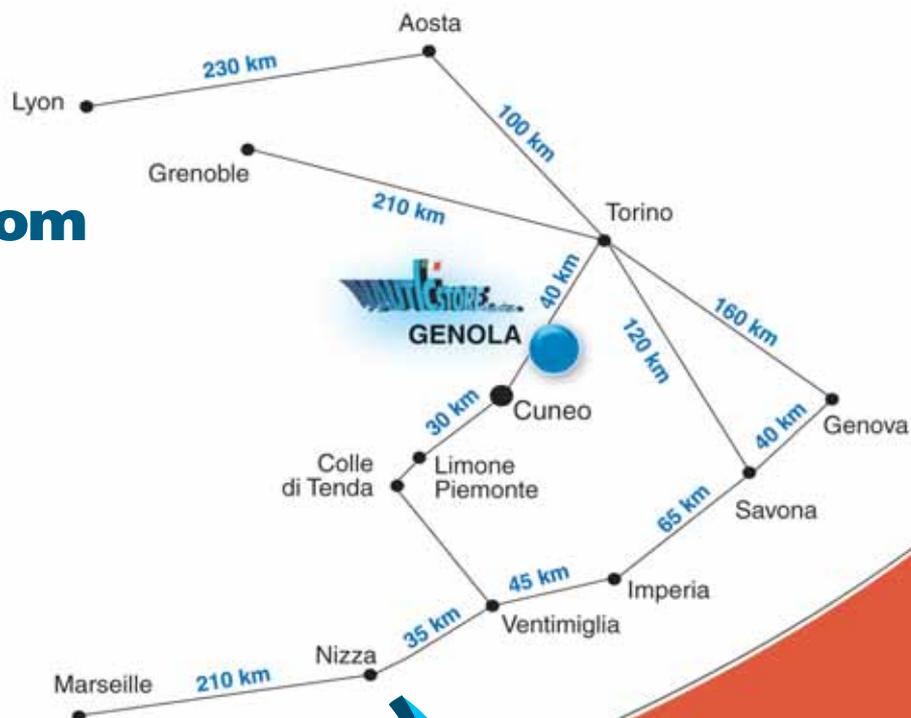
Contact:

**+39.0172.68574**

[info@nautic-store.com](mailto:info@nautic-store.com)

on parle  
français

D I S T R I B U T E U R  
**ZAR** by *FORNENTO*



 **nauticstore**

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF EST ET CORSE **ZAR**

Via Monte Bianco, 13 • 12040 Genola (Cuneo)

Tel. +39.0172.68574 • Fax +39.0172.648649

E-mail: [info@nautic-store.com](mailto:info@nautic-store.com) • [www.nautic-store.com](http://www.nautic-store.com)

# PORT DE MENTON GARAVAN



**Marco VITULANO**

**Vente de bateaux neufs et occasion de 7 à 50 m  
Visites techniques**

**- MOLO DI PONENTE - PORTO VECCHIO**

**Tél. (0039) 01 84 50 55 00 - Fax (0039) 01 84 50 55 01 - info@bluefox-yachts.it - www.bluefox-yachts.it**

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### PORT DE MENTON-GARAVAN

B.P 49 - 06502 MENTON CEDEX



**Port entrance light :** Head of South Jetty (43°47,0 N - 07°31,4) : fl. red (4 s) 10 m - North jetty : fl green (4 s) 2 m.

**Landmark :** At 1 m West of port St-Michel church spire on the height of Old Menton.

**Day and night access :** in all weather bearing East 80° to 90° through a 50 m wide, draught 3 m to reception quay in the outer port (lighthouse at entrance).

**Port offices :** Port Menton Garavan S.A., B.P. 49, 06502 Menton Cedex Tel. 04 93 28 78 00, Fax 04 93 35 48 01.

**Harbourmaster's Office :** Tel. 04 93 28 78 00, Fax 04 93 35 48 01, open 24 h/24, VHF channel 9, Harbour Manager : Eric RAHYR - Marine Public Authority, 22 quai de Lunel, 06303 Nice Cedex, Tel. 04 92 00 41 50, Fax 04 93 56 87 69 - Customs, Port of Menton Garavan - For Sea Police contact National Police at Menton Tel. 04 93 35 72 35.

**Weather forecast :** Display at Harbourmaster's Office - Meteo France 08 92 68 08 08/08 92 68 02 06 - Minitel 3615 Meteo - Meteo Consult 08 92 68 12 34, Fax 01 39 28 00 28 and Minitel 3615 MET.

**Rescue :** Coast Guard La Garde, Tel. 04 94 61 71 10 - SNSM, Launch "St-Michel" Old Port of Menton, Tel. 06 57 47 04 29.

**Facilities :** 770 berths including 170 for visitors up to 40 m max boat length - No fee free moorings - Depth entrance : channel 3 m after dredged - Basins 2 to 4 m.

**Moorings :** to ready laid chains and lines. It is important to tie up to the "Reception" in outer harbour for allocation of berth. Never throw anchor, but moor stern to quay - Anchoring in bay no permitted.

**Services :** Frest water - 220 V/16 A and 32 A - Shore power - 19 wc - 18 showers - 4 teleph. publics - Refuse dump - Automatic laundrette - 30 ton lifts - Two 2 ton cranes - 120 ton Slip - 100 and 50 ton travelift - Hard Standing - 1 Chandler - Supervision afloat - Fuelling stn 9 am/8 pm in season and off season on request, Tel. 04 93 35 60 51 - Automatic ice dispenser in season at Port Menton Garavan fuelling stn next to reception office - Sorted recyclable, waste oil containers, pumping sewage water.

**Clubs :** ISYM (sailing), Tel. 04 93 28 78 00 - Motor boating - Sailing - Bulk fishing - Club House Restaurant, Tel. 04 93 57 62 74.



# PORT DE MENTON GARAVAN



**A. GLEMOT** Yachts consultants  
Spécialiste Trawler

Vente de mouillages de 6 à 50 m  
Vente de bateaux neufs  
et d'occasion

Assurance - Charter - Gestion - Gardiennage



PORT DE LA NAPOULE - BP 905 - 06210 MANDELIEU

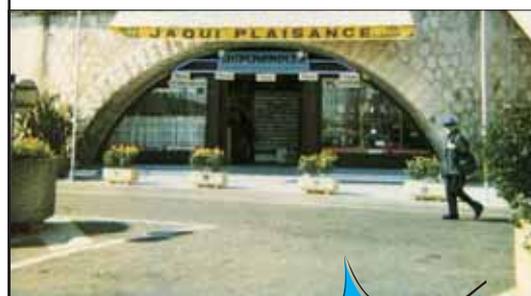
tel: 04.93.49.80.80 Fax: 04.92.97.54.55 Gsm: 06.09.18.85.72 Mail: agence.glemot@wanadoo.fr web: www.glemot.fr



Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Notre magasin sur le Vieux port

## JAQUI PLAISANCE SHIPCHANDLER



- Accastillage
- Décoration
- Filtration
- Lubrification
- Accessoires mécaniques

Tout pour  
la plage

Vieux Port de Menton

Tél. 04 93 57 84 49

Fax 04 92 10 32 09

E-mail : jaquiplaisance@akeonet.com

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## PORT DE MENTON-GARAVAN

B.P 49 - 06502 MENTON CEDEX



**Capitainerie** : Tél. 04 93 28 78 00,  
Fax 04 93 35 48 01, permanence 24h/24 toute  
l'année - VHF canal 9 - Directeur : Eric RAHYR

**Affaires Maritimes** : 22, quai de Lunel à Nice,  
Tél. 04 92 00 41 50, Fax 04 93 56 87 69.

**Douane** : Port de Menton Garavan, Brigade

Maritime, Tél. 04 93 35 93 18.

**Gendarmerie Maritime** : s'adresser à la Gendarmerie Nationale de  
Menton, Tél. 04 93 35 72 35.

**Feux d'entrée du Port** : Extrémité jetée Sud : Phare F. é. r. (4 s), portée  
10 m (43°47,0 N - 07°31,4 E) - Môle Nord : F. é. v. (4 s) 2 m.

**Accès** : De jour et de nuit par tous les temps, accès par l'Est, dans le  
080° à 090°, passe de 50 m de large (T.E. 3 m), vers le quai d'attente  
situé dans l'avant-port (phare à l'entrée).

**Météo** : affichage à la Capitainerie - Rép. Météo France  
08 92 68 08 08/08 92 68 02 06 - Météo Consult 08 92 68 12 34,  
Fax 01 39 28 00 28.

**Sauvetage** : CROSS-MED La Garde, Tél. 04 94 61 71 10 - SNSM  
Vedette "Saint-Michel" au Vieux Port de Menton, Tél. 06 57 47 04 29.

**Equipement** : Capacité 770 places dont 170 pour visiteurs (bat. long.  
max. 40 m) - Droit de port, pas de franchise - Profond. passe d'entrée  
3 m après dragage - Bassins 2 à 4 m.

**Amarrage dans le port** : par pendille, chaîne sur corps mort.

**Accueil** : Important s'arrêter au quai "Réception" (Avant Port) pour  
connaître le poste d'amarrage prévu. Ne pas jeter l'ancre, s'amarrer  
**obligatoirement** l'arrière à quai - Mouillage en rade interdit.

**Services** : Eau douce - Electricité à quai (220 V /16 A/32 A) - 4 blocs  
sanitaires - 19 wc - 18 douches - 4 téléphones publics - Voirie - Laverie  
automatique - Glace automatique (en saison à côté du Bureau d'accueil  
à la station de carburant - Elévateur 100 et 50 T - Grue 2 T - Aire de  
carénage - Gardiennage à flot - Ship - Carburant : Port Menton Garavan  
(9/20 h saison, hors saison sur demande), Tél. 04 93 35 60 51 -  
Containers sélectifs des déchets portuaires et ordures ménagères,  
pompage des eaux usées.

**Amer** : A 1 m à l'Ouest du Port, le Clocher de l'Eglise Saint-Michel situé  
sur le haut de la vieille ville de Menton.

**Clubs** : ISYM, Tél. 04 93 28 78 00 - Motonautismes - Voiles - Pêches  
au gros - Club House.

**CONSEILS PRATIQUES - Avant de prendre la mer... avez-vous consulté la météo ?**

**votre sécurité, celle de votre famille, de vos amis en dépend.**

# VIEUX PORT DE MENTON

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES VIEUX PORT DE MENTON 06502

**V.H.F.** : Canal 9.  
**Capitainerie** : M. ISAIA. Tél. 04 93 35 80 56. Fax 04 93 28 23 13.  
**Météo** : Affichage sur écran et VHF Canal 23.  
**Sauvetage** : SNSM 7, rue Général Gallieni. Tél. 04 92 10 04 45.  
**Crosse Med Toulon La Garde** : Tél. 04 94 61 71 10.  
**Carburant** : au port de Menton Garavan. Tél. 04 93 35 60 51.  
Eau douce. Electricité. Sanitaires. WC. Douches. Glaces. Téléphone public.  
**Port** de 550 places. Longueur maxi des bateaux : 25 m. Tirant d'eau : avant-port 7 m, bassins 8 m.  
**Aire de carénage** : Ship. Slip.  
**Accès au port** : difficile par fort vent d'Est. Danger : en rentrant à tribord pas de feu vert.  
**Feux d'entrée au port** : Jetée Sud / 43°46,54 N - 07°30,7 E : F.4é.r.3s(10M). Feu vert extrémité jetée Eugénie F.4é.v.15s(3M).  
**Amer** : Clocher de l'église Saint-Michel. Port bien abrité sauf par vent d'Est force 6 (ressac). Vents dominants : E-SW-N.

La capitale du citron, célébré au moment du carnaval, jouit, dans un cadre montagneux, du climat le plus agréable de la Côte d'Azur. Montant du vieux port, un escalier monumental conduit à l'église Saint-Michel, magnifique édifice baroque qui domine toute la ville. Le vieux Menton, au pittoresque lacs de ruelles parfumées et de petites places ombragées, a su préserver son authenticité. Le musée Jean-Cocteau est installé dans un bastion du vieux port. Il faut également admirer les splendides jardins aménagés autour de la ville : ceux du Val Rameh, des Colombières, etc.  
A voir : à moins de 5 km (S-O) le vieux village de Roquebrune-Cap-Martin, qui surplombe la Méditerranée. Un donjon (X<sup>ème</sup> s.) domine les calades, les passages couverts et un olivier millénaire. Au cap Martin, Le Corbusier a laissé son nom à une promenade et à son célèbre "cabanon"



## SARL JAQUI PLAISANCE SHIPCHANDLER



AGENT :

**MERCURY**



- Mécanique essence diesel
- Carénage
- Peinture
- Travaux sous-marins
- Vente Bateaux et Moteurs

Tout pour la plage

**C. CRISCUOLO**

*Une entreprise artisanale*

**CHANTIER NAVAL  
VIEUX PORT DE MENTON**

CONCESSIONNAIRE :

*Sole Diesel*



**TEL : 04 93 57 84 49**

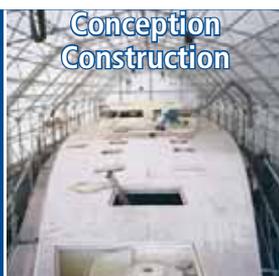
**FAX : 04 92 10 32 09**

**E-mail : jaquiplaisance@akeonet.com**

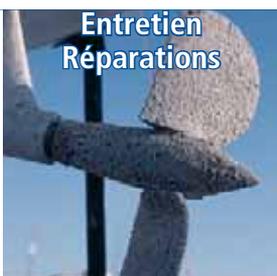
**MARINER - MERCUISER - NANNI DIESEL**

# SANREMO PORTO VECCHIO

  
Aire de carénage • Port Vauban  
06600 ANTIBES FRANCE  
Tél. 33(0)4 93 33 79 50  
Fax. 33(0)4 93 95 25 85  
contact@trehard-amc.com



Conception  
Construction



Entretien  
Réparations



Reconditionnement  
Transformation

**Tréhard**  
**ANTIBES**  
**MARINE**  
**CHANTIER**

Du savoir-faire traditionnel aux techniques de pointe



CARTES SHOM 6953-7017



Capitainerie

Citadelle

© Drouin

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SANREMO 18038

IND. : Tél. 00 39 184

V.H.F. : 16

Capitainerie : Tél. 50.55.31. Sur le vieux Port.  
Ouvert de 7h à 22h.

Douanes : Tél. 50.50.60. Sur le Port.

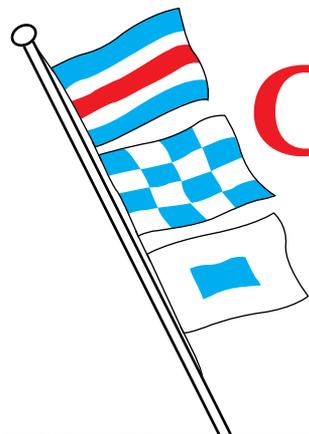
Sauvetage : Tél. 50.55.31.

Météo : Affichage à la Capitainerie.

Carburants : Sur les quais, grande jetée et en face Capitainerie.

Eau : voir Capitainerie. Pas d'électricité à quai.

Yachts Club SANREMO : Motonautique et aviron sur le Port.



## CANTIERE NAUTICO SANREMO S.r.l.

**TIRAGE A TERRE jusqu'à 400 TONNES**  
**BATEAUX jusqu'à 40 mètres**

3 SLIPS : 400 T. 100 T. (2) - 40 T. - GRUE MOBILE de 35 tonnes

**ATELIER DE MECANIQUE GENERALE**

Moteurs : ESSENCE et DIESEL

**CHARPENTE / PEINTURE / CARENAGE**

**EMMENAGEMENTS DE BATEAUX**  
**DECORATION**

(ouvert toute l'année)

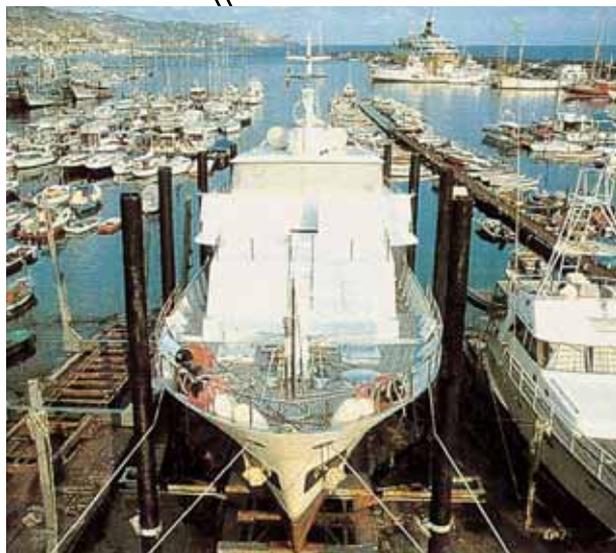
**MOLO DI PONENTE - PORTO VECCHIO**

Tél. (0039) 01 84 50 55 00

Fax (0039) 01 84 50 55 01

E-mail : [info@cantierenauticosanremo.it](mailto:info@cantierenauticosanremo.it)

Internet : [www.cantierenauticosanremo.it](http://www.cantierenauticosanremo.it)





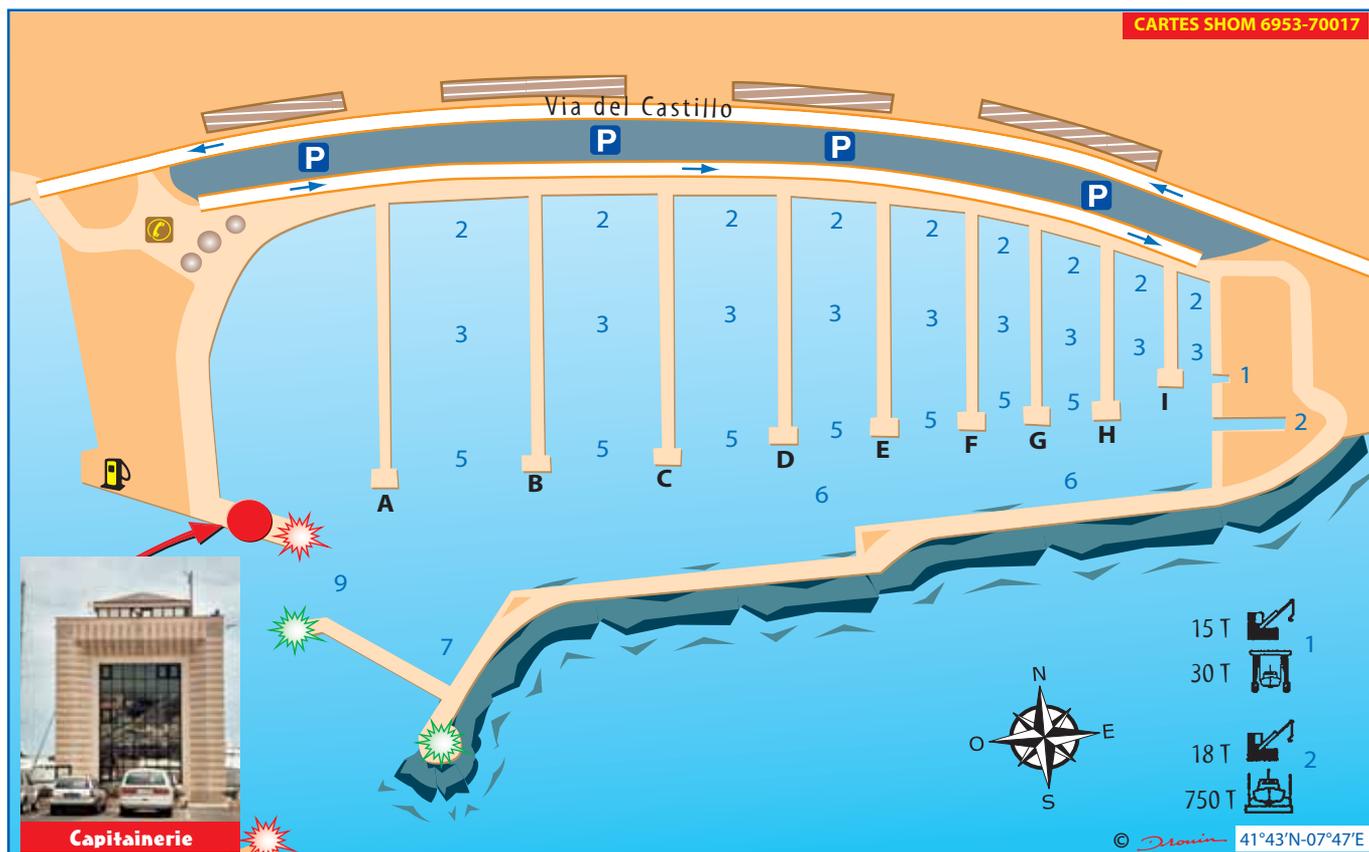
Distributeur exclusive pour l'Italy et sud de la France



On Vous attend  
au Festival International de la Plaisance Cannes  
10 - 15 Septembre 2008  
Q. St. Pierre

TRI YACHTS s.r.l. - Portosole - Sanremo - Italy  
Tel. +39 0184 500396 - Fax +39 0184 546678 - [www.triyachts.com](http://www.triyachts.com) - [info@triyachts.com](mailto:info@triyachts.com)

# SANREMO PORTOSOLE



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES : SANREMO 18038

**V.H.F.** : Canaux 16 et 9.

**Capitainerie** : Portosole - Tél. 0039.0184.5371

Fax : 0039.0184.537378.537411 - E-mail : portosole@uno.it

Site : www.portosolesanremo.it

Ouvert avec permanence, de 8h à 19h (juillet-août) et de 8h à 18h hors saison.

**Météo** : Tél. 0039.0184.537231. Affichage à la Capitainerie avec répondeur automatique : Tél. 0039.0184.508999.

**Affaires maritimes** : Tél. 0039.0184.505531.

**Sauvetage** : Tél. 0039.0184.505531.

**Cross Med Toulon** : Tél. 04 94 27 27 11.

**Gendarmerie maritime** : Tél. 0039.0184.663493.

**Douanes** : Tél. 0039.0184.505060.

**Carburants** : Sur le port, quai d'accueil. Tél. 0039.0184.505123.

**Eau** : Postes à quai. **Electricité** : 220-380 V. 12 douches. 1 bloc WC. 5 téléphones publics.

**Port** de 806 places. Longueur maxi des bateaux : 90. Bateaux de passage : 40, hors saison : 20.

Aire de carénage. Grue mobile de 18 tonnes. Elévateur de 30 tonnes. Slip de 750 tonnes.

**Feux** : Fer.Fev.2M. **Accès au port** : 43° 49' N 07° 47' 24 E.

**Danger par vents** : NO

**Amers** : pannes avec pendilles.



# SANREMO



**Nodo Piano**  
Yacht Services

*I nostri servizi al vostro servizio*  
*Porto Marina Aregai*



Autonoleggio - Biancheria di bordo - Lavaggio imbarcazioni  
Manutenzione nautiche - Mediazione marittima

di Amelii Rosanna - Via Roma, 62 - Santo Stefano al Mare (IM) - P. iva 01310440084 - Tel. e Fax 0184 481116  
Cell. 339 3180120 - Cell. 335 6889059 - e-mail : nodopiano2005@libero.it - www.nodopiano.net



**NEW PHOENIX**  
**Palestra**

Body building - Step  
Aerobica - Danza moderna  
Spinning - Karate

Body Building - Corpo libero - Aerobica  
Stretching - Ginnastica di rassodamento - Step  
Spinning - Hip Hop - Fit Boxe - Karate

Porto Marina degli Aregai  
**SANTO STEFANO AL MARE (Italie)**  
Tél. 388 0603 166

## AU SERVICE DE LA PLAISANCE

### ITALIE

#### SAN REMO

VIA NAZARIO SAARO (Porto Vecchio) ..... 0039 0184 505 531 • 504 603  
SPA VIAL DEL COSTILLO (Porto Sole)..... 0039 0184 537 378 • 537 411  
**CANTIERE NAUTICO SAN REMO - Molo Di Ponente..... 0039 0184 505 500**  
SHIP AND 1ER SERVICES - Via Del Castillo..... 0039 335 649 2299  
**TRI YACHTS - Via Del Castillo..... 0039 0184 500 396**  
WIL NAUTIC SERVICES - Via Del Castillo..... 0039 0184 459 1261

#### GENOLA

**NAUTIC STORE - Via Div. Alpina - Cuneense, 2..... 0039 0172 685 74**

### IMPERIA

IMPERIA MARE - Via Scarincio 2..... 0039 0184 666 705  
IMPERIA MARE - Porto Maurizio ..... Fax 0039 0183 650 246

### MARINA

**MARINA DEGLI AREGAI - Lungomare Cap e. Albertis, 8..... 0039 0184 4891**  
VIA DEL MARE - Lungomare Cap E. Albertis, 8 - San Stefano Almare. 0039 0184 481 523

### SANTO STEFANO AL MARE

**CP CONSULTING - Lungomare Cap E. d'Albertis.....0039 0184 489205**  
**NODO PIANO - Via Roma 62..... 0039 0184 481116**

# MARINA DEGLI AREGAI



Foto Studio De bon - Reproduktion interdite

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SANTO STEFANO AL MARE - 18010

**V.H.F.** : canal 9

**Capitainerie** : Tél. 0039.0184.4891 - Fax. 0039.0184.489200.  
E-mail : [reception@marinadegliaregai](mailto:reception@marinadegliaregai) - Site : [www.marinadegliaregai.it](http://www.marinadegliaregai.it)

**Météo** : Portosole San Remo. Tél. 0039.0184.537231. Affichage à la Capitainerie.

**Gendarmerie maritime** : Tél. 0039.0184.481006.

**Douanes** : Tél. 0039.0183.650047.

**Carburants** : Sur le port, quai d'accueil. De 8h à 13h et de 14h à 18h.  
Tél. 0039.0184.489211/0039.0184.4891

**Club de plongée** : Tél. 0039.0184.481055 Yacht Club Degli Aregai (école de voile). Tél. 0039.0184.489220.

**Eau** : Postes à quai.

**Electricité** : 220-380 V.

12 douches, 2 blocs WC. Téléphones publiques, 3 restaurants, 1 bar.

**Appartements** : Cabine maritime.

**Port** de 989 places (longueur maxi des bateaux : 26 m - 40 m. Bateaux de passage).

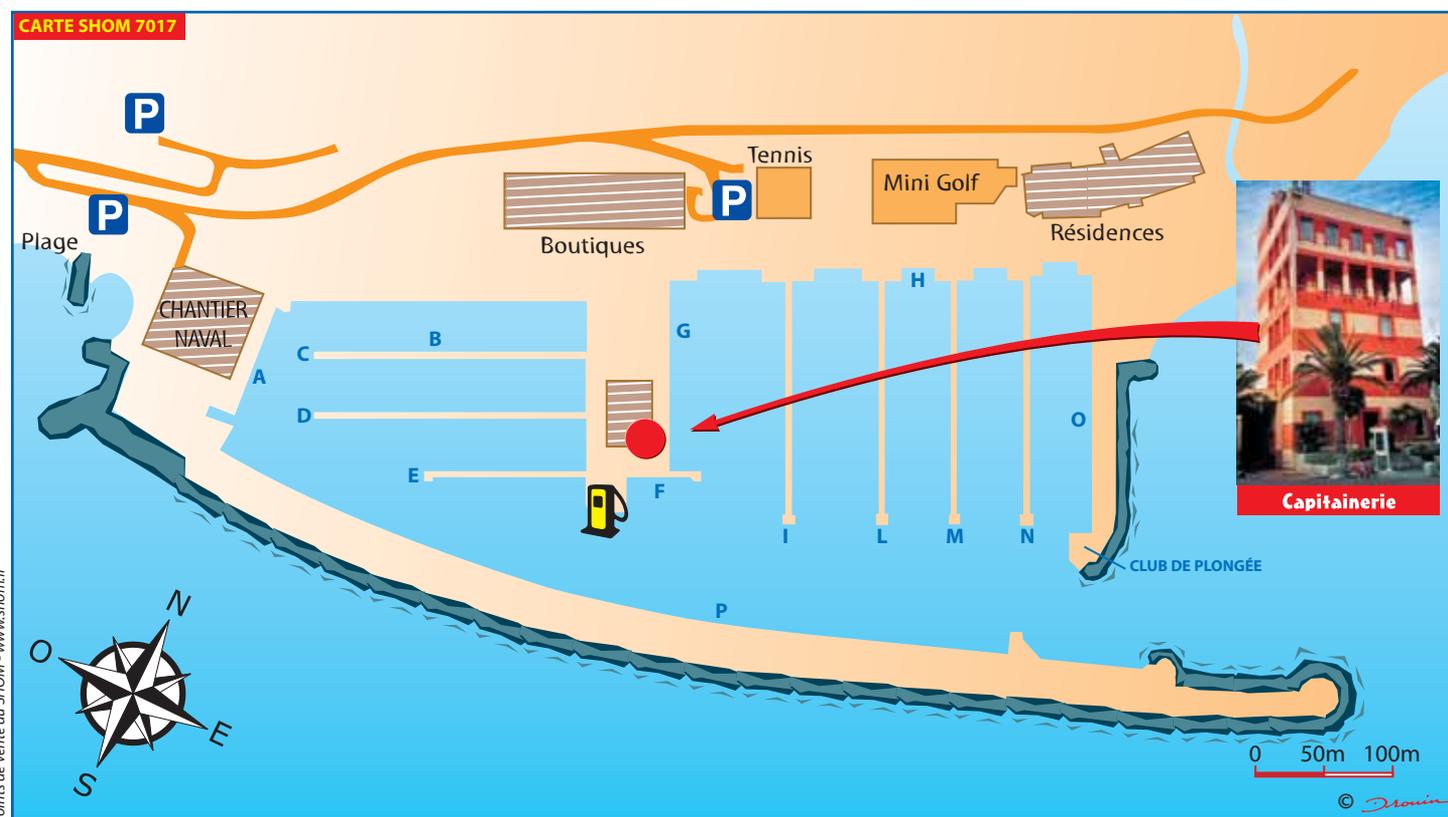
**Aire de carénage** : Chantier Degli Aregai. Tél. 0039.0184.489213

Grue mobile de 100 tonnes. Elévateur de 100 tonnes - Shipchandler.

Danger par vents Nord-Ouest.

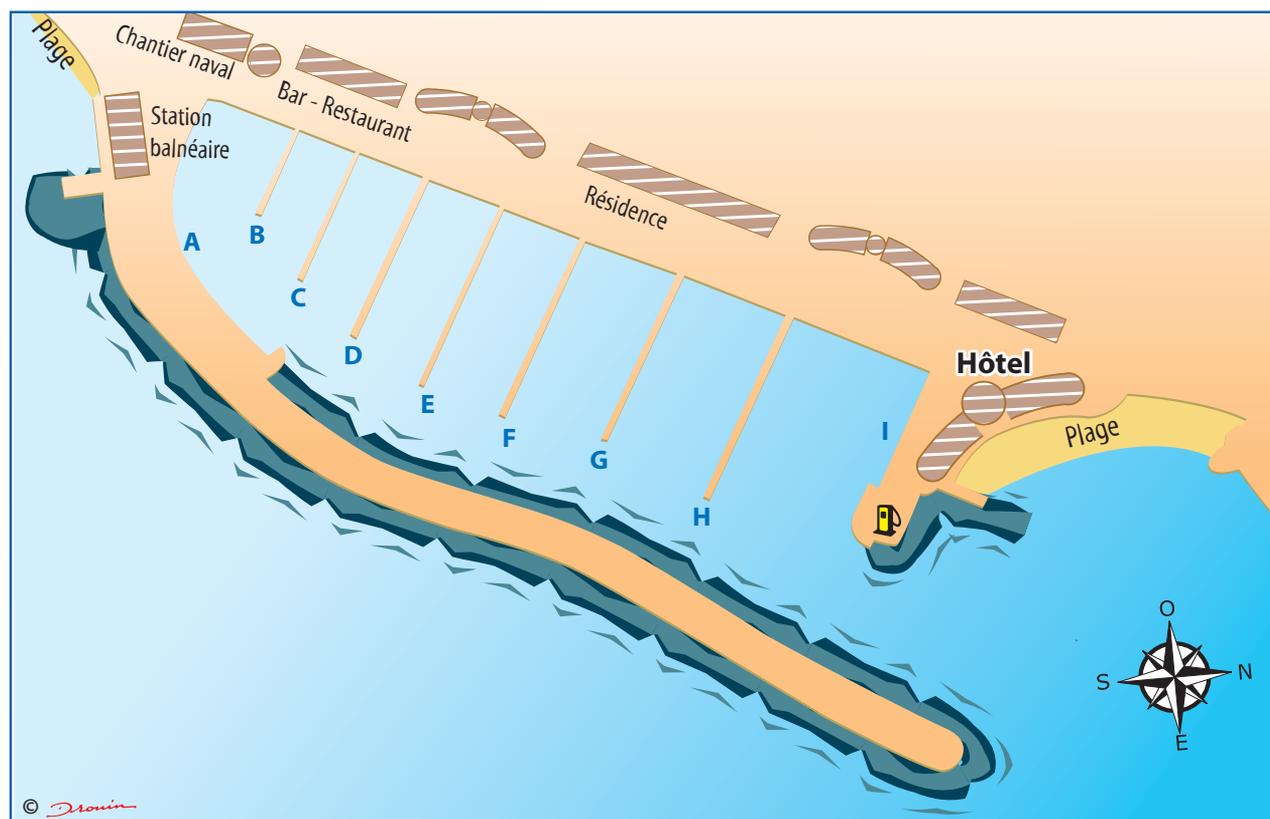
**Accès au port** : 43° 50' 35" Nord 07° 55' 00" Est

**Amers** : Pannes avec pendilles.



Points de vente du SHOM - [www.shom.fr](http://www.shom.fr)

# MARINA SAN LORENZO



Points de vente du SHOM - www.shom.fr

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES MARINA DI SAN LORENZO - 18017

**V.H.F.** : canal 9

**Capitainerie** : Tél. 0039.0183.91773 - Ouvert 24h/24 toute l'année.

Site : [www.marinasanlorenzo.it](http://www.marinasanlorenzo.it)

**Météo** : Tél. 0039.0183.91773. Affichage à la Capitainerie.

**Gendarmerie maritime** : Tél. 0039.0183.666333.

**Douanes** : Tél. 0039.0183.650047.

**Carburants** : Sur le port. Tél. 0039.0183.91773

**Eau** : Postes à quai. **Electricité** : 220 V.

**Appartements** : Cabine maritime.

**Port** de 365 places. Longueur maxi des bateaux : 20 m.

**Feux** : Rouge et Vert 3 sec. **Jetée** : 5 NM.

**Accès au port** : 43° 51' 40" Nord - 07° 58' 25" Est

**Abrité par tous les vents. Danger par vents** : Est.

**Amers** : Pannes avec pendilles.



Il nuovo porto turistico di **San Lorenzo al mare** sarà realizzato tra Imperia e Sanremo nel cuore della Riviera dei Fiori e potrà accogliere sino a **360** imbarcazioni con dimensioni comprese tra i sei ed i venti metri.

Progettato secondo il modello dei più moderni Marina, l'approdo garantirà una gamma completa di servizi portuali nel rispetto di elevati standard qualitativi e di efficienza.

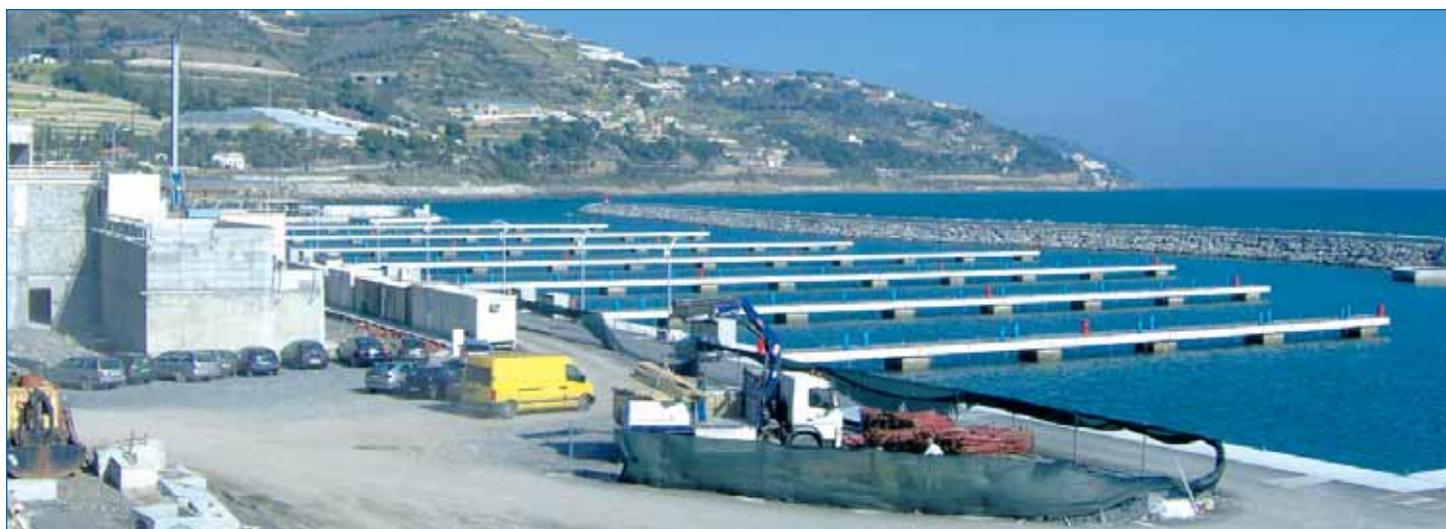
Un cantiere navale, la stazione di rifornimento, un ampio parcheggio coperto, un albergo, due strutture residenziali, uno stabilimento balneare e una serie di spazi commerciali saranno un primo complemento della nostra offerta.

Affacciati sul mare ed immersi nel verde, gli appartamenti formeranno un complesso residenziale che sarà affiancato dalla prestigiosa struttura alberghiera di 33 camere direttamente affacciata sulla spiaggia privata.

Lo stabilimento balneare, gli spazi commerciali ed il ristorante panoramico, offriranno poi gradevoli occasioni di svago e relax agli ospiti del porto.

I posti barca organizzati su 7 pontili e spazi in banchina sono serviti con efficienza dai parcheggi e dalle strutture a terra: un'efficiente sistema di servizi a disposizione dei proprietari delle imbarcazioni.

La sicurezza e l'efficienza delle strutture di servizio sono tra gli impegni principali dell'amministrazione oltre alla ricerca di un costante rapporto con i propri clienti per migliorare il servizio.



# INFORMATIONS PRATIQUES SAN REMO

## FEUX DES PORTS

A l'extrémité de la jetée Sud du vieux port fanal à éclats rouges, période 5" (lumière 2", obscurité 3"), portée 8 milles. A l'extrémité de la jetée Sud de Portosole fanal à éclats verts, période 5" (lumière 2", obscurité 3"), portée 5 milles. L'entrée du vieux port est signalée par un fanal à lumière fixe rouge située à l'extrémité d'une petite jetée perpendiculaire à la grande jetée Sud et par un fanal à lumière fixe verte situé à l'extrémité des rochers qui se trouvent au Nord dans le port même. L'entrée de Portosole est signalée par un fanal à lumière fixe rouge et par un fanal à lumière fixe verte, portée 2 milles.

## POINTS DE REPERES

En entrant dans la rade de SanRemo on voit les sommets des monts Bignone (1299 mètres de hauteur) au NNW de la ville et Caggio (1090 mètres de hauteur) au NW de la ville, qui est surmontée par l'église de la Madonna della Costa, édifice polygonal couronné par un dôme avec deux bas clochers ; une grande antenne radiophonique (deux niveaux de fanaux rouges, période 2", lumière 1", obscurité 1") se trouve à l'extrémité E de Portosole. La nuit on voit le phare de Capo dell'Arma, à l'E de la ville, (lumière blanche, période 15") portée 19 milles.

## A LEUR ARRIVEE M. LES YACHTSMEN SONT PRIES DE SE PRESENTER A LA DIRECTION DE PORTOSOLE :

- Pour établir une déclaration d'entrée.
- Pour signaler les dates des départs et des retours lors des absences supérieures à 24 heures, dans le but de garantir votre sécurité et un contrôle des bateaux amarrés dans le port.
- Pour vous brancher aux réseaux de distribution de l'électricité et de l'eau potable, pour vous procurer les pistolets à eau obligatoires et pour retirer la clé des blocs sanitaires.
- Pour prolonger la durée de l'escale ou déposer une demande d'hivernage.
- Pour retirer le courrier ou les messages en instance pour vous.
- Pour utiliser les cabines téléphoniques existantes.

## SI VOUS AVEZ DES PROBLEMES, CONTACTEZ :

1. **La Capitainerie** qui vous donnera tout renseignement concernant la location d'un poste (prénotation, hivernage, redevances, etc.).
2. **M. Gavagnin** pour tout problème technique, pour les questions concernant les règlements du port.
3. N'hésitez pas à avoir recours au personnel du port qui fera son possible pour rendre agréable votre séjour à Portosole.

Si vous êtes branchés au réseau téléphonique de Portosole, en composant le numéro 9 vous appelez la Direction du Port, tandis qu'en composant préalablement le 0 vous pourrez appeler directement tout numéro italien ou l'un des pays européens dont l'indicatif figure ci-dessous :

FRANCIA.....	0033
GERMANIA .....	0049
AUSTRIA.....	0043
BELGIO .....	0032
GRAN BRETAGNA .....	0044
GRECIA.....	0030
LUSSEMBURGO .....	00352
MALTA.....	00356
PAESI BASSI .....	0031
PR. MONACO .....	003393
SPAGNA.....	0034
SVEZIA.....	0046
SVIZZERA .....	0041
YUGOSLAVIA .....	0038
U.S.A. ....	001
CANADA .....	001
BRASILE.....	0052
ISRAELE .....	00972
IRAN.....	0098
KUWAIT.....	00965
ARABIA SAUDITA .....	00966

# IMPERIA PORTO MAURIZIO

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES IMPERIA PORTO MAURIZIO LIGURIA (ITALIE) - 18100

V.H.F. : 9

**Fonctionnement** : IMPERIA MARE SpA, Via Scarincio 2, 18100 IMPERIA - Direction : T.666.705 - Fax : 0183/650246 - Bureau du Port de plaisance : sous directeurs : Caprile ALBERTO et Agusti FRANCO - Capitainerie Militaire : via Scarincio 17, Tél. : 0183/666333 - Douane : Calata Anselmi T. 650047.

**Sauvetage** : Gendarmerie Maritime Premiers secours T. 1530 - Ambulance T. 299090 - Garde Médicale T.290.777 - Hôpital Civil Via Sant'Agata T. 7941 - Croce Rossa Italiana Via Trento 3/5 T. 299090 - Croce Bianca Viale Rimembranze 7 T.64939.

**Météo** : affichage quotidien au Bureau du Port, Banchina Medaglie d'Oro - observatoire météo piazza Roma T.650823/62893.

**Équipement** : 722 places (long. bateau maxi 40 m), accueil pour bateaux de passage saison : 674 ; hors saison : 220 - Accueil au Bureau du Port (ufficio operativo) - Réservations : tél. 0183/667453 - 0183/60977.

**Amarrage** : Quai "Banchina Medaglie d'oro". Quai "Molo corto" - Pontons flottants ; Chaîne-mère, chaîne-fille et pendilles. EVITER DE MOILLER LES ANCRÉS SAUF EN CAS DE DANGER - TE Av.-port 8 m - Bassin 5 m - Extr. quasi 2 m.

**Mouillage en rade** : possible, sauf par fort vent d'Est mais savoir que la rade est très protégée du Levant/Sirocco, mais exposée du Ponent/Lebeccio

**Services** : Eau douce, électricité à quai (220 V/380 V monophasé) - 14 douches - 10 sanitaires plus blanchisserie avec fiche - Carburant : Banchina Medaglie d'Oro (saison 8/20h - hors saison tous les jours sauf dim.) - Grue 4 T - Slip 25 T - CHantiers Navals - téléphone public (cabines) - 4 shipchanders

**Clubs** : Circolo Velico Imperiese T. 63788, Lega Navale Italiana T. 667292

**Communications** : taxi T. 292990/60800 - Locations voitures (Avis) T. 184.532462 - Office Tourisme T. 294947

**Approche de nuit** : Phare Môle Sud portée 16 M F. iso b. 4 s, vis. 210 - 090 (240) - Extr. (43°52,5 N - 08°01,8 E) : F.é.r. 3 s, Epi extr. F. f. r. (2 vertic.)

**Approche de jour** : Basilique de San Maurizio sur les hauteurs de la ville.

**Feux d'entrée du port** : Môle Baburro : Poteau rouge 4 m, portée 3 M, F. fixe r. - Môle Corto : Tour verte 6 m, portée 8 M, F. é. v. 3 s (1).



Points de vente du SHOM - www.shom.fr

# SAINT-FLORENT



Au creux d'un merveilleux golfe, la capitale du Nebbio a conservé des traces de la rivalité entre Français, Corses et Génois : sa première citadelle remonte à 1440, mais l'édifice actuel est le résultat de plusieurs remaniements. La vieille ville offre de charmantes places ainsi que des ruelles étroites et fleuries ; les maisons anciennes, bâties au bord de l'eau, ont beaucoup de cachet. L'église Santa-Maria-Assunta (XII<sup>ème</sup> s.) - qui fut la cathédrale de l'évêché du Nebbio et l'église jumelle de celle de La Canonica - est caractéristique du roman pisan en Corse et abrite une riche décoration et des sculptures d'animaux. Depuis 1971, un port de plaisance favorise le tourisme. L'arrière-pays recèle l'un des crus corses les plus renommés, le patrimoine.

A voir : à 13 km (E) le col de Teghime (536 m), que l'on passe en empruntant la D 81 reliant Saint-Florent à Bastia. Celui-ci forme une brèche dans le massif montagneux s'ouvrant sur le Nebbio à l'ouest et sur la région bastiaise à l'est. Il constitua une position stratégique, notamment pour la libération de l'île en 1943. Un monument, élevé à la gloire des goumiers marocains, en rappelle le souvenir.



**LOCATION**  
BATEAUX de 4 à 10 mètres  
et MOTOS de 50 à 650 cm<sup>3</sup>



**SPORTS - CAMPING - VETEMENTS**

**SHIPCHANDLER 400 m<sup>2</sup>**

**LACOSTE - ROYALMER - ST JAMES - SEBAGO - TBS**

**Vente bateaux - Réparation - S.A.V.**

**1500 m<sup>2</sup> d'exposition**

**Gardiennage - Transport bateaux jusqu'à 16 m**

**Bureau et atelier :**

**Zone artisanale (sortie St-Florent)**



**CONCESSIONNAIRE**



**20217 ST-FLORENT - Face Port de plaisance - Tél. 04 95 37 00 58 Fax 04 95 37 02 77**

*E-mail : corsica-marine.CM@wanadoo.fr*

# SAINT-FLORENT

## C.N PARODI

Saint FLORENT

20217 SAINT FLORENT  
TÉL. +33 (0)4 95 37 08 31  
FAX +33 (0)4 95 37 05 72



Concessionnaire

### KELT

White Shark - Azura - Fishlander



Points de vente du SHOM - www.shom.fr

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SAINT-FLORENT - 20217

- V.H.F. : 9.  
**Capitainerie** : Tél. 04 95 37 00 79 - Fax 04 95 37 11 37 - Wifi - Wesea.  
 Heures d'ouverture : saison 8h/20h, hors saison 9h/12h et 14h/18h.  
**Météo** : TL5 affichage à la Capitainerie. Répondeur automatique  
 Tél. 08 36 68 08 20.  
**Affaires maritimes** : Bastia - Tél. 04 95 32 84 60.  
**Sauvetage** : SNSM Tél. 04 95 37 19 57.  
**Cross Med Corse** : Tél. 04 95 20 13 63.  
**Gendarmerie maritime** : Tél. 04 95 37 00 17.  
**Douanes** : Tél. 04 95 37 00 02.  
**Carburants** : Tél. 04 95 37 00 53 à l'entrée du port.  
 Eau, Electricité 220 + 380v - 9 douches - 2 blocs sanitaires.  
**Port** de 750 places. Longueur maxi des bateaux : 35 m en saison,  
 45 m hors saison. Bateaux de passage saison : 270 places.  
 Aire de carénage. Grue de 30 tonnes. Elévateur de 50 tonnes. Slip.  
**Feux** : Jetée Nord Est : F.e. - Jetée Sud : F.v..  
**Accès au port** : facile jour et nuit par passe d'entrée de 35 m.  
 Abrité par tous les vents de S à E par W. Clapot par vent S-E. Tirant  
 d'eau de 1 m à 2,80 m.  
**Amer** : balise rouge à 300 m de l'entrée.

## C.N PARODI

Saint FLORENT

**Réparation - Entretien - Gardiennage à flot - Traitement osmose - Rénovation  
 Peinture et travaux polyester des coques - Inverseurs - Propulseurs - Electricité**



Concessionnaire et agent



cnparodi@wanadoo.fr



www.pershing-yacht.com

20217 SAINT FLORENT  
TÉL. +33 (0)4 95 37 08 31  
FAX +33 (0)4 95 37 05 72

# PORT DE MACINAGGIO

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES MACINAGGIO - 20248



V.H.F. : 9.

**Capitainerie** : Portu Paul Luigi -  
Tél. 04 95 35 42 57 - Fax. 04 95 35 47 00.  
Heures d'ouverture et permanence : saison  
7h/21h - Hors saison : 8h30/12h -  
14h/17h30.

**Météo** : Tél. 08 92 68 02 20. Affichage 2 fois  
par jour. Répondeur : 32.50.

**Affaires maritimes** : Bastia -  
**Sauvetage** : Tél. 04 95 20 13 63.

**Gendarmerie maritime** : Bastia.

**Carburants** : Tél. 04 95 35 46 55 (voir  
plan).

Eau, Electricité 220/380 V, 16-32-63A.  
12 douches. 2 blocs sanitaires.  
4 téléphones publics. Wifi.

**Port** de 585 places. Longueur maxi des  
bateaux : 40 m. Bateaux de passage :  
environ 180.

Aire de carénage de 4000 m<sup>2</sup>. Grue mobile  
de mâtage de 2 tonnes. Elévateur de  
45 tonnes. Slip.

**Feux d'entrée** : Jetée Est : feu rouge -  
Jetée Nord : feu vert.

**Accès au port** : Facile. Abrité par vents  
S.E.

**Amers** : Avancée nord du port, pointe de la  
Coscia, colline dominée par une antenne  
relais de télévision.

# Cap Azur Marine

AGENT : **VOLVO PENTA**

**SUZUKI**



**Mécanique HORS BORD IN BORD - Entretien - Réparation  
Hivernage - Gardiennage - Pièces détachées**

Lieu-dit Pian delle Borre - 20248 MACINAGGIO - Tél. 04 95 35 00 67 - Fax 04 95 35 40 88 - E-mail : capazurmarine@worldonline.fr

# PORT DE L'ILE ROUSSE

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ILE ROUSSE



**Capitainerie** : Tél./Fax 04 95 60 26 51. Directeur du port :  
Jean-Simon SAVELLI. Maître du port : Alain d'ORNANO.  
Heures d'ouverture : saison 7h/22h ; hors saison : 7h/18h.  
Heures d'ouverture pour abri : saison 7/20h ; hors saison :  
8/12h et 14h/19h.

**Météo** : Affichage quotidien à la Capitainerie. Météo France  
Tél. 08 92 68 02 20. Météo consult Tél. 08 99 70 11 11.

**Affaires maritimes** : A la mairie : Tél. 04 95 60 05 59. Ouvert  
le mercredi matin ou à Calvi les autres jours.

**Gendarmerie maritime** : Calvi. Tél. 04 95 65 00 17.

**Douanes** : Calvi. Tél. 04 95 65 00 69.

**Cross Med Corse** : Tél. 04 95 20 13 63.

**Carburants** : Capitainerie.

**Port** de 250 places dont 86 pour visiteurs. Longueur maxi des  
bateaux : 35 m, franchise 2h (voir Capitainerie pour mouillage  
en rade).

**Services** : Eau, électricité à quai et sur ponton. Sanitaire.  
Douches. Téléphone public. 2 collecteurs de déchets en  
mouillage permanent, conteneurs huiles usées. Grues 12,5 T.  
Carburants.

**Feux** : Voir documents nautiques.

**Accès au port** : Suivre l'alignement du mont qui domine la  
ville au SE par le musoir du môle à 165° pour laisser les  
hauts-fonds rocheux et le danger du groupe des îles de l'Ile-  
Rousse (difficile par grosse brise).

**Danger** : Haut-fond de Naso.

# PORT DE SANT'AMBROGGIO

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SANT'AMBROGGIO



**Capitainerie** : sur le port - Tél. 04 95 60 70 88.  
Ouverture - Été : de 7h à 20h - Hiver : de 9h à 12h.  
Eau, électricité 220 volts - Permanence saison : de 7h à 20h.  
**Carburants** : de 8h à 20h. Tél. 04 95 60 60 98 - 04 95 60 73 82.  
**Sauvetage** : Gendarmerie. Tél. 04 95 65 00 17.  
**Cross Med** : Tél. 04 94 27 27 11.  
**Météo** : affichage à la Capitainerie à 8h. Répétiteur automatique. Tél. 04 95 21 32 71.  
**Affaires Maritimes** : Tél. le matin : 04 95 60 05 59 ; toute la journée : 04 95 65 01 71.  
**Douane** : Tél. 04 95 60 00 78, Ile Rousse.  
**Ponts et Chaussées** : Tél. 04 95 65 08 13, Port de Calvi.  
Situé au centre d'une ligne reliant Ile Rousse à Revellata, Sant'Ambroggio est un port de 15.000 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 200 bateaux de moyen tonnage. Grue de 15 tonnes. Port privé. Une vingtaine de places sont réservées aux bateaux de passage.  
**Feux** : Jetée Nord-Est un éclat **vert** toutes les 2 secondes. Jetée Sud-Ouest, éclat **rouge** toutes les 2 secondes. Portée : 2 milles.  
Entrée : difficile par vent de Nord-est en Hiver.  
**DANGER** : Ecueil d'Algaïola marqué par une balise située à 1 mille au Nord-Est de la pointe de San Damiano.

# AU SERVICE DE LA PLAISANCE

## LA CORSE

### SAINT-FLORENT

R.E.	CORSE EXMAR - 4, espace Lazzari.....	06 24 55 00 91
L.O.C.	CORSE HORIZON - Le Port.....	04 95 37 21 83
S.H.	<b>CORSE PLAISANCE - Résidence du Port.....</b>	<b>04 95 37 00 58</b>
A.M.	CORSICA MARINE - Z.A.....	04 95 33 71 24
R.E.	<b>PARODI ENTREPRISE - Rue de la Cathédrale.....</b>	<b>04 95 37 08 31</b>
R.E.	SAINT FLORENT MARINE - Rue de la Cathédrale.....	04 95 37 00 63

### MACINAGGIO

A.M.	<b>CAP AZUR MARINE - Lieu-dit Plan Delle Borre.....</b>	<b>04 95 35 00 67</b>
L.O.C.	<b>CORSICA VOILE - Port de Plaisance.....</b>	<b>04 95 35 48 20</b>
E.X.P.	TERNOIS J.-Louis - Tomino.....	04 95 35 43 04

### ILE ROUSSE

L.O.C.	2B LOCATION - bd de Fogata.....	04 95 65 19 38
R.E.	CORSE YACHTING - Rue Notre Dame.....	04 95 60 08 14
C.N.	CORSE YACHTING - Route du Cimetière.....	04 95 60 36 85
A.M.	HOYON MARINE TECHNIQUE - Route de Santa Reparata.....	04 95 60 28 62
A.M.	JL MARINE - Rés. L'Alivi.....	04 95 33 81 30
R.E.	NAUTIMARINE - Route de Calvi.....	04 95 60 00 73
R.E.	TECHNIQUE ELECTRO DIESEL - Route de Santa Reparata.....	04 95 60 28 62

### SANT AMBROGGIO

C.N.	<b>CHANTIERS NAVALS DE CALVI - Port de Sant Ambroggio - Lumio ...</b>	<b>04 95 60 70 98</b>
D.I.V.	L'ATELIER - Ponte Leccia.....	04 95 47 69 09
D.I.V.	<b>STATION TOTAL Carburant à quai (SARL MARINA)</b> Port de Sant'Ambroggio - Lumio.....	<b>04 95 60 60 98</b>

### CALVI

A.R.	AD NAUTIQUE - Route de Calvi - Lumio.....	04 95 60 63 52
L.O.C.	AMC - 38, rue Clemenceau.....	04 95 60 29 11
S.H.	CALVI BATEAUX - 17, quai landry.....	04 95 65 02 91
R.E.	CALVI MARINE - Les Chênes Verts.....	04 95 65 01 12
E.C.	CALVI NAUTIQUE CLUB - Base Nautique.....	04 95 65 10 64
A.R.	CORSIA SUPER MARINE INTERNATIONAL USHIP - Le Port.....	04 95 65 35 79
S.H.	L'HIPPOCAMPE - Le Port.....	04 95 60 57 74
A.R.	MOTOR DIESEL SERVICE - Calenzana.....	04 95 65 17 01
R.E.	NAUTIC BALAGNE - ZI de CANTONE.....	04 95 65 17 38
E.L.E.	NAUTIC SERVICE - Route du Stade.....	04 95 65 21 24
R.E.	NAV COM SERVICES - 20, route Nationale.....	04 95 60 14 74
R.E.	R.D.M. GM JEAN PAUL - Route d'Aregno.....	04 95 60 75 32
A.R.	TECHNI SERVICES - Sant Ambroggio - Lumio.....	06 84 06 55 99
L.O.C.	TRA MARE - Port de Plaisance.....	04 95 65 21 26

## SAGONE

L.O.C.	<b>CORSICA MARE - Tuccia.....</b>	<b>04 95 52 23 67</b>
L.O.C.	CYRNOS HOTEL.....	04 95 28 00 01
R.E.	MARINA DU GOLFE.....	04 95 28 00 31
R.E.	SAGONE CARGESE NAUTIC - Centre de Sagone.....	04 95 28 05 90

## AJACCIO

S.H.	ACCASTILLAGE DIFFUSION - Port de l'Amirauté.....	04 95 20 82 70
R.E.	ACQUA NAUTIC - Sarl Mezzavia.....	04 95 20 64 88
E.X.P.	AJACCIO EXP - Route des Sanguinaires.....	04 95 51 29 36
G.E.	AJACCIO PLAISANCE - Chemin de Ranucchetto.....	04 95 51 47 92
A.S.S.	AMC ASSURANCE - 34, cours Napoléon.....	04 95 21 25 51
S.H.	AM LUIGI - Port Tino Rossi.....	04 95 21 51 23
A.R.	ARA MARINE - Alata.....	04 95 10 71 60
A.M.	BIZZARI NAUTIC - ZI de Baleone.....	04 95 22 12 37
L.O.C.	CENTRE NAUTIQUE DE LAVAL - Appietto.....	04 95 23 27 96
C.N.	CHANTIER NAVAL D'AJACCIO - Port Charles Ornano.....	04 95 20 30 31
L.O.C.	CHRIS'NAUTIC - Avenue Henri Maillot.....	06 14 01 27 31
R.E.	CINARCA MARINE - Bestelicaccia.....	04 95 52 26 56
L.O.C.	CORSAZUR MARINE - Quai de la Citadelle.....	04 95 21 80 72
L.O.C.	CORSE MED SAILING - Route des Sanguinaires.....	04 95 51 29 36
L.O.C.	CORSICA GRAND LARGE - Forciolo.....	04 95 25 72 70
R.E.	CORSICA SEMI RIGIDE - Port Charles Ornano.....	04 95 20 61 54
S.H.	CYRNOS MARINE - Port Tino Rossi.....	04 95 21 25 50
R.E.	DDC YACHTING - Quai Tino Rossi.....	04 95 10 78 35
R.E.	ELECTRONIQUE PROFESSIONNELLE ET MARITIME - Quai de la Citadelle.....	04 95 21 96 22
C.N.	<b>ESPACE AICARDI - Route de Sagone - Mezzavia.....</b>	<b>04 95 22 94 67</b>
R.E.	ETABLISSEMENT LUIGI - Port Charles Ornano.....	04 95 23 11 11
R.E.	FERRARI PLAISANCE SERVICES - 2, rue des Pommiers.....	04 95 20 80 51
V.O.	HP VOILES - Rue Paul Colonna d'Istria.....	04 95 23 48 07
S.H.	INTERCASH PROFESSIONNEL - Mezzavia.....	04 95 20 20 94
A.R.	L'ATELIER MARIN - ZI Ded Baleone.....	04 95 20 15 20
A.M.	LATITUDE 41 - Cutilti.....	04 95 21 22 07
R.E.	MARINE DIFFUSION - Porticcio.....	04 95 25 00 85
R.E.	MED IN BLUE - 32, rue Bonardi.....	08 20 82 05 61
C.N.	NAUTIC 2000 - Route du Vazzino.....	04 95 10 38 20
R.E.	PROSHOP 2A - Col d'Aspretto.....	04 95 20 01 19
L.O.C.	RENT BOAT LOCATION - Port de l'Amirauté.....	04 95 10 39 29
R.E.	SANTARELLI MARINE - Route de l'Aéroport.....	04 95 22 64 21
L.O.C.	SOLEIL ROUGE YACHTING - Quai de la Citadelle.....	04 95 21 89 21
L.O.C.	SUD HORIZON - Port Tino Rossi.....	04 95 76 17 14
L.O.C.	THALASSA LOCATION - Route de l'Aéroport.....	04 95 22 01 58
R.E.	<b>UNION NAUTIQUE INSULAIRE - Port de l'Amirauté.....</b>	<b>04 95 20 66 31</b>
L.O.C.	YACHTING AVENTURE - Port Charles Ornano.....	04 95 10 26 25

A.M.	ATELIER MECANIQUE
A.R.	ATELIER DE REPARATION
A.S.S.	ASSURANCE
C.N.	CHANTIER NAVAL

C.O.	CONSTRUCTEUR
D.I.V.	DIVERS
E.C.	ECOLE DE NAVIGATION
E.L.E.	ELECTRICITE MARINE

E.X.P.	EXPERT
G.	GARAGE
G.E.	GARAGE EXTERIEUR
I.M.P.	IMPORTATEUR

L.M.	LIBRAIRIE MARITIME
L.O.C.	LOCATION
M.P.	MATIERES PREMIERES
R.E.	REVENDEUR

S.H.	SHIPCHANDLER
T.R.	TRANSPORTEUR
V.O.	VOILERIE

# PORT DE CALVI



## CHANTIERS NAVALS DE CALVI

PORT DE SAINT AMBROGGIO m.allegri.cmc@wanadoo.fr

### • RÉPARATION :

- Polyester et mécanique

### • MANUTENTION / TRANSPORT

- Grues 50 et 70 Tonnes  
- Camion équipé

### • GARDIENNAGE

- HIVERNAGE

- Sous hangar extérieur  
- Sous cocon  
- A flot

### • VENTE DE BATEAUX

- Toutes marques

### • SPÉCIALISTE

REMOTORISATION

Agent officiel

Concessionnaire  
**YAMAHA**



Port de Sant Ambroggio 20260 LUMIO - Tél. : 04 95 60 70 98 - Fax : 04 95 60 71 99

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Port de plaisance "Xavier Colonna" CALVI - 20260



La puissante citadelle et l'ancien palais des Gouverneurs racontent le passé de ce bastion génois. On peut y visiter l'église Saint-Jean-Baptiste (XVI<sup>ème</sup> s.) et l'oratoire de la confrérie Saint-Antoine (XV<sup>ème</sup> s.). Mais la ville, avec ses palmiers et sa longue plage bordée de pins parasols le long d'une admirable baie, séduit surtout par le quartier du port - la Marine - toujours animé. Elle est célèbre pour les belles cérémonies de la semaine sainte. A voir : à 4 km (O), à proximité d'un chaos granitique, la grotte des Veaux-Marins, qui doit son nom à une colonie de phoques moines qui y avait élu domicile. Un chemin conduit à la punta di a Revellata.

V.H.F. : 9.

**Capitainerie** : Xavier Colonna - Tél. 04 95 65 10 60 - Fax : 04 95 65 15 13.  
Heures d'ouverture saison : 7h/21h - Hors saison : 8 h/12h - 14 h/17h.  
Permanence saison : 8h/20h - Hors saison : week-end.

**Météo** : Tél. 04 95 20 13 63. - Affichage : 1 fois par jour. Répondeur automatique : Tél. 08 36 68 08 20.

**Affaires Maritimes** : Port de plaisance - Tél. 04 95 65 01 71.

**Sauvetage** : Tél. 06 14 59 28 01. (SNSM).

**Cross-Med Corse** : Tél. 04 95 20 13 63.

**Douanes** : Port de plaisance - Tél. 04 95 65 00 69.

**Carburants** : Tél. 04 95 65 10 60. A l'entrée du port.

Eau (manche à eau équipé obligatoirement d'un système de fermeture obligatoire). Electricité sur les quais (220/380V). 12 douches + 1 douche handicapé - 1 WC handicapé 24h/24 + 8 WC + 1 WC extérieur 24h/24 - 7 téléphones publics. Wifi.

**Port** de 500 places. Longueur maxi des bateaux : 60 m. Bateaux de passage, places en saison : 200 - Hors-saison : 300.

Aire de carénage - Grue mobile de 2 tonnes - Elévateur de 50 tonnes. Slip.

**Accès au port** facile. Abrité par vents : N-SW. Danger par vents : N-NE.

**Amers** : Pointe Revellata (4 M).



**S.A.R.L. MARINA**

A 1/4 d'heure de Calvi, station d'avitaillement de Sant'Ambroggio  
Ouverte de 8h à 20h (avril - septembre)

Service rapide,  
jamais d'attente  
à quai

Port de plaisance Sant'Ambroggio - 20260 LUMIO  
Tél. 04 95 60 60 98 / 04 95 60 73 82

E-mail : sarl-marina@wanadoo.fr



## INITIALES DES QUARTIERS D'IMMATRICULATION

AJACCIO	AJ	CAMARET	CM	LE HAVRE	LH	NOIRMOUTIER	NO	TOULON	TL
ARCACHON	AC	CHERBOURG	CH	LES SABLES-D'OLONNE	LS	OLERON	IO	VANNES	VA
AUDIERNE	AD	CONCARNEAU	CC	LORIENT	LO	PAIMPOL	PL	YEU	YE
AURAY	AY	DIEPPE	DP	MARENNES	MN	PORT-VENDRES	PV	CAYENNE	CY
BAYONNE	BA	DOUARNENEZ	DZ	MARSEILLE	MA	ROUEN	RO	FORT-DE-FRANCE	FF
BOULOGNE	BL	DUNKERQUE	DK	MARTIGUES	MT	SAINT-BRIEUC	SB	POINTE-A-PITRE	PP
BORDEAUX	BX	FECAMP	FC	MORLAIX	MX	SAINT-MALO	SM	LA REUNION	RU
BREST	BR	LA ROCHELLE	LR	NANTES	NA	SAINT-NAZAIRE	SN		
CAEN	CN	LE GUILVINEC	GV	NICE	NI	SETE	ST		

# PORT DE CARGESE

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### CARGESE 20130

V.H.F. : 9

**Capitainerie** : Tél. 04 95 26 47 24 - Fax 04 95 26 41 47

capitainerie.cargese@wanadoo.fr

Heures d'ouverture saison : 8h-20h ; hors saison : 9h-12h - 15h-18h.

**Météo** : 32.50. Affichage 2 fois par jour. Répondeur : 04 95 26 47 24.

**Sauvetage** : Tél. 04 95 20 13 63.

**Carburants** : Début jetée.

Eau, Electricité. 6 douches. 6 sanitaires.

**Port** de 235 places. Longueur maxi des bateaux : 17 m. Bateaux de passage : 35 places en saison.

**Feux** : 2. Jetée N (42°07,9'N-008°35',9E) - Jetée S (F.30.12s, sect.r.b.).

**Accès au port** : A gauche dès que le muiroir tribord sur arrière travers.  
Danger par vents : Sud-Ouest.



Points de vente du SHOM - www.shom.fr

# CAP ROSSU / GOLF DE SAGONE

*Bienvenue à*
*Welcome on*



## CORSIKA MARE

• SHIPCHANDLER •

- Vente • Loisirs nautiques • Pièces sous 24/48h

Distributeur sacs étanches CASTELLINA - Housse AQUAPAC  
Distributeur produits CLEAN BOATS sur la Corse

20111 TIUCCIA (Golfe de Sagone) - Tél/Fax : 04 95 52 23 67 - Mob : 06 23 02 55 35 - E-mail : corsica-mare@wanadoo.fr



**Tiuccia** est une petite station balnéaire de Corse du Sud blottie dans un écrin magnifique « la CINARCA », vallée s'ouvrant sur le « Golfe de Sagone », à 25 km au nord d'Ajaccio, entre la ville d'Ajaccio et le village de Cargèse, à 30 km de Porto.



# PORT D'AJACCIO

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES PORT DE PLAISANCE AJACCIO TINO ROSSI 20000



V.H.F. : Canal 9

**Capitainerie du Port de plaisance** : Port de Plaisance -  
Tél. 04 95 51 93 28 - Fax 04 95 21 93 28.  
Saison : 8h/21h - hors saison 8h/12h et 14h/18h.  
Permanence saison et hors saison.

**Météo** : répondeur automatique Tél. 08 92 68 08 20. Affichage à la Capitainerie 1 fois par jour. VHF Canal 79 - 8h33 et 20h33.

**Affaires maritimes** : 4, bd Roi Jérôme - Tél. 04 95 51 75 13.

**Sauvetage** : Tél. 04 95 21 42 28.

**Cross Med Corse** : Tél. 04 95 20 13 63.

**Gendarmerie maritime** : Tél. 04 95 50 90 14.

**Douanes** : Gare maritime - Tél. 04 94 21 00 31.

**Carburants** : Station SHELL, quai de la Citadelle -  
Tél. 04 95 21 51 23.

Eau, électricité 220/380v. 6 douches. 6 sanitaires. 1 téléphone public.  
Wifi

**Port** de 260 places maxi. Longueur maxi des bateaux : + de 50 m.  
Bateaux de passage en saison : 150, hors saison : 100.

Aire de carénage (hors saison). Grue de mobile de 10/12 tonnes. Slip.

**Feux** : Rouge jetée de la Citadelle. Vert/Rouge Môle des Capucins.

**Accès au port** facile. Abrité par vents : NW mistral. Danger par vents : NE Gregale. SE. Sirocco.

**Divers** : Le quai d'honneur est équipé de bornes électriques 220v 16A allant jusqu'au 380v 125A.

**FAIRLINE**  
France

Se sentir libre...

[www.fairline-france.com](http://www.fairline-france.com)  
Importateur **Fairline France**,  
Port de la Napoule  
06210 Mandelieu La Napoule  
Tél. 04 92 97 63 40  
Fax : 04 92 97 62 28  
Mail : [info@fairline-france.com](mailto:info@fairline-france.com)

B&B Création



Photo Service Communication Ville d'Ajaccio

# PORT D'AJACCIO

**U. Union**  
**ni Nautique**  
**Insulaire**

**CHANTIER NAVAL**  
Gardiennage sous hangar de 3000 m<sup>2</sup>

Port de l'Amirauté  
20090 AJACCIO  
Tél. 04 95 20 66 31  
Atelier : 04 95 20 43 18  
Port. 06 11 12 35 29  
Fax 04 95 20 90 73  
www.uni-bateaux.com  
uni@uni-bateaux.com

Seul **DISTRIBUTEUR OFFICIEL VOLVO-PENTA**

pour toute la Corse et le seul Centre de Service Agréé  
Pièces Détachées VOLVO-PENTA et SUZUKI  
pour toute notre RÉGION



**VENTE**  
**LOCATION**  
**REPARATION**  
**GARDIENNAGE**

Importateur Exclusif

**CRANCHI**  
Boatbuilder since 1870

Distributeur officiel

**VOLVO PENTA**  
DISTRIBUTEUR DE SERVICE

**SUZUKI MARINE**

**AZIMUT YACHTS**

Concessionnaire Exclusif  
**BÉNÉTEAU**



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES PORT DE PLAISANCE AJACCIO CHARLES ORNANO - 20000

V.H.F. : 9.

**Capitainerie** : Tél. 04 95 22 31 98 - Fax. 04 95 20 98 08. Heures d'ouverture : saison 7h/21h, hors saison 8h30/12h et 14h/18h. Permanence : saison 7h/21h (7J/7), hors saison 8h30/17h30.

**Météo** : Affichage. Tél. 08 36 68 08 08.

**Affaires maritimes** : Bd Roi Jérôme. Ajaccio 20000. Tél. 04 95 51 75 13.

**Affaires maritimes** : Tél. 04 95 51 75 13.

**Cross Med Toulon** : Tél. 04 95 20 13 63.

**Gendarmerie** : Tél. 04 95 51 75 22.

**Douanes** : Bd Roi Jérôme. Ajaccio 20000. Tél. 04 95 51 71 51.

**Carburants** : Face à la Capitainerie. Tél. 04 95 20 91 81.

**Eau - Electricité** : 220 V. 15 douches - 15 sanitaires - 5 téléphones publics.

**Port** de 830 places. Long. maxi des bateaux : 35 m. Bateaux de passage : 120.

**Aire de carénage** : publique et privée. Grue mobile de 40 tonnes. Elévateur de 50 tonnes. Slip.

**Feux** : entrée du port (bâbord). Jetée : feu de Mussir.

**Accès au port** : De jour et de nuit par tout temps. Abrisé par vents. Se méfier des vents forts Sud et Sud-Ouest. Ressac par vent d'Est et Sud Ouest.

**Amers** : A l'extérieur du port devant la jetée, il y a un coffre de mouillage qui n'est pas balisé de nuit.

# Espace Aicardi

Route de Sagone - 20167 MEZZAVIA  
Tél. 04 95 22 94 67 - Fax 04 95 22 94 54

Distributeur de pièces détachées JOHNSON EVINRUDE VOLVO et Concessionnaire ZODIAC  
Site Internet : www.espace-aicardi.com - E-mail : espace-aicardi@wanadoo.fr

Boutique Marine - Accastillage - Accessoires - Ski nautique

CHANTIER NAVAL - REPARATION  
ENTRETIEN - TRANSFORMATION  
GARDIENNAGE DE BATEAUX ET MOTEURS

Importateur Corse : FOUR WINNS  
B2 MARINE - ZODIAC - YAMAHA  
CRESCENT - WHITE SHARK - WAVE  
RUNNER - YAMAHA - CAPELLI  
PACIFIC CRAFT - SEAHAWK  
Remorque SATELLITE

# PORT DE PROPRIANO



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES PROPRIANO 20110

**V.H.F.** : 9.  
**Capitainerie** : Sur le port. Tél. 04 95 76 10 40.  
 Fax 04 95 70 26 72.  
 Mme QUILICHINI Danièle, présidente - Mme BLANC-ORTOLI,  
 directrice générale - M. KITANIDES Philippe  
 Tél. 06 27 48 53 91.  
 Heures d'ouverture : ETE : 8h/21h - HIVER : 9h/12h -  
 14h/18h.  
**Nombre de Places** : 420, excellente capacité d'accueil.  
 Longueur maxi des bateaux : 45 m.  
**Sauvetage** : Capitainerie - Vedette 1<sup>ère</sup> classe SNS 130.  
**Météo** : 2 fois par jour, répéteur Ajaccio Tél. 08 36 68 08 20.  
**Douane** : Quai de l'Herminier : Tél. 04 95 76 13 44.  
**Chambre de Commerce** : Ajaccio. Tél. 04 95 21 07 60.

**Carburant** : Tél. 04 95 76 38 36.

Eau, électricité à quai ; Blanc et vert : portée 16 à 11 milles ; 3 occultations toutes les 12 secondes ; Jetée : vert isophare, toutes les 4 secondes bornes électriques 220V. WC - Douches - Téléphone public sur le port de plaisance (4).

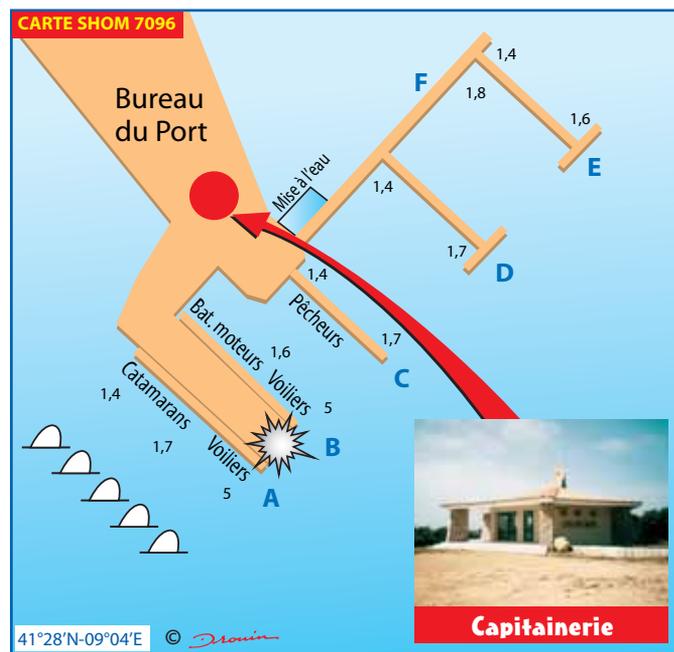
Grue de 12 tonnes - Carburant sur le port - 1<sup>er</sup> bassin.

Le port est bien abrité des vents dominants de Nord-Ouest et Est. Se conformer particulièrement à l'arrêté préfectoral concernant la zone interdite au mouillage.

# PORT DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### PIANOTTOLI-CALDARELLO 20131



**V.H.F.** : 9.  
**Capitainerie** : Claude BIANCONI - Tél. 04 95 71 83 57 - Fax 04 95 71 80 21.  
 Heures d'ouverture : saison : 7h/12h - 14h30/19h30 (tous les jours y compris samedi, dimanche et jours fériés) - Hors saison : 8h/11h - 14h/18h.  
 Permanence saison : tous les jours ; hors saison : sauf week-end.  
**Affaires Maritimes** : Bonifacio - Tél. 04 95 73 01 10.  
**Gendarmerie et Douanes** : Bonifacio - Tél. 04 95 70 07 36.  
**Sauvetage** : SNSM à Bonifacio - Tél. 04 95 73 10 07.  
**Cross Corse** : Tél. 04 95 20 13 63. VHF 16.  
**Météo** : Affichage à la Capitainerie, deux fois par jour (9h/19h). METEOREM.  
 Répondeur Météo Consult 08 36 69 12 34. Fax 01 39 28 00 28. Minitel 3615  
 MET, Météo France Navicap 08 92 68 08 20 2 fois par jour. Minitel 3615  
 METEO.  
**Carburants** : au port de Bonifacio.  
**Eau, Electricité** 220 V à quai et sur les pontons. 2 WC. 5 douches. Laverie automatique. Vente glace. 2 téléphones publics à la Capitainerie.  
**Port** de 160 places. Longueur maxi des bateaux : 18 m. Bateaux de passage : 80 (20 places pour voiliers TE > 1,70 m - 5 places de catamarans TE > 1,30 m, le reste long. maxi 17 m, TE < 1,30 m. Franchise 2 h.  
 Profondeur d'eau : bassin 1,5 à 5 m, Av. port 10 m à 1,5 m. Slip.  
**Amarrage dans le port** : pontons fixes et pendilles.  
**Mouillage en rade** : possible sauf dans l'axe du chenal ; zone d'écopage des canadiens. Les bouées face à la jetée du phare sont utilisées uniquement pour accoster plus facilement par vent W.  
**Services** : Navette avec agglomération tous commerces (3 km). Aéroport de Figari (15 mn) Tél. 04 95 71 10 10. - Taxi à Figari : Tél. 04 95 71 04 45.

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

# AU SERVICE DE LA PLAISANCE

## PORTICCIO

<b>L.O.C.</b> CENTRE NAUTIQUE DE PORTICCIO - Place de la Viva .....	04 95 25 01 06
<b>R.E.</b> EURO NAUTIC - Bastelicaccia .....	04 95 53 40 82
<b>R.E.</b> MARINE DIFFUSION - Port de Pisciatello.....	04 95 25 00 85
<b>S.H.</b> SHIP ISOLELLA - Rond point de l'Isollella.....	04 95 24 71 92
<b>G.</b> SUD PLAISANCE - Pietrosella.....	04 95 50 59 37
<b>L.O.C.</b> YACHTING CLUB DE PORTICCIO - Plage de la Viva.....	04 95 25 05 62

## PROPRIANO

<b>L.O.C.</b> LOCAMARINE - Immeuble Le Valinco.....	04 95 76 11 32
<b>R.E.</b> NAUTIC EXPRESS - Lieu-dit I. Vespi .....	04 95 76 29 21
<b>R.E.</b> PROPRIANO MARINE - La Paratella.....	04 95 76 01 61
<b>S.H.</b> SERRA MARC - 17, av. Napoléon .....	04 95 76 06 33
<b>A.R.</b> VALINCO MARINE - Quai l'Herminier.....	04 95 76 04 70
<b>V.O.</b> WATTOU VOILERIE - Route de Viggianello.....	04 95 76 11 02

## PIANOTTOLI CALDARELLO

<b>C.N.</b> CHANTIER NAVAL DE FIGARI - Lieu-dit Canella.....	04 95 71 89 50
<b>D.I.V.</b> EOLE FIGARI - Paggiale.....	06 11 48 13 92
<b>C.N.</b> EQUINOX SERVICES - Lieu-dit Canella.....	06 07 24 42 91
<b>R.E.</b> FIGARI NAUTIC - Pietra Grossa.....	04 95 71 00 09
<b>L.O.C.</b> KVO - Baie de Figari.....	04 95 71 89 70

## BONIFACIO

<b>R.E.</b> BONIFACIO WINDSURF - Hameau de Piantarella.....	04 95 73 32 04
<b>A.R.</b> BONI SHIP - Quai Nord .....	04 95 73 04 12
<b>D.I.V.</b> ETS BOTTI - Lieu-dit Sennola .....	04 95 73 01 03
<b>L.O.C.</b> EURO YACHTS - Quai Nord .....	04 95 73 70 18
<b>D.I.V.</b> GAZANO - Quai de Commerce.....	04 95 73 00 29
<b>S.H.</b> MECANIC MARINE TROJATI - 69, quai Comparetti.....	04 95 73 01 85
<b>S.H.</b> MER ET NAUTISME - Port de Plaisance.....	04 95 73 04 12
<b>D.I.V.</b> STATION ESSO - ETS BOTTI - Sennola.....	04 95 73 01 03



# PORT DE PORTO VECCHIO

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES PORTO-VECCHIO 20137

V.H.F. : 9.

**Capitanerie** : Tél. 04 95 70 17 93 - Fax 04 95 70 27 68. Heures d'ouverture saison : 8h-21 h. Hors saison : 8h30-12 h - 14h-17h30. Permanence saison : 7J/7 ; hors saison : 5J/7.

**Météo** : Tél. 08 92 68 02 20 - Affichage à la Capitanerie.

**Affaires maritimes** : à Bonifacio. Tél. 04 95 73 01 10.

**Sauvetage** : Tél. 04 95 20 13 63. Cross Med Corse.

**Gendarmerie maritime** : Ajaccio - Tél. 04 95 23 50 91.

**Douanes** : Grandes Côtes au Port de Commerce. Tél. 04 95 70 07 36.

**Carburants** : entrée du port - Tél. 04 95 70 21 41.

Eau. Electricité 220 V, 32 W sur quai sud (quai grandes unités). 9 douches (femmes), 9 douches (hommes). 12 sanitaires. 2 cabines téléphoniques sur le port.

**Port** de 380 places. Longueur maxi des bateaux : 50 m. Bateaux de passage en saison : 150 ; hors saison : 70 places.

Aire de carénage : publique en cours ; privée : dans les chantiers navals. Grues mobiles de 20 tonnes au port de commerce.

**Feux** : Digue Est F.r.2é(6s) - Digue Nord Est F.é.v.(4s.).

**Accès au port** : par chenal balisé depuis l'entrée du golfe. Abrité par vents d'Ouest et d'Est.

**Divers** : possibilité de mouillages en rade.



Le tourisme a considérablement développé ce qui n'était qu'un petit port près duquel on exploitait le sel et le chêne-liège. Le bastion de France et la porte Génoise sont les seuls vestiges des fortifications. Le littoral attire les estivants, avec ses baies, criques et plages superbes. L'arrière-pays est riche de sites archéologiques, tels les deux ouvrages défensifs de Torre et l'Arragio, qui datent de l'âge du Bronze.

Long de 8 km, le golfe de Porto-Vecchio, en forme de fjord, est bordé de plages de sable fin (Santa Giulia et Palombaggia) dominées par une forêt de pins et de chênes-lièges, d'où l'on distingue les îles Cerbicale (réserve naturelle).

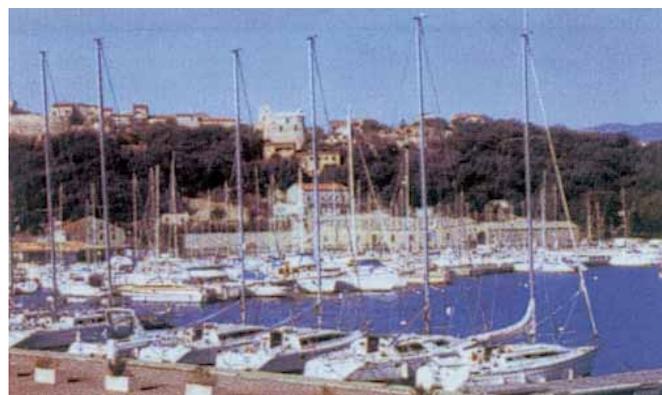


Photo : F.I.N.

### En cas d'un homme à la mer

- Stoppez le bateau et criez "un homme à la mer".
- Lancez un objet flottant vers l'homme ou dans le sillage du bateau.
  - Ne perdez pas le naufragé de vue.
  - Notez l'heure précise et la position.
- Relevez sur le compas la direction de l'homme à la mer et actionnez la procédure MOB (Man Over Board) sur la centrale de navigation.
  - Un seul homme dirige la manœuvre de récupération.
  - Ne pas plonger au secours du naufragé.
  - Récupérez le naufragé si possible sous le vent.

### En cas de démâtage

- Arrêtez le moteur.
- Protégez la coque.
- Immobilisez les espars cassés avec des cordages en vous servant de winchs et de palans.
- Dégrez les voiles, dégagez les haubans et les drisses, si ces manœuvres sont impossibles, coupez haubans et cordages.
- Installez une antenne VHF.
  - Signalez votre avarie.
  - Mettez en place un grément de fortune.

## Aide-mémoire : Sauveteur Secouriste

### 1) PROTÉGER :

*c'est reconnaître, sans s'exposer soi-même, les risques persistants qui menacent la victime de l'accident et les autres personnes exposées.*

### 2) EXAMINER :

*c'est rechercher les signes qui indiquent que la vie de la victime est menacée.*

### 3) FAIRE ALERTER OU ALERTER :

*c'est transmettre aux moyens et aux personnes prévus dans l'organisation des secours, les informations nécessaires et suffisantes pour qu'ils puissent organiser leur intervention.*

### 4) SECOURIR

### Mal de mer

- Faire étendre le sujet tête inclinée en arrière et conseiller de fixer un point

### L'insolation

- Faire tomber la température du corps humain le plus vite possible.
- Mettre la victime semi-assise dans un endroit frais.
- Envelopper la victime dans un drap mouillé pour faire tomber sa température.

### Accident de plongée

- Soustraire la victime de l'eau en lui faisant faire le moins possible d'efforts, et la réchauffer.
  - Récupérer sa table de Paliers de décompression s'il en a une pour la transmettre aux secours, demander la profondeur atteinte et le temps de plongée
  - Avertir les secours en précisant l'accident de plongée.
- Premiers soins**
- Si pas allergique à l'aspirine lui donner jusqu'à 500 mg.
  - L'inclinez, la tête en bas de 30°, victime à plat dos.
  - L'inhaler à l'oxygène jusqu'à l'arrivée des secours.
  - Faire boire la victime le plus possible, 1 litre 1/2.

# PORT SOLENZARA

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SOLENZARA 20145

V.H.F. : 9.

**Capitainerie** : du port de plaisance - Tél. 04 95 57 46 42 - Fax 04 95 57 44 66 - Heures d'ouverture saison : 7h/21h tous les jours ; hors saison : 8h/12h - 14h/17h.

**Météo** : Meteo Consult - Affichage 1 fois par jour. Répondeur automatique : Tél. 01 39 28 00 28 / 32.01 / Minitel : 315 MET.

**Affaires maritimes** : Bonifacio - Tél. 04 95 73 01 10.

**Sauvetage** : Tél. 06 13 20 60 97.

**Cross-Med Corse** : Tél. 04 95 20 13 63 - V.H.F. : 16.

**Douanes** : Porto-Vecchio. Tél. 04 95 70 07 36.

**Carburants** : quai Sud - Tél. 04 95 57 06 42.

Eau. Electricité (220 V/10 A).  
12 douches. 12 sanitaires. 2 téléphones publics. Wifi.

**Port** de 450 places. Longueur maxi des bateaux : 35 m. Bateaux de passage : 150.

Aire de carénage. En provisoire : grue de 20 tonnes. 1 slip.

**Accès au port** : Entrée 3 m. Feu rouge et feu vert.

Abrité par vents : N.E. et W.

Danger par vents d'E.S.E. et S.E. (force 6).

**Autres renseignements** : sur le môle tribord Antenne France tel base de 5 m hauteur 26 m blanche.

**Amers** : inscription (bienvenue à Solenzara lettres rouges visible à 5 M nautiques).



1992 à 2005



Points de vente du SHOM - www.shom.fr



- Location Vente Neuf et Occasion
- Location
- Maintenance
- Gardiennage

## Solenzara Marine Service

Nouveau site distributeur exclusif :






WHITE SHARK

CONCESSIONNAIRE VOLVO PENTA

CONCESSIONNAIRE YAMAHA

Bombard

Résidence Les Trois Perles  
20145 Sari-Solenzara  
Tél. : 04.95.57.45.50  
Port. : 06.07.05.18.46  
Fax : 04.95.57.48.35  
sms.motorboats@wanadoo.fr

## AU SERVICE DE LA PLAISANCE

### PORTO VECCHIO

L.O.C. ABSOLUTE YACHT - Chemin Quenza .....	04 95 70 42 69
A.R. AUTO NAUTIC JURADO - San Cypriano Lecci .....	04 95 71 63 08
S.H. COMPTOIR DES MERS - Avenue Georges Pompidou .....	04 95 21 82 82
A.R. CORSE COMPOSITE MARINE - Route de Muratellu.....	04 95 72 00 26
A.R. CORSIL BATEAUX - Lecci .....	04 95 71 44 41
G. DPA COMPOSITES SARL - Ste Lucie.....	04 95 71 59 13
R.E. ISOLA MARINA - Route de Porra.....	04 95 70 45 56
L.O.C. LACORSA - Lecci .....	04 95 70 12 37
R.E. LEADER BOAT - Route de Palombaggia .....	04 95 70 07 14
L.O.C. L'HELICE - 3, rue Cala Rossa.....	04 95 70 23 97
L.M. L'ILE AU SOLEIL - La Marine .....	04 95 70 64 68
L.O.C. LOLLY LOOPS - Lot 23 San Cipriano .....	04 95 71 00 48
I.M.P. MARINE FRANCE - Avenue de Bastia .....	04 95 70 61 55
I.M.P. MARINE SERVICES - 4, ave de Bastia.....	04 95 70 61 55
A.M. MECAMARINE - ZAC de Murtone.....	04 95 72 12 98
L.O.C. MULTI SERVICES PLAISANCE - Marina di Santa Giulia .....	04 95 70 29 13
R.E. POLI MARINE - Route de Bastia.....	04 95 70 15 06
R.E. PORTO VECCHIO MARINE - Route de l'Ospedale.....	04 95 70 22 76
A.M. SAN CIPRIANO MARINE - Lecci.....	04 95 71 60 12

R.E. SUB PELAGO - Rue du 9 Septembre 43 .....	04 95 70 16 53
A.M. SUD MOTEUR - Route de Nota Vignola .....	04 95 70 54 70
L.O.C. SUN SHIP - Port de Plaisance .....	04 95 70 64 78
A.R. TECH-PRO - 2 A Renajolo-Muratello .....	04 95 70 63 40
V.O. VOILERIE HIPPOCAMPE - Route de Calarossa .....	04 95 71 60 88
A.R. YACHTING SERVICE GROSSO - Lecci.....	04 95 71 61 24

### SOLENZARA

L.O.C. CORSE PNEU'MARINE - RN 198.....	04 95 57 10 94
R.E. NACRES PLAISANCE - Sari-Solenzara.....	04 95 36 59 31
A.R. SOLENZARA MARINE SERVICE - Résidence Les Trois Perles .....	04 95 57 45 50
S.H. ZARA SPORT - Route nationale 198.....	04 95 57 42 43

### TAVERNA

A.R. CAMPOLORO PLAISANCE SERVICES - Port de Campoloro - San Nicolao .	04 95 38 07 74
R.E. COSTA VERDE NAUTISME - RN 198.....	04 95 36 82 15
A.M. DIESEL NAUTIQUE INSULAIRE - Lot Rangia Torra.....	04 95 36 78 41

# PORT DE TAVERNA

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES PORT DE TAVERNA 2021

V.H.F. : 9.

**Capitainerie** : Tél. 04 95 38 07 61 - Fax 04 95 38 07 46. porttaverna@wanadoo.fr  
Heures d'ouverture saison : tous les jours 7h-22h ; hors saison : 8h-12h et 14h-18h tous les jours. Permanence saison : du lundi au dimanche.

**Météo** : Tél. 08 92 68 02 20. Affichage à la capitainerie,

**Affaires maritimes** : Bastia - Tél. 04 95 32 84 60.

**Sauvetage** : Tél. 04 95 20 13 63.

**Gendarmerie Maritime** : Tél. 04 95 32 84 70.

**Douanes** : Bastia - Tél. 04 95 32 87 40.

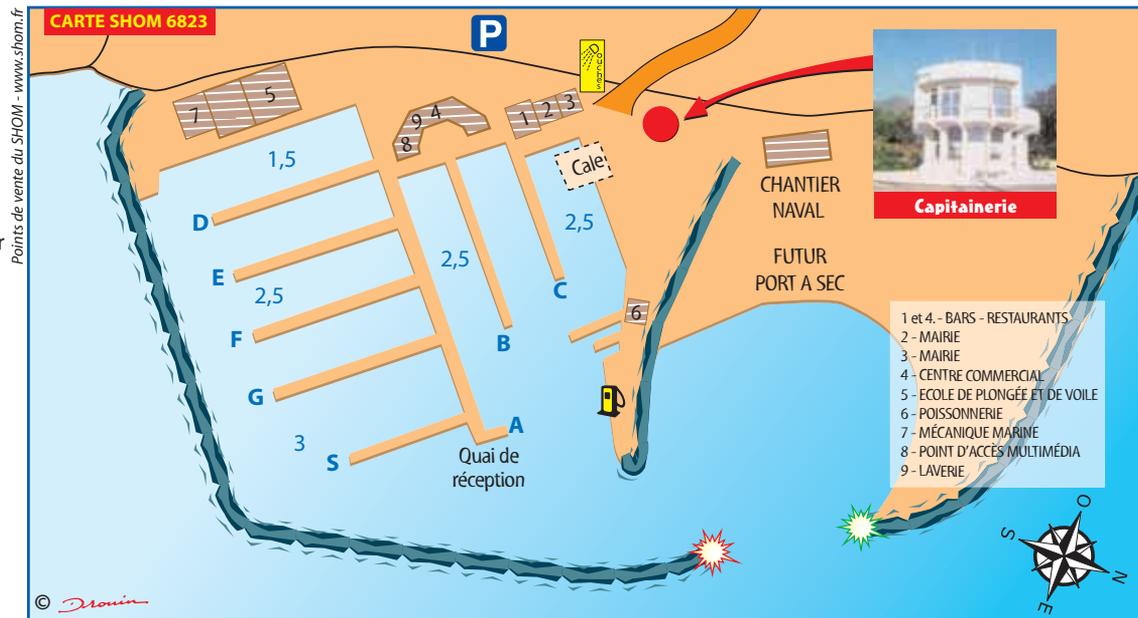
**Carburants** : Tél. 04 95 38 01 83.

Eau, électricité sur tous les quais.  
8 douches. 4 sanitaires. 2 cabines téléphoniques. Wifi.

**Port** de 464 places et équipé d'une drague. Longueur maxi des bateaux : 25 m. Bateaux de passage : 100.

Aire de carénage : 30 bateaux. Elévateur de 50 tonnes. 1 slip.

**Feux** : Jetée Est 42° 20', SN-09° 32,5 E. - Jetée Nord F.é.v. visible 4 s 1,8 M, F.é.v. 4 s, 6 M.



**Accès au port** : facile sauf par fort Est à Nord-Est.

**Divers** : Point d'accès Multimédia. Office du Tourisme.

**Amers** : Phare d'Alistro Haut. 27 m. F.2.é.b 10 s, portée 22 M.



Photo Mairie St Maria Poghju

## INITIALES DES QUARTIERS D'IMMATRICULATION

AJACCIO	AJ	CAMARET	CM	LE HAVRE	LH	NOIRMOUTIER	NO	TOULON	TL
ARCACHON	AC	CHERBOURG	CH	LES SABLES-D'OLONNE	LS	OLERON	IO	VANNES	VA
AUDIERNE	AD	CONCARNEAU	CC	LORIENT	LO	PAIMPOL	PL	YEU	YE
AURAY	AY	DIEPPE	DP	MARENNES	MN	PORT-VENDRES	PV	CAYENNE	CY
BAYONNE	BA	DOUARNENEZ	DZ	MARSEILLE	MA	ROUEN	RO	FORT-DE-FRANCE	FF
BOULOGNE	BL	DUNKERQUE	DK	MARTIGUES	MT	SAINT-BRIEUC	SB	POINTE-A-PITRE	PP
BORDEAUX	BX	FECAMP	FC	MORLAIX	MX	SAINT-MALO	SM	LA REUNION	RU
BREST	BR	LA ROCHELLE	LR	NANTES	NA	SAINT-NAZAIRE	SN		
CAEN	CN	LE GUILVINEC	GV	NICE	NI	SETE	ST		

# PORT TOGA

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES PORT TOGA 20200 BASTIA

V.H.F. : 9.

Capitainerie : 20200 Bastia - Tél. 04 95 34 90 70 -  
Fax 04 95 34 90 71.

Saison 8h/20h - Hors saison 8h/12h - 14h/18h - Samedi  
matin : 8h/12h. Capitaine du port : Pierre Jacques de  
BERNADI. Statut du port : S.E.M.L.

Affaires Maritimes : Tél. 04 95 32 84 60. Vieux Port

Douanes : Tél. 04 95 34 87 40 - Centre.

Sauvetage : SNSM - Tél. 04 95 31 11 94 ou 04 95 31 62 24.

Cross MedCorse : Tél. 04 95 20 13 63.

Météo : Répondeur : 08 36 68 08 20 et 08 36 68 08 08.  
Affichage à la Capitainerie.

Port de 415 places dont 300 privées. Environ 50 places  
sont réservées aux bateaux de passage. Longueur maxi  
36 m.

Electricité 220 V/380 V - Eau douce à quai.

Sanitaires : 6 WC, 6 douches. 4 lavabos. 2 bacs à lessive.

Aire de carénage, cale de halage. Slip. Elévateur.

Carburant : à la Capitainerie - Tél. 04 95 31 03 79 (hors  
saison). Station sur le port : Tél. 04 95 31 78 48.

Situation : au nord du port de Commerce, à l'entrée de  
Bastia.

Accès au port : entrée Sud/Sud Ouest passe de 30 m de  
large draguée à 4 m.

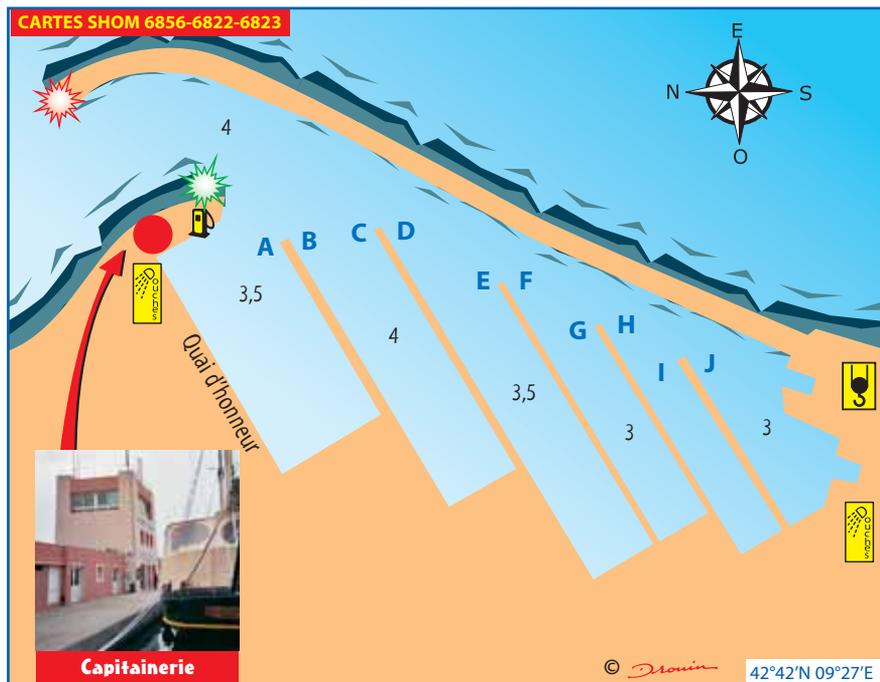


Photo : Christelle GIRE

<p><b>ORSICA VOILE</b> Yacht services <b>CHANTIER NAVAL</b></p>	<p>CONCESSIONNAIRE</p> <p>OCQUETEAU</p>	<p><b>Raymarine</b> ON BOARD</p>	<p>VENTE DE BATEAUX NEUF ET OCCASION GESTION LOCATION REPARATION ENTRETIEN HIVERNAGE CENTRE DE TRAITEMENT ANTI-OSMOSE AGREE</p>
	<p>ELVSTRÖM SAILS</p>	<p><b>JEANNEAU</b> Gelshield International</p>	

20248 Macinaggio - Tél. 04 95 35 48 20  
Fax 04 95 35 48 21 Internet : <http://www.corsica-voile.com> • E-mail : [corsica-voile@wanadoo.fr](mailto:corsica-voile@wanadoo.fr)

**CONSEILS PRATIQUES - Avant de prendre la mer... avez-vous consulté la météo ?**  
votre sécurité, celle de votre famille, de vos amis en dépend.

# PORT DE BASTIA

## 2B MARINE

Concessionnaire exclusif  
moteurs marins  
et industriels

### IVECO MOTORS

VENTE • ENTRETIEN • RÉPARATION  
**MOTEURS MARINS & INDUSTRIELS**  
GARDIENNAGE

Agent

**VOLVO  
PENTA**

**CAT**

**BRUDOUIN**

**Cummins**

**MDC-DETROIT DIESEL**  
ITALIA S.p.A.

**MAN Diesel**  
FRANCE

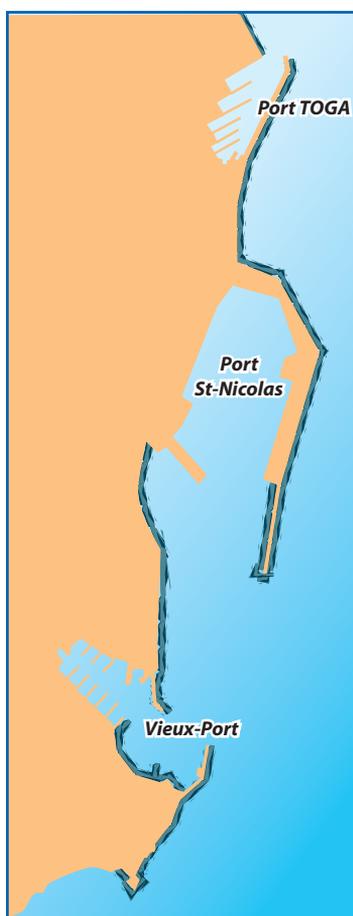
**Perkins**

**YANMAR**

**ZE  
MARINE**

Parc d'activités de PURETONE - 20290 BORGIO

Tél. 04 95 33 53 84 - Portable 06 09 54 45 64 - Fax 04 95 58 84 24 - e-mail : 2bmarine@wanadoo.fr



**CONSEILS PRATIQUES - Avant de prendre la mer...avez-vous consulté la météo ?**  
votre sécurité, celle de votre famille, de vos amis en dépend.

## AU SERVICE DE LA PLAISANCE

C.N. L'ATELIER DE LA MER - Port de Taverna ..... 04 95 59 01 81

### BASTIA

R.E. **2B MARINE** - Parc d'activités de Puretone - Borgio ..... 04 95 33 53 84

E.X.P. AMP TYRNEA - Borgio ..... 04 95 31 16 75

S.H. AUX TROIS MATS - Quai des Martyrs ..... 04 95 31 62 40

A.M. BI MARINE SARL - ZI de Tragone ..... 04 95 33 72 08

R.E. CATONI MARINE - Marine de Sisco ..... 04 95 35 21 09

S.H. CDI - ZI d'Erbagolo ..... 04 95 30 69 72

R.E. **CORSICA MARINE** - Casatorra - Biguglia ..... 04 95 33 71 24

R.E. INOX CONCEPT - Immeuble Gasso ..... 04 95 32 53 59

S.H. MARINE SERVICE EQUIPEMENT - Vieux Port ..... 04 95 32 39 39

R.E. NAUTICORSE - Furiani ..... 04 95 33 50 07

R.E. NICOLAS ELECTRICITE ELECTRONIQUE MARINE - Les Hauts de Biguglia .. 04 95 31 84 53

E.X.P. ROCCA JOSEPH - Res. L. Minelli ..... 04 95 31 36 40

C.N. TOGA LOCATION NAUTIQUE - Port de Toga ..... 04 95 34 14 14

A.M. ATELIER MECANIQUE  
A.R. ATELIER DE REPARATION  
A.S.S. ASSURANCE  
C.N. CHANTIER NAVAL

C.O. CONSTRUCTEUR  
D.I.V. DIVERS  
E.C. ECOLE DE NAVIGATION  
E.L.E. ELECTRICITE MARINE

E.X.P. EXPERT  
G. GARAGE  
G.E. GARAGE EXTERIEUR  
I.M.P. IMPORTATEUR

L.M. LIBRAIRIE MARITIME  
L.O.C. LOCATION  
M.P. MATIERES PREMIERES  
R.E. REVENDEUR

S.H. SHIPCHANDLER  
T.R. TRANSPORTEUR  
V.O. VOILERIE

# PORT DE BASTIA

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### VIEUX PORT DE BASTIA

20200

V.H.F. : 9

Capitainerie : Tél. 04 95 31 31 10 -  
Fax 04 95 31 77 95

E-mail : vieuxport-bastia@wanadoo.fr - Quai de  
la Madonnette - Été : 7h/20h ; hiver : 8h/12h -  
14h/17h.

Météo : Tous les matins et soir.  
Tél. 08 36 68 08 20.

Sauvetage : SNSM.

Affaires maritimes : Tél. 04 95 32 84 60 - BP 5.  
20289 Bastia.

Cross Med Corse : Tél. 04 95 20 13 63.

Gendarmerie maritime : Tél. 04 95 32 84 70.

Douanes : Tél. 04 95 34 87 40.

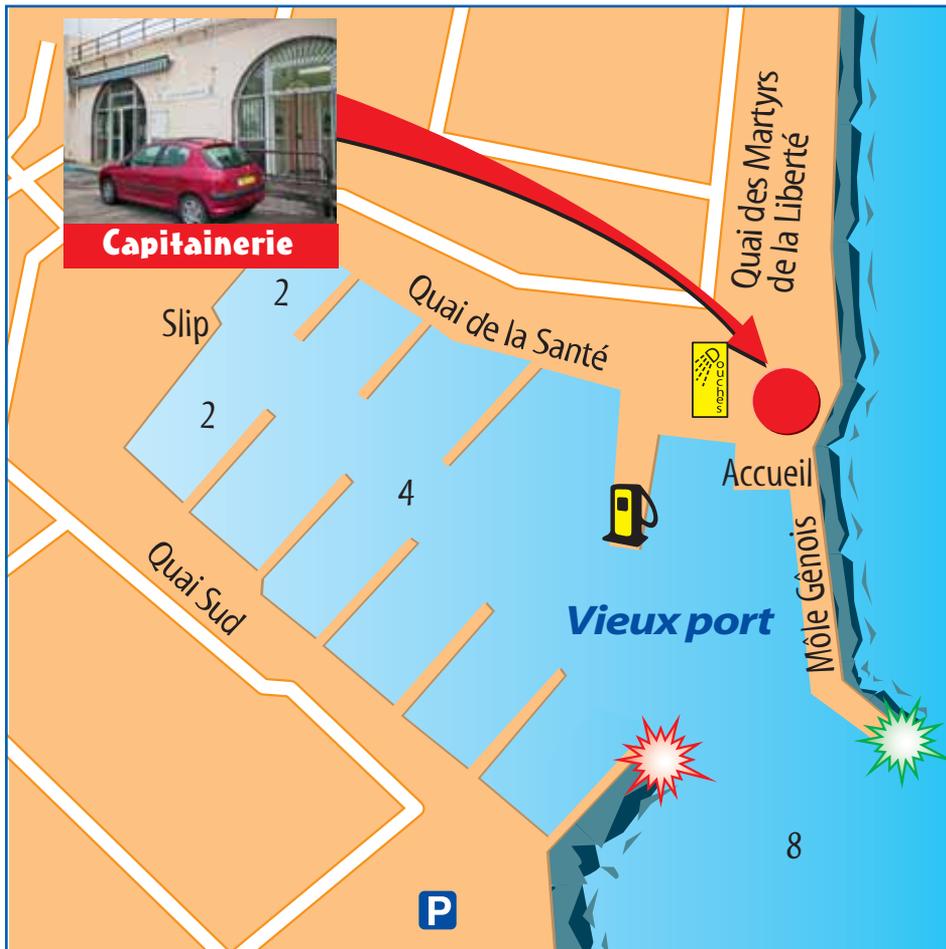
Carburants : Tél. 04 95 31 71 39. Quai sud.  
Eau, Electricité. 6 douches. 4 sanitaires. Wifi.

Port de 270 places. Longueur maxi des  
bateaux : 25m, 40 m en bassin d'été.  
Slip de 40 tonnes.

Accès au port : facile de jour et de nuit, abri  
moyen, mouillage difficile, ressac par vent fort  
d'E. et clapot par vent fort d'W. Mouillage quai  
du Dragon, sur ancre, ne pas s'approcher à  
moins de 2 m du quai : rochers.

Se méfier du trafic des navires du port de  
commerce.

Club Nautique Bastiais : Tél. 04 95 31 27 18.



Points de vente du SHOM - www.shom.fr

# CORSICA marine

## Fournitures générales pour la Marine

### ATELIER - REPARATION

### VENTE - REPRISE

Gardiennage sur 3000m<sup>2</sup> couverts  
+ 1500m<sup>2</sup> à St-Florent de 4 à 16 m  
Hall d'exposition permanent

Concessionnaire :

**VOLVO  
PENTA**

**YANMAR**

**Bombard**

*Chris-Craft*

**YAMAHA**

**BÉNÉTEAU**

**KELT**

**BOSTON  
WHALE**

*Pacific Craft*

*sesta*

*MOTONAUTICA VESUVIANA*

Semi-rigide  
**Motonautica Vesuviana**

Moteurs  
hors-bord

R.N 193 - CASATORRA - 20620 BIGUGLIA - Tél : 04.95.33.71.24

Fax : 04.95.30.23.58 - E-mail : corsica-marine.CM@wanadoo.fr

## PERMIS DE CONDUIRE LES NAVIRES DE PLAISANCE A MOTEUR - CARTE MER PERMIS MER

### TEXTES OFFICIELS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, un titre de conduite est obligatoire pour piloter en mer un navire de plaisance à moteur lorsque la puissance réelle du ou des moteurs est supérieure à 4,5 KW (6 CV).

### IL EXISTE TROIS TITRES :

- LA CARTE MER.
- LE PERMIS MER COTIER.
- LE PERMIS MER HAUTURIER.

Il n'est pas exigé de titre de conduite pour les navires de plaisance à voile même équipés d'un moteur auxiliaire.

Tous les permis délivrés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1993 conservent leurs prérogatives et n'ont pas à être changés.

L'âge minimum requis pour l'obtention des titres de conduite en mer est de 16 ans.

**NOTA :** Les titres de conduite en mer des navires de plaisance à moteur ne donnent le droit de piloter qu'à titre d'agrément. Toute personne désirant commander un navire de plaisance à titre lucratif doit avoir la qualification professionnelle exigée.

### LA CARTE MER

Obligatoire pour une navigation de jour, jusqu'à 5 milles d'un abri, pour un navire propulsé par un moteur d'une puissance comprise entre 4,5 KW et 37 KW (6 CV et 50 CV).

### LE PERMIS MER COTIER

Pour toute navigation jusqu'à 5 milles d'un abri (navigation nocturne et/ou sur un navire propulsé par un moteur de plus de 50 CV).

### LE PERMIS MER HAUTURIER

Pour toute navigation au-delà de 5 milles.

Les bateaux-écoles préparent aux examens pour l'obtention de la carte mer et du permis mer. Des ouvrages pédagogiques sont disponibles dans les librairies spécialisées.

La composition du dossier est portée sur la fiche d'inscription. Ce dossier doit être déposé auprès d'un bateau-école ou, en cas de candidature libre, au quartier des Affaires Maritimes (littoral) ou au Bureau de la Navigation de Plaisance.

Une épreuve pratique complémentaire pour la conduite des aéroglossiers et des navires surmotorisés est nécessaire. Un navire est considéré comme surmotorisé lorsque son coefficient de motorisation est supérieur à 45.

Le coefficient de motorisation est égal à :

$$\frac{P}{0,5(j+L)}$$

"P" étant la puissance en kilowatts, "j" la jauge brute exprimée en tonnes, "L" la longueur de coque en mètres.

Pour tous renseignements :

#### Navigation en mer

- Quartier des Affaires Maritimes
- Bureau de la Plaisance et des Activités Nautiques

3, place de Fontenoy - 75700 PARIS - SP 07  
Tél. : 01 44 49 80 00.

#### Bateaux-écoles de votre région.

### DECRET N° 92-1166

Du 21/10/1992 modifié par  
décret n° 94-411 du 17/05/1994  
et arrêté du 23/12/1992  
modifié par arrêté du 01/06/1994

### DISPOSITIONS GENERALES

**Article 1<sup>er</sup> :** La conduite des navires de plaisance français à moteur, répondant à la définition figurant à l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 3.a., du décret du 30 août 1984 susvisés, est subordonnée à la possession d'un des deux titres de conduite suivants :

a) La CARTE MER, pour une navigation accomplie de jour, à moins de 5 milles d'un abri et à bord d'un navire dont la puis-

sance motrice est supérieure à 4,5 kilowatts et inférieure ou égale à 37 kilowatts.

Une CARTE MER portant la mention "navigation de nuit" peut être délivrée dans les conditions prévues à l'article 11 ci-après.

b) Le PERMIS MER, qui peut être navigation.

- Soit le PERMIS COTIER pour une navigation limitée à 5 milles d'un abri.

- Soit le PERMIS MER HAUTURIER pour toute autre navigation.

**Article 2 :** Une mention SURMOTORISATION doit être portée sur le PERMIS MER pour la conduite des navires dont le coefficient de motorisation est supérieur à une valeur fixée par un arrêté du Ministre chargé de la Mer.

Ce coefficient est fonction de trois paramètres : la puissance, la longueur et la jauge brute.

**Article 3 :** L'âge minimum requis pour l'obtention de la CARTE MER ou du PERMIS MER est de 16 ans.

Toutefois, dès l'âge de 14 ans et jusqu'à 16 ans, les personnes appartenant à un organisme affilié à une fédération sportive agréée peuvent conduire de jour un navire de plaisance dans la limite des possibilités offertes par la CARTE MER.

Cette navigation, sans titre, ne peut être pratiquée qu'à l'occasion des activités proposées par l'organisme mentionné ci-dessus, sous la surveillance des membres qualifiés de son encadrement.

**Article 4 :** Les personnes âgées d'au moins 16 ans peuvent conduire un navire sans titre, à condition d'être accompagnées d'une personne titulaire depuis au moins trois ans de l'un des titres suivants de conduite en mer des navires de plaisance à moteur :

- CARTE MER
- PERMIS MER
- PERMIS A, B OU C.

Cette conduite est autorisée dans les limites des prérogatives du titre de l'accompagnateur.

La conduite accompagnée doit être précédée d'une déclaration de l'accompagnateur au chef de quartier géographiquement compétent. Cette déclaration, valable un an, n'est pas renouvelable.

Un signe distinctif, conforme à un modèle défini par un arrêté du Ministre chargé de la Mer, doit être apposé sur le navire.

**Article 5 :** La CARTE MER et le PERMIS MER sont délivrés aux candidats qui ont subi avec succès un examen comportant des épreuves théoriques et pratiques passées devant un examinateur désigné par l'Administration des Affaires Maritimes. Les chefs de quartiers des Affaires Maritimes délivrent les titres aux candidats qui ont subi l'examen dans leur circonscription ; les services centraux relevant du Ministre chargé de la Mer délivrent ces titres dans les autres cas.

Les examinateurs sont choisis parmi les fonctionnaires qualifiés des services des Affaires Maritimes ou parmi des personnes possédant des compétences théoriques et pratiques en matière de navigation.

Les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen, la nature des épreuves et leurs programmes, l'organisation des examens, ainsi que les modalités de désignation des examinateurs et de délivrance des titres sont fixées par un arrêté du Ministre chargé de la Mer.

**Article 6 :** Les titres de conduite, sous quelque régime qu'ils aient été délivrés, peuvent être retirés temporairement ou définitivement en cas d'inobservation des règlements de police afférents à la circulation maritime, de négligence ou d'imprudence grave de nature à compromettre la sécurité du conducteur, des passagers ou des tiers ou en cas de conduite en état d'ébriété.

Ces manquements sont constatés par les officiers ou agents de police judiciaire et par les personnes mentionnées à l'Article 4 de la loi du 5 juillet 1983 susvisée.

Le retrait temporaire, d'une durée maximum de trois mois, est prononcé, après que le titulaire a été mis à même de présenter ses observations, par le Chef du quartier des Affaires Maritimes compétent au lieu de contrôle.

Le retrait définitif est prononcé, après que le titulaire a été mis à même de présenter ses observations, et sur la proposition du Chef de quartier des Affaires Maritimes compétent au lieu de contrôle, par le Directeur régional des Affaires Maritimes géo-

graphiquement compétent.

La personne qui a fait l'objet d'un retrait définitif de titre de conduite n'est admise à en solliciter un nouveau qu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de ce retrait.

**Article 7 :** La CARTE MER ou le PERMIS MER peuvent être délivrés avec exemption partielle ou totale de l'examen préalable aux personnes exerçant une fonction ou possédant une qualification qui garantissent un niveau suffisant de connaissances théoriques et pratiques en matière de navigation.

La liste de ces fonctions et de ces qualifications est arrêtée par le Ministre chargé de la Mer.

**Article 8 :** Les conducteurs étrangers de navires français de plaisance à moteur doivent posséder soit la CARTE MER ou le PERMIS MER selon la navigation qu'ils pratiquent, soit un titre reconnu équivalent par un arrêté du Ministre chargé de la Mer.

**Article 9 :** Les titulaires de navires étrangers de plaisance à moteur peuvent se voir interdire temporairement ou définitivement de pratiquer la navigation à partir des ports français ou dans les eaux territoriales françaises en cas d'inobservation des règlements de police afférents à la navigation maritime, de négligence ou d'imprudence grave de nature à compromettre leur propre sécurité, celle de leurs passagers ou celle de tiers ou en cas de conduite en état d'ébriété. Ces manquements sont constatés dans les conditions prévues à l'Article 6, deuxième alinéa, du présent décret.

La procédure applicable aux mesures d'interdiction est celle prévue selon le cas, par les troisième ou quatrième alinéas de l'Article 6 du présent décret. En outre, ces mesures sont communiquées pour information à l'ensemble des Chefs de quartiers et des Directeurs régionaux des Affaires Maritimes.

Lorsque le conducteur d'un navire étranger est détenteur d'un titre français, l'application des dispositions prévues aux deux alinéas précédents entraîne de plein droit l'application des dispositions de l'Article 6 du présent décret.

### DISPOSITIONS PARTICULIERES ET TRANSITOIRES

**Article 10 :** Les titres de conduite délivrés sous l'empire de la réglementation applicable antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret demeurent valables.

Les détenteurs du permis A peuvent obtenir un PERMIS MER HAUTURIER sous réserve d'avoir passé avec succès une ou plusieurs épreuves dans des conditions fixées par un arrêté du Ministre chargé de la Mer.

La limite des 25 tonnes n'est plus opposable aux détenteurs du permis B.

La limite des 2 tonnes n'est plus opposable aux détenteurs d'une CARTE MER.

**Article 12 - 12.1. :** Les détenteurs du PERMIS MER COTIER peuvent obtenir un PERMIS MER HAUTURIER sous réserve d'avoir passé avec succès une ou plusieurs épreuves dans des conditions fixées par un arrêté du Ministre chargé de la Mer.

### DISPOSITIONS PENALES

**Article 13 :** Sera punie de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe, toute personne qui aura conduit un navire de plaisance à moteur en violation des dispositions du présent décret applicables aux titres de conduite ou malgré une interdiction temporaire ou définitive.

**Article 14 :** Sera punie de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 1<sup>re</sup> classe toute personne qui n'aura pas présenté immédiatement aux agents de l'autorité compétente les autorisations, déclarations et pièces justificatives exigées pour la conduite d'un navire de plaisance à moteur en application du présent décret.

Sera punie de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe, toute personne qui, invitée à justifier dans un délai de cinq jours de la possession des autorisations, déclarations et pièces administratives exigées pour la conduite d'un navire de plaisance à moteur en application du présent décret, n'aura pas présenté ces documents avant l'expiration de ce délai.

### DISPOSITIONS FINALES

**Article 15 :** Le décret n° 66-155 du 15 mars 1966 est abrogé.

**Article 16 :** Le présent décret prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993.

CROSS-LA GARDE  
SOUS/CROSS-AGDE  
SOUS/CROSS-CORSE

83953 LA GARDE  
34300 AGDE  
20184 AJACCIO

Tél. 04 94 61 71 10  
Tél. 04 67 94 12 02  
Tél. 04 95 20 13 63

Fax 04 94 27 11 49  
Fax 04 67 94 28 60  
Fax 04 95 22 51 91

# INFORMATIONS PRATIQUES

## AVIS AUX PLAISANCIERS

Pour votre agrément, pour celui de tous ceux qui aiment la mer, les sports nautiques, les plaisirs de la plage, comme pour le prestige de la Côte d'Azur, il est indispensable de préserver nos rivages de toute souillure.

Un arrêté a été pris conjointement par le Préfet des Alpes-Maritimes et le Préfet Maritime de la 3<sup>e</sup> Région pour veiller au respect des prescriptions d'hygiène et de propreté sur nos rivages.

Je vous demande donc d'avoir la courtoisie de ne jeter aucun débris à

l'eau au cours de vos promenades en mer.

Conservez-les à bord pour les déposer ensuite dans les récipients que vous trouverez à cet effet dans chaque port.

Je vous prie d'accepter de bonne grâce cette discipline et de participer ainsi à une campagne menée pour le bien-être de tous sans qu'il soit nécessaire de recourir aux pénalités prévues par la réglementation.



### PLONGEE SOUS-MARINE

Les navires de plaisance participant à des opérations de plongée doivent porter les marques prévues par le règlement international pour prévenir les abordages en mer. Toutefois, les navires dont la longueur est inférieure à 7 mètres peuvent montrer un pavillon A du code international des signaux, d'au moins 0,50 mètre de guindant. Ce pavillon doit être visible sur tout l'horizon et maintenu déployé.

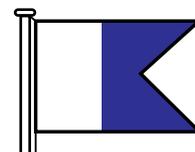
L'exercice de la plongée subaquatique ne peut être pratiqué qu'entre le lever et le coucher du soleil.

Les plongeurs signalent leur présence au moyen du pavillon "Alpha" du code international des signaux ou par un pavillon rouge portant une croix de Saint-André blanche.

A la vue de ces pavillons, les hautes embarcations, à l'exception de celle assurant la desserte et la sécurité de la plongée, doivent passer à 50 mètres au moins du signal.

### ATTENTION AUX PLONGEURS

Alpha du Code  
International  
des Signaux  
"Se tenir à distance  
et avancer lentement"



Signaux utilisés sur le plan national par la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins et sur le plan international par diverses associations de plongeurs.

### CHASSE SOUS-MARINE

Pour pouvoir pratiquer la chasse sous-marine, il faut être âgé de 16 ans au moins et avoir pris l'engagement suivant auprès des Services des Affaires Maritimes : "Je soussigné (nom, date de naissance, adresse), m'engage à respecter la réglementation qui interdit :

- d'utiliser un appareil permettant de respirer en plongée,
- d'utiliser un fusil à gaz comprimé autrement que par la force de l'utilisateur,
- de détenir en même temps sur le navire, scaphandre autonome et engins de chasse sous-marine,
- de chasser entre le coucher et le lever du soleil,
- de chasser à moins de 150 mètres des navires ou des embarcations de pêche, ainsi que des filets signalés par des balisages,
- de prendre le poisson capturé par d'autres engins de pêche,
- d'utiliser des foyers lumineux,

- de vendre les prises.  
Dater et signer".

### SECURITE

Obligation est faite à tout chasseur de traîner un ballon signalant sa présence.

Les membres d'une société de pêche sous-marine affiliée soit à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins, soit (pour les étrangers) à la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques, sont dispensés de cette déclaration.

Qu'il s'agisse de pêche en mer à partir du navire ou de chasse sous-marine, il est prudent de se renseigner auprès du Service des Affaires Maritimes de la réglementation locale des pêches : zones d'interdiction, etc.

### SKI NAUTIQUE

Deux personnes doivent être présentées à bord de tout navire à moteur remorquant un ou plusieurs skieurs. L'une doit se consacrer à la conduite de l'embarcation, l'autre à la surveillance du ou des skieurs tractés.

Les personnes titulaires du brevet d'Etat de moniteur de ski nautique ne sont pas soumises aux dispositions ci-dessus.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## SIGNAUX DE TRAFIC PORTUAIRE

### MESSAGE PRINCIPAL

Danger grave - tous les navires doivent s'arrêter ou se dérouter en fonction des instructions reçues.	1 A éclats 
Les navires ne doivent pas passer.	2 
Les navires peuvent passer - Trafic à sens unique.	3 lentes 
Les navires peuvent passer - Trafic à double sens.	4 Fixe ou à occultations lentes 
Un navire ne peut passer que s'il a reçu les instructions spéciales l'y autorisant.	5 

### SIGNAUX ET MESSAGES D'EXEMPTION

Les navires ne doivent pas passer. Toutefois les navires qui naviguent hors du chenal principal n'ont pas à respecter le message principal.	2a 
Un navire ne peut passer que s'il a reçu les instructions spéciales l'y autorisant. Toutefois les navires qui naviguent hors du chenal principal n'ont pas à respecter le message principal.	5a Fixe ou à occultations lentes 

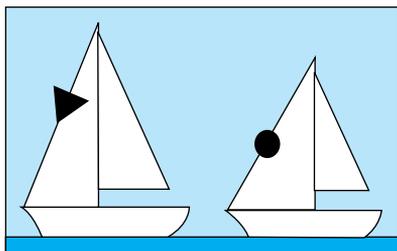
### SIGNAUX AUXILIAIRES

Des signaux auxiliaires peuvent être ajoutés en tant que de besoin ; ils sont normalement placés à droite de la colonne portant le message principal et n'utilisent normalement que des feux blancs ou jaunes.

De tels signaux auxiliaires peuvent, par exemple, être ajoutés au message n°5 pour donner des informations sur la situation du trafic en direction opposée ou être utilisés pour indiquer qu'une drague travaille dans le chenal.

## PRINCIPALES MARQUES DE JOUR DES NAVIRES

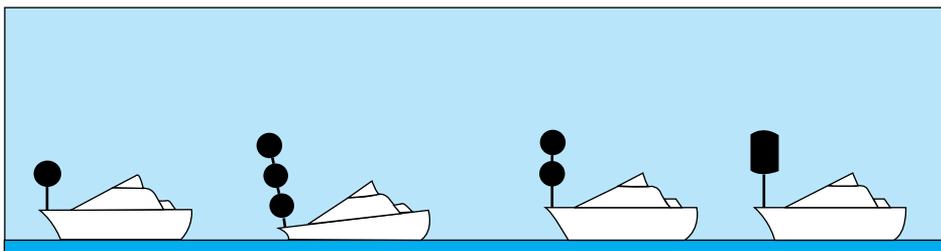
### VOILIERS



en route au moteur  
règle 25

mouillage - de 7 m pas de marque, sauf dans un chenal étroit, voie d'accès ou ancrage à proximité etc... règle 30

### NAVIRES A MOTEUR

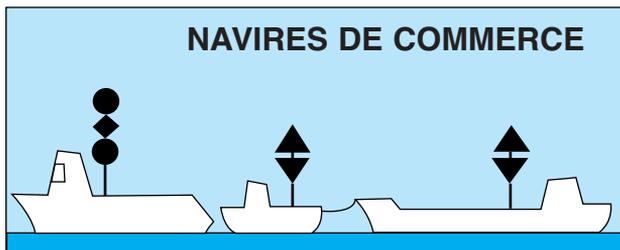


échoué + de 12 m voilier ou bateau moteur. règle 30

non maître de sa manœuvre avec ou sans erre

handicapé par son tirant d'eau

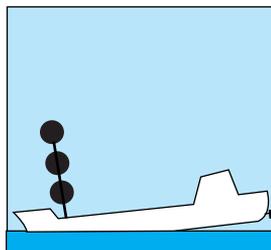
### NAVIRES DE COMMERCE



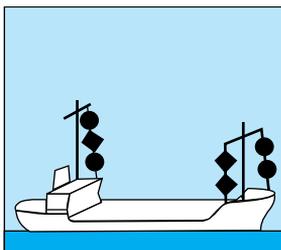
capacité restreinte de manœuvre

remorqueur (+ 200 m)

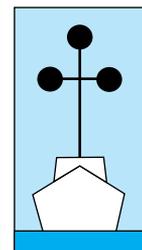
### cablier



échoué

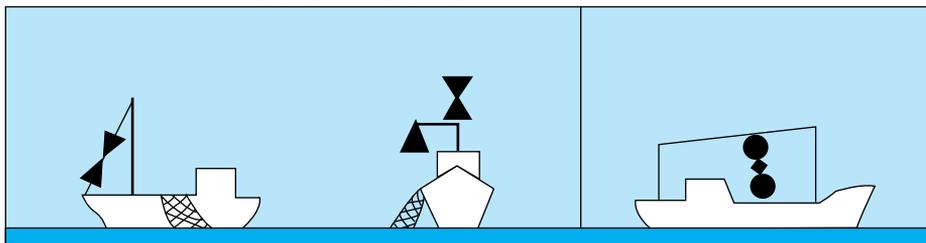


drague en route



dragueur

### NAVIRES EN PÊCHE

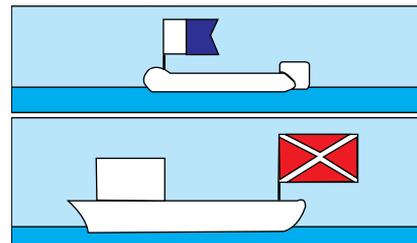


2 cônes noirs opposés par la pointe

cône noir dans l'alignement de l'engin

navire à capacité de manœuvre restreinte

### DIVERS



plongeur

plongeur

# CODE INTERNATIONAL DES SIGNAUX



ALPHA

• J'ai un scaphandrier en plongée : TENEZ-VOUS A DISTANCE ET AVANCEZ LENTEMENT.



BRAVO

• Je charge, ou décharge, ou je transporte des MARCHANDISES DANGEREUSES.



CHARLIE

• OUI (réponse affirmative, ou le groupe qui précède doit être compris comme une affirmation.)



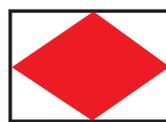
DELTA

• Ne me gênez pas : JE MANŒUVRE AVEC DIFFICULTÉ.



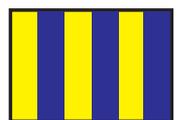
ECHO

• Je viens sur TRIBORD.



FOX-TROT

• Je suis DESEMPARE communiquez avec moi.



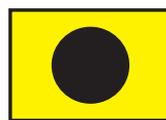
GOLF

• J'ai besoin d'un PILOTE.  
• Par un navire en train de pêcher : "je relève mes filets".



HOTEL

• J'ai un PILOTE A BORD.



INDIA

• Je viens sur BABORD.



JULIET

• TENEZ-VOUS A DISTANCE. J'ai un incendie à bord et je transporte des marchandises dangereuses, ou j'ai une fuite de substance dangereuse.



KILO

• Je désire entrer en COMMUNICATION avec vous ou vous invite à TRANSMETTRE.



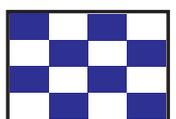
LIMA

• STOPPEZ VOTRE NAVIRE IMMEDIATEMENT.



MIKE

• Mon navire est STOPPE et n'a plus d'ERRE.



NOVEMBER

• NON (réponse négative, ou le signal qui précède doit être compris sous forme négative.)



OSCAR

• UN HOMME A LA MER



PAPA

• Au port : toutes les personnes doivent se présenter à bord, le navire doit prendre la mer.  
• En mer : (1) - fait par un bateau de pêche : "mes filets sont accrochés par un obstacle."  
(2) : "J'ai besoin d'un pilote".



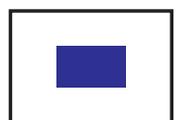
QUEBEC

• Mon navire est indemne et je demande la libre pratique.



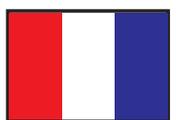
ROMEO

• SIGNAL DE PROCEDURE (toute méthode de transmission) : "Reçu" ou "J'ai reçu votre dernier signal".



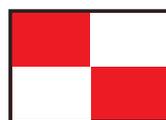
SIERRA

• Je bats en ARRIERE .



TANGO

• Accusé de réception pour les signaux lumineux.  
• Par un bateau de pêche : "Ne me gênez pas, je fais du chalutage jumelé"



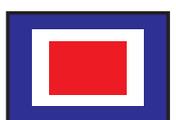
UNIFORM

• Vous courez vers un DANGER.



VICTOR

• Je demande ASSISTANCE.



WHISKEY

• J'ai besoin D'ASSISTANCE MEDICALE.



XRAY

• ARRETEZ vos manœuvres et VEILLEZ mes signaux.



YANKEE

• MON ANCRE CHASSE.



ZULU

• J'ai besoin d'un remorqueur.  
• Par un navire en train de pêcher : "Je mets mes filets à l'eau."

NOVEMBER

JE SUIS EN DETRESSE  
ET JE DEMANDE  
ASSISTANCE IMMEDIATE.

CHARLIE

## PROCEDURE GENERALE POUR LES 3 MESSAGES

Le signal "MAYDAY ou PANPAN ou SECURITE" (répété 3 fois), ici, "Nom du bateau" (répété 3 fois). Donner une position précise, la nature de la détresse, les secours demandés, les intentions du commandant ou du patron, éventuellement tout autre renseignement qui pourrait faciliter les secours.

### 1 - Message de détresse : Signal : MAYDAY (service maritime)

Appel de détresse : MAYDAY (répété 3 fois), ici, "Nom du bateau" (répété 3 fois). Le message de détresse est émis sur l'ordre du commandant ou du patron, lorsque le bateau est sous la menace d'un danger grave et imminent, et qu'il demande assistance immédiate. **L'appel MAYDAY s'adresse à tous et donne une priorité absolue.**

### 2 - Message d'urgence : Signal : PANPAN ("PannePanne" service maritime)

Appel de détresse : PANPAN (répété 3 fois). Le signal d'urgence indique que la station appelante a un message très urgent à transmettre concernant la sécurité d'un bateau, d'un aéronef, d'un autre véhicule ou d'une personne.

### 3 - Message de sécurité : Signal : SECURITE (service maritime)

Appel de sécurité : SECURITE (répété 3 fois). Le signal de sécurité précède un message concernant la sécurité de la navigation ou donnant des renseignements météo importants. Les capitaines sont tenus de signaler sous cette forme la rencontre d'objet dangereux pour la navigation, le fonctionnement défectueux de bouées lumineuses, la rencontre de vent supérieur à 10 Beaufort, etc.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## ECHELLE BEAUFORT

Échelle utilisée par la Météorologie internationale, elle indique la force du vent et partant de là, sert à déterminer l'état de la mer.

Chiffre Beaufort	Terme descriptif	Vitesse moyenne en nœuds	Vitesse moyenne en km/h	Hauteur probable des vagues en mètres
0	Calme	1	1	0,1
1	Très légère brise	1 - 3	1 - 5	0,2 - 0,3
2	Légère brise	4 - 6	6 - 11	0,6 - 1
3	Petite brise	7 - 10	12 - 19	1 - 1,5
4	Jolie brise	11 - 16	20 - 28	2 - 2,5
5	Peu agitée	17 - 21	29 - 38	3 - 4
6	Agitée	22 - 27	39 - 49	4 - 5,5
7	Forte	28 - 33	50 - 61	5,5 - 7,5
8	Très forte	34 - 40	62 - 74	7 - 10
9	Grosse	41 - 47	75 - 88	9 - 12,5
10	Tempête	48 - 55	89 - 102	11,5 - 14
11	Violente tempête	56 - 63	103 - 117	14 - 16
12	Ouragan	64 - 71 ou plus	118 - 133 ou plus	-- ou plus

En **MEDITERRANÉE**, le Mistral se lève rarement dans la journée mais en été, entre 16 et 18 heures, le vent peut malgré le ciel très clair monter très fort jusqu'à force 8.

Repérez bien sur vos cartes les calanques bien abritées du Mistral et aussi les ports, si vous devez vous y réfugier. L'entrée de certains ports par Mistral relève de l'exploit au grand détriment de votre coque ou d'accident beaucoup plus grave.

**MISTRAL QUI SE LEVE DE NUIT NE DURE QU'AUJOURD'HUI.**

**MISTRAL QUI SE LEVE DE JOUR DURE TROIS, SIX, OU NEUF JOURS**  
(Dicton provençal)

## Signaux visuels d'avis de tempête

De jour	De nuit	Signification
		Vent fort (6 ou 7 Beaufort) direction quelconque
		Coup de vent (égal ou supérieur à 8 Beaufort) débutant dans le quadrant Nord-Ouest
		Coup de vent (égal ou supérieur à 8 Beaufort) débutant dans le quadrant Sud-Ouest
		Coup de vent (égal ou supérieur à 8 Beaufort) débutant dans le quadrant Nord-Est
		Coup de vent (égal ou supérieur à 8 Beaufort) débutant dans le quadrant Sud-Est
		Saute de vent dans le sens des aiguilles d'une montre (la couleur du pavillon est indifférente)
		Saute de vent dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (la couleur du pavillon est indifférente)
		Ouragan (12 Beaufort) vent de direction quelconque

## Conversion des milles marins en kilomètres et kilomètres en milles.

Kms	Milles	Milles	Kms
1	0.54	1	1.852
2	1.08	2	3.704
3	1.62	3	5.556
4	2.16	4	7.408
5	2.70	5	9.260
6	3.24	6	11.112
7	3.78	7	12.964
8	4.32	8	14.816
9	4.86	9	16.668
10	5.40	10	18.520
11	5.94	11	20.372
12	6.48	12	22.224
13	7.02	13	24.076
14	7.56	14	25.928
15	8.10	15	27.780
16	8.64	16	29.632
17	9.18	17	31.484
18	9.72	18	33.336
19	10.26	19	35.188
20	10.80	20	37.040
21	11.34	21	38.892
22	11.88	22	40.744
23	12.42	23	42.596
24	12.96	24	44.448
25	13.50	25	46.300
26	14.04	26	48.152
27	14.58	27	50.004
28	15.12	28	51.856
Kms	Milles	Milles	Kms
29	15.66	29	53.708
30	16.20	30	55.560
31	16.74	31	57.412
32	17.28	32	59.264
33	17.82	33	61.116
34	18.36	34	62.968
35	18.90	35	64.820
36	19.44	36	66.672
37	19.98	37	68.524
38	20.52	38	70.376
39	21.06	39	72.228
40	21.60	40	74.080
41	22.14	41	75.932
42	22.68	42	77.784
43	23.22	43	79.636
44	23.76	44	81.488
45	24.30	45	83.340
46	24.84	46	85.192
47	25.38	47	87.044
48	25.92	48	88.896
49	26.46	49	90.748
50	27.00	50	92.600
60	32.40	60	111.120
70	37.80	70	129.640
80	43.20	80	148.160
90	48.60	90	166.680
100	54.00	100	185.200
200	108.00	200	370.400

## CONSEILS PRATIQUES

**Avant de prendre la mer...  
avez-vous consulté la météo ?  
votre sécurité, celle de votre famille,  
de vos amis en dépend.**

## La gestion des ports de plaisance

Depuis les lois de décentralisation de 1983, les communes sont devenues compétentes pour créer, aménager et exploiter les ports maritimes affectés uniquement à la plaisance. L'Etat et les départements gardent leur compétence sur les installations de plaisance comprises dans les ports dont ils ont la charge (ports autonomes et ports d'intérêt national, ports de commerce ou de pêche).

Les collectivités locales sont libres de choisir le mode de gestion de leurs ports : exploitation en régie ou concession (à des chambres de commerce et d'industrie, sociétés d'économie mixte, yacht club, associations etc..).

Tout gestionnaire de port de plaisance est soumis à des obligations de service public. Il doit assurer la continuité du service offert, respecter l'égalité des usagers, réaliser les modifications requises par l'administration, respecter des obligations telles que réserver des postes d'amarrage aux plaisanciers de passage, affecter des agents à la surveillance des installations et bien entendu respecter les clauses du cahier des charges conclu avec le concédant.

En contre partie, le gestionnaire perçoit des redevances pour l'amarrage, l'utilisation des outillages et la fourniture de prestations (manutention, remorquage, douches, courrier...).

## La participation des plaisanciers

Dans chaque port existe un conseil portuaire représentant l'ensemble des usagers. Les plaisanciers forment, au sein de ce conseil, le comité local des usagers permanents du port (C.L.U.P.) qui se réunit au moins une fois par an. Chaque titulaire d'un contrat ou d'un titre de location dispose d'une voix pour désigner les représentants des plaisanciers au sein du conseil.

Outre les plaisanciers, le conseil portuaire est composé de représentants du concessionnaire, de la collectivité locale, du personnel et des autres usagers. Il est présidé par le maire dans les ports communaux, le président du conseil général dans les ports départementaux et un président élu dans les ports d'Etat.

Dans les ports départementaux et les ports d'Etat où les équipements de plaisance ne représentent qu'une partie du port, les plaisanciers sont présents au conseil portuaire proportionnellement à l'importance de cette activité au sein du port.

Le conseil portuaire émet des avis sur les affaires du port et dans certains cas, sa consultation est obligatoire (budget, tarifs, règlements particuliers, délimitation du domaine portuaire, etc.).

## La police dans les ports

Indépendamment de la police générale (de la sécurité, de la salubrité et de l'ordre public) exercée par le maire et le cas échéant le préfet, et qui couvre également le port, il existe une police spéciale de la conservation et de l'exploitation du port qui est exercée par l'autorité portuaire (maire, président du conseil général ou préfet) dont la responsabilité ne peut être déléguée à l'exploitant.

Les officiers de police judiciaire, le maire, les agents de port assermentés peuvent constater les infractions. La mise en œuvre de la police dans des ports est confiée à des agents de l'Etat (officiers de ports, officiers de ports adjoints, surveillants de ports). L'atteinte au bon fonctionnement du port est réprimée par des « contraventions de grande voirie » que seul le préfet peut déférer devant le tribunal administratif.

## La propreté dans les ports

Les installations de plaisance sont régies par un cahier des charges qui impose au concessionnaire des obligations en matière d'hygiène et de pollution, mais la décentralisation n'a pas dessaisi l'Etat de l'exercice des polices spéciales de l'eau, de la santé publique, des installations classées.

Le règlement sanitaire départemental type (article 95) fixe pour les ports un nombre de sanitaires (toilettes, douches, bacs à laver) proportionnel au nombre de places. Les directions départementales des affaires sanitaires et sociales sont chargées sous l'autorité des préfets de veiller au respect de ces dispositions.

Au-delà de ces obligations minimales, l'objectif de propreté dans les ports de plaisance fait l'objet de cahiers de recommandations, édités par le ministère de l'environnement avec le concours de la direction du transport maritime, des ports et du littoral, afin de faciliter les initiatives de l'exploitant.

## Gestion des déchets dans les ports

La directive 2000/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2000 sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison vise à réduire les rejets en mer des déchets produits par les navires.

Ses dispositions, reprises dans la réglementation française, imposent donc aux capitaines des navires de commerce et de pêche et aux plaisanciers de déposer leurs déchets dans des installations prévues à cet effet. En contrepartie de cette obligation, les ports doivent mettre à la disposition des usagers des installations de réception des déchets adaptées et adopter un plan de réception et de traitement des déchets qui permet notamment d'identifier les installations de réception existantes.

La documentation ci-jointe présente les mesures à suivre par les autorités portuaires et les gestionnaires de ports et les obligations qui s'imposent aux plaisanciers pour le dépôt, la collecte et le traitement des déchets dans les ports de plaisance.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## ARMEMENT ET RECHANGE

### Voiliers ou croiseurs mixtes

- 1 jeu de voiles pour faire route
- 1 jeu de manœuvres courantes
- 1 tourmentin
- 1 dispositif de réduction de voiture
- 1 harnais de sécurité (par personne embarquée)
- 1 jeu de filins assortis pour manœuvres courantes
- poulies et manilles pour manœuvres courantes
- cisaille ou outil approprié pour libérer le gréement dormant

## ARMEMENT ET RECHANGE

### Bateaux à moteurs et croiseurs mixtes

- 1 jeu d'outils de démontage
- quelques boulons appropriés au moteur
- quelques tuyaux ou raccords souples avec colliers de serrage
- courroie de rechange
- fusibles pour installation électrique (différents modèles)
- moteurs diesel :*
- 1 injecteur taré et 1 tuyau d'injection sur son porte-injecteur
- cartouche à filtre à gazole
- moteurs essence :*
- 1 jeu d'outils de démontage + 1 clef à bougie
- jeu de bougies d'allumage (attention aux nomenclatures)
- bobinage et condensateur

## DOCUMENTS

- journal de bord
- annuaire des marées (ou ouvrage équivalent) sauf en Méditerranée
- guide du navigateur du SHOM
- ouvrages 2A, 2B, 3C, ou Naviguer en sécurité et 1D du SHOM
- code international des signaux édition française pour les bateaux munis d'un appareil émetteur récepteur radiotéléphonique
- décrets et règlements relatifs à la sécurité des navires de plaisance de moins de 25 m
- instructions nautiques nécessaires au voyage entrepris ou à la région fréquentée dont Livre des Feux de la région fréquentée
- la ou les cartes à jour de la région fréquentée

## MATERIEL MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE

TOUT NAVIRE DE PLAISANCE doit être pourvu d'un matériel médical et pharmaceutique fixé dans les conditions suivantes :

Il existe trois types de boîtes de secours : n° 1, n° 2 et n° 3. La composition de ces boîtes de secours figure dans les tableaux ci-dessous.

Suivant la catégorie de navigation pratiquée, il doit être embarqué :

- sur les navires pratiquant la 5<sup>e</sup> catégorie, une boîte de secours n° 1 ;
- sur les navires pratiquant la 4<sup>e</sup> catégorie, une boîte de secours n° 2 ;
- sur les navires pratiquant la 3<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> catégorie, une boîte de secours n° 3 ;
- sur les navires pratiquant la 1<sup>re</sup> catégorie, au minimum une boîte de secours n° 3 qui sera complétée en fonction de la durée du voyage, des parages fréquentés et du nombre de personnes embarquées.

Le matériel et les médicaments sont contenus dans un emballage assurant une fermeture étanche.

### BOITE SECOURS N° 1

DESIGNATION	QUANTITE
Pansements tout préparés :	
Grand modèle .....	1 boîte
Petit modèle .....	1 boîte
Antiseptique local de type ammonium quaternaire.	1 tube
Crème antiactinique .....	1 tube
Bande Velpeau en 5 cm de large .....	1

### BOITE SECOURS N° 2

DESIGNATION	QUANTITE
Pansements tout préparés :	
Grand modèle .....	1 boîte
Petit modèle .....	1 boîte
Coton .....	1 paquet
Compresse en boîte .....	1 paquet
Alcool à 90° .....	125 cm <sup>3</sup>
Antiseptique local de type ammonium quaternaire.	1 tube
Sulfamide ou antibiotique de contact .....	1 flacon
Aspirine .....	1 flacon
Comprimés antinaupathiques .....	20 comprimés
Collyre antiactinique .....	20 comprimés
Crème antiactinique .....	1 tube
Doigtier .....	1
Bande Velpeau en 5 cm de large .....	1
Bande Velpeau en 25 cm de large .....	1

### BOITE SECOURS N° 3

DESIGNATION	QUANTITE
Pansements tout préparés :	
Grand modèle .....	1 boîte
Petit modèle .....	1 boîte
Coton .....	1 paquet
Compresse en boîte .....	1 paquet
Alcool à 90° .....	125 cm <sup>3</sup>
Antiseptique local de type ammonium quaternaire.	1 tube
Sulfamide ou antibiotique de contact .....	1 flacon
Antihémorragique de contact .....	1 flacon
Pansements gras pour brûlure .....	1 boîte
Aspirine .....	20 comprimés
Comprimés antinaupathiques .....	20 comprimés
Comprimés antidiarrhétiqes .....	20 comprimés
Antibiotique à large spectre, par voie buccale .....	32 comprimés dragéifiés
Antipasmodique .....	Comprimés ou ampoules injectables avec nécessaire à injection
Collyre antiactinique .....	1 flacon
Crème antiactinique .....	1 tube
Doigtier .....	1
Bandage costal .....	1
Bande Velpeau en 5 cm de large .....	2
Atelle gonflable (facultative) .....	1

**CONSEILS PRATIQUES - Avant de prendre la mer... avez-vous consulté la météo ?  
votre sécurité, celle de votre famille, de vos amis en dépend.**



## EN BATEAU

Les plaisanciers peuvent pratiquer l'activité de pêche maritime à titre exclusivement récréatif, c'est à dire que sont interdits la vente du poisson pêché ainsi que l'achat des produits issus de la pêche qui doivent être réservés à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille. Toute infraction à ces interdictions est susceptible d'entraîner des condamnations pénales pouvant aller jusqu'à 22 860 €.

### Engins autorisés :

Les seuls engins autorisés sont les suivants :

- des lignes grées pour l'ensemble d'un maximum de 12 hameçons ;
- deux palangres munies chacune de 30 hameçons au maximum ;
- 2 casiers à crustacés ;
- 1 foëne ;
- une épuisette ou "salabre".

### Toutefois est autorisé l'usage :

- en Méditerranée, d'une grapette à dents ;
- en mer du nord, Manche et Atlantique d'un filet trémail d'une longueur maximale de cinquante mètres, d'une hauteur maximale de deux mètres en pêche, sauf dans la partie des eaux salées des estuaires et des embouchures des fleuves et rivières affluant à la mer ;
- dans les régions de Bretagne, Pays de Loire et d'Aquitaine d'un carrelot par navire et de trois balances par personne embarquée.

### Tailles minimales des captures

Les captures doivent respecter les tailles minimales autorisées aussi bien dans le cas des poissons que des crustacés ou des coquillages. Il peut arriver que les tailles retenues soient différentes d'une région à l'autre; c'est pourquoi il convient de se renseigner auprès des services des affaires maritimes qui donneront toutes les informations réglementaires utiles en la matière.

Quelques tailles pour la Méditerranée :

Rouget : 11 cm
Mulet : 20 cm
Pageot : 12 cm

## PÊCHE SOUS-MARINE

La souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile pour la pratique de la pêche sous-marine de loisir est obligatoire.

Il faut avoir au moins 16 ans pour pratiquer la pêche sous-marine. Une déclaration d'activité auprès des affaires maritimes est nécessaire dans le cas où le pratiquant n'est pas affilié à une fédération sportive agréée pour la pratique de cette activité.

Il est interdit aux pêcheurs sous-marins :

- d'exercer la pêche sous-marine entre le coucher et le lever du soleil ;
- de s'approcher à moins de 150 mètres des navires ou embarcations en pêche ainsi que des engins de pêche signalés par un balisage apparent ;
- de capturer les animaux marins pris dans les engins ou filets placés par d'autres pêcheurs ;
- de faire usage d'un foyer lumineux ;
- d'utiliser, pour la capture des crustacés une foëne ou un appareil spécial pour la pêche sous-marine ;
- de tenir hors de l'eau un appareil spécial pour la pêche sous-marine ;
- il est interdit de chasser en plongée avec bouteilles.

Tout pratiquant doit signaler sa présence au moyen d'une bouée permettant de repérer sa position.

Textes de référence :

- Décret du 11 juillet 1990 modifié par le décret du 21 décembre 1999.
- Arrêté du 21 décembre 1999.

Afin de pratiquer au mieux la pêche en mer, la pêche sous-marine ou la pêche à pied, il est impératif de se renseigner auprès du service des affaires maritimes sur la réglementation applicable : zones d'interdictions, de restrictions ou zones d'activités, tailles de capture des espèces etc...



## La sécurité maritime

Source informations : [www.equipement.gouv.fr](http://www.equipement.gouv.fr)

La sécurité maritime (sécurité des personnes et prévention de la pollution) comporte plusieurs aspects indissociables :

- la **sécurité du navire** (comprenant le navire, son équipage et le cas échéant ses passagers) ;
- la **sécurité de la navigation** ;
- la **facilitation du trafic maritime**.

Les textes qui fondent l'action du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la mer sont pour l'essentiel :

- **au plan national**
  - La loi du 5 juillet 1983 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution, et ses textes d'application ;
  - Le décret du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution.
- **au plan international**
  - Les conventions internationales de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
  - Le Mémoire de Paris de 1982 sur le contrôle des navires étrangers par l'État du port ;
  - Les directives et règlements communautaires ;
  - Les règles internationales de balisage de l'Association internationale de la signalisation maritime (A.I.S.M.).

### La sous-direction de la Sécurité maritime (SM)

- élabore les réglementations relatives à la sécurité des navires de commerce et de pêche à la prévention de la pollution des mers par les navires, et veille à leur application ;
- détermine les orientations générales et la réglementation en matière de signalisation maritime, de dispositifs d'aide à la navigation et de communication maritime de sécurité. Elle établit les plans et programmes d'équipement et d'entretien des installations correspondantes et en suit l'exécution. Elle définit les conditions d'exploitation de ces installations. Elle assure la liaison avec les préfets maritimes ;
- participe aux activités des comités techniques de l'O.M.I. et des autres instances de coopération internationale dans ces domaines.

### Sécurité de la navigation

Sont regroupées sous la dénomination de «sécurité de la navigation maritime» les missions consistant à assurer, du point de vue des occupants de la passerelle d'un navire, la sécurité (action préventive) et à participer aux opérations de sauvetage et de lutte contre la pollution maritime (action curative). Ces missions sont assurées par deux services : la signalisation maritime et les Centres Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (C.R.O.S.S.).

La situation des côtes de France le long de la route maritime la plus fréquentée du monde et l'extrême gravité des conséquences que peut avoir un accident maritime donnent une importance particulière à ces missions. Cette importance justifie que la Communauté Européenne

ait renforcé son action dans ce domaine et qu'elle envisage d'inciter les Etats membres à développer et à coordonner leurs actions visant à l'amélioration de la sécurité de la navigation.

### TRAFIC 2000

A ce titre, la communauté européenne participe au financement du projet de suivi de la navigation maritime (TRAFIC 2000) et en particulier des marchandises dangereuses.

Ce projet est élaboré et mis en place par le bureau des CROSS du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

### Les centres Régionaux Opérationnels de surveillance et de sauvetage (C.R.O.S.S.)

Les CROSS sont chargés de la conduite opérationnelle des missions dévolues à l'Etat dans le domaine de la sauvegarde de la vie humaine en mer, la sécurité de la navigation et la surveillance des pêches.

Ces missions s'exercent dans la zone maritime côtière ainsi qu'en haute mer.

Elles concernent :

- la coordination de la recherche et du sauvetage ;
- la prévention des risques liés à la navigation maritime :
  - surveillance du trafic maritime dans les espaces sensibles pour la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement,
  - surveillance des pollutions ;
- la gestion des radiocommunications maritimes de sécurité :
  - veille des alertes,
  - diffusion des informations relatives à la météorologie et à la sécurité de la navigation ;
- la coordination des missions de police des pêches et le contrôle de l'effort de pêche.

L'organisation opérationnelle de ces missions s'appuie sur la coopération de l'ensemble des moyens nautiques, aériens et terrestres des administrations à vocation maritime (Douanes, Gendarmerie, Affaires Maritimes, Marine Nationale) coordonnés sous l'autorité des Préfets Maritimes ainsi que sur la collaboration des organismes décentralisés de la Protection Civile et de la SNSM.

- Les CROSS Corsen, Jobourg et Gris-Nez, répartis le long du littoral de la Manche, sont particulièrement investis de la surveillance du trafic maritime qui s'écoule de Ouessant au Pas-de-Calais.
- Le CROSS Atlantique est situé à Etel.
- Le CROSS Méditerranée comprend le centre principal à La Garde et un sous-CROSS à Ajaccio.
- Le CROSS Antilles-Guyane en Martinique et le COSRU à la Réunion sont investis des missions de veille et de coordination du sauvetage.

### La spécialisation des CROSS

La spécialisation des CROSS s'inscrit dans le prolongement du dossier lancé dès 1998 visant à accroître leur professionnalisation. L'objectif est toujours le même, à savoir améliorer le dispositif de surveillance et de sauvetage.

Les missions permanentes et communes à tous les CROSS sont :

- la recherche et le sauvetage des personnes en détresse en mer
- la surveillance de la navigation maritime et la police de circulation maritime
- la surveillance des pollutions
- la surveillance et la police des pêches maritimes
- la diffusion des renseignements de sécurité maritime.

A ces responsabilités essentielles viennent aujourd'hui se greffer des spécificités pour chaque CROSS.

**Le CROSS Gris-Nez** centralise le traitement des affaires de sauvetage survenant à l'extérieur de la zone de responsabilité pour lesquelles une coopération de la France est sollicitée. Le CROSS Gris Nez est le correspondant français auprès des centres de recherche et de sauvetage étrangers. Ce rôle était auparavant dévolu au CROSS Etel.

**Le CROSS Etel** est spécialisé dans la surveillance des pêches et exploite un système de surveillance par satellites des navires de pêche, en collaboration avec les centres de l'Union Européenne ayant la même vocation. A ce titre, il centralise la gestion du suivi satellitaire et coordonne les actions de contrôle.

**Le CROSS Jobourg** est chargé de la mise en place d'un système global de regroupement et de gestion des informations relatives au trafic maritime dans le Golfe de Gascogne, en Manche et dans le Pas-de-Calais. Ce centre d'information préfigure le système communautaire d'informations et de suivi du trafic maritime en cours d'adoption à Bruxelles.

**Le CROSS Corsen** gère l'entraînement opérationnel et la formation pratique des personnels des CROSS. C'est le lieu de la mise à niveau régulière et de l'entraînement des personnels en synergie avec le nouveau centre de formation technique de Nantes.

**Le CROSS La Garde** remplit, en Méditerranée, les mêmes missions que le CROSS Gris Nez. Il est le correspondant français auprès des centres de recherche et de sauvetage étrangers méditerranéens.

### Signalisation maritime

#### LES PHARES ET BALISES

La signalisation maritime est un élément primordial de la sécurité maritime, permettant à tous les navigateurs, de se positionner et d'éviter les dangers. C'est une mission de l'Etat, non touchée par les lois de décentralisation.

Comme le stipule la règle n° 14 du chapitre V de la convention SOLAS, relative aux aides à la navigation, les Gouvernements contractants, et donc la France, conviennent d'assurer l'installation et l'entretien d'aides à la navigation dans la mesure où, à leur avis, ces mesures se justifient par l'intensité de la navigation et

par le degré de risque ; ils conviennent également d'assurer que les renseignements relatifs à ces aides seront mis à la disposition de tous les intéressés.

Le dispositif de signalisation des côtes de France et d'Outre Mer, comprend, en chiffres arrondis 8 000 établissements de signalisation maritime, dont 3 300 phares et feux ; 2 300 bouées, parmi lesquelles 1 100 sont lumineuses ; 3 systèmes de radionavigation.

Depuis de nombreuses années un important programme a été entrepris visant à automatiser les établissements gardés, à procéder au télécontrôle des feux et à recourir à des sources d'énergie renouvelable pour les bouées lumineuses et les feux isolés (solarisation). Ces évolutions techniques rendent possibles d'importants gains de productivité, dont la mobilisation effective est cependant ralentie par les difficultés liées au redéploiement des personnels à statut très spécifique qui se trouvent ainsi libérés.

Dans le même temps, jusqu'en 1997, les dotations des lignes budgétaires sur lesquelles sont imputées les dépenses liées à la signalisation maritime ont été en très forte réduction. Cela fait du secteur de la signalisation maritime un secteur financièrement sinistré. La continuité du service a pu jusqu'à ce jour être assurée, mais l'état d'entretien des équipements est précaire, la sécurité des personnels ne peut pas toujours être assurée de manière satisfaisante et l'ensemble du dispositif de signalisation des côtes de France est à la merci d'un incident qui interromprait le fonctionnement d'une aide importante à la navigation ou rendrait indisponible l'une des unités navales, empêchant ainsi le maintien en service des éléments du balisage flottant (bouées).

La situation de la flottille de baliseurs et d'engins navals est particulièrement alarmante. Sur la façade maritime Mer du Nord-Manche-Atlantique, les 5 baliseurs, dont 4 sont encore en service, ont un âge compris entre 48 et 68 ans, ce qui en fait les plus vieux navires sous pavillon français alors qu'ils interviennent dans des zones difficiles au plan nautique. Le Georges de Joly, à Brest, est arrêté définitivement depuis le 24 novembre 1998, et le pont de l'Emile Allard, à Dunkerque, n'est plus étanche, rendant les cabines de l'équipage inutilisables. Un programme de renouvellement de la flottille a été défini (190 MF), dont le financement a commencé (15 MF en 1998, 64 MF en 1999, 70 MF en 2000, 24,5 MF en 2001). Il entraînera une sensible réduction des effectifs embarqués, mais pourra ainsi constituer une opération économiquement avantageuse à long terme.

Cette opération de modernisation de la flottille, est un des éléments du plan de modernisation du secteur Phares et Balises, qui concerne aussi les bouées nouvelle génération, la remise à niveau des établissements de signalisation maritime (espars, tourelles, bouées, phares), et les aides radioélectriques.

L'ensemble des difficultés du secteur de la signalisation maritime a en effet justifié qu'un ensemble d'études importantes (rapport VALLS, plan SIGMAR, rapport IFN) soient menées au cours des dernières années, débouchant sur ce plan de modernisation, qui a fait l'objet d'une concertation avec les personnels concernés.

## L'organisation actuelle

Au sein de la sous-direction de la Sécurité Maritime de la Direction des Affaires Maritimes et des Gens de Mer, le bureau des Phares et Balises (DAMGM/SM4) est chargé :

- de déterminer les orientations générales et la

réglementation en matière d'aides à la navigation maritime et de système de signalisation maritime ;

- de définir la politique et d'établir les programmes d'équipement et d'entretien des installations correspondantes et en suivre l'exécution ;
- de tenir et de mettre à jour l'état de signalisation maritime, pour en informer les navigateurs ;
- de définir les conditions d'exploitation de ces installations ;
- de participer dans ces domaines aux travaux des organismes internationaux.

Composé d'une quinzaine de personnes, il centralise l'information nautique, assure le secrétariat de la Commission des phares, programme les crédits de fonctionnement et d'investissement, assume des tâches de contrôle vis à vis des services déconcentrés. Il joue un rôle de conseil et de médiateur entre les autres services d'administrations centrales et les services déconcentrés. La définition des politiques s'appuie sur les contacts internationaux, principalement au sein de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM, organisation technique internationale rassemblant des services de signalisation maritime et des fabricants de matériels de tous pays) ou de la Communauté Européenne. Il participe, en liaison avec les autres composantes de la sécurité maritime, à la co-tutelle du Centre d'études techniques, maritimes et fluviales (CETMEF).

Le CETMEF est un service d'études et de recherche, prestataire de service de l'administration centrale et des services déconcentrés. Ses moyens (plus de 200 personnes) sont répartis sur 5 sites (Compiègne, Bonneuil, Brest, Nantes et Aix-en-Provence). Il joue un rôle important pour le développement de nouveaux produits (bouées nouvelle génération, ...) et pour de la veille technologique. Il concourt par ses avis à l'élaboration des politiques et au suivi des dispositifs existants d'aide à la navigation notamment par sa Division « Signalisation Maritime ».

Le dispositif de signalisation navire est mis en œuvre par le réseau des services maritimes spécialisés et directions départementales de l'équipement (23 services en métropole, 9 services en Outre-Mer), comprenant environ 1 100 agents : Ingénieurs des Travaux Publics de l'Équipement et autres personnels administratifs et techniques de l'Équipement, Contrôleurs des T.P.E. (spécialité Phares et Balises), Ouvriers des Parcs des Ateliers, marins de commerce armant les unités de la flottille des phares et balises.

Les centres de balisages du littoral, au nombre de 37, sont d'importance très inégale :

- six grands centres de balisages, qui disposent de moyens importants, souvent anciens, mais ayant fait l'objet d'un entretien constant en ce qui concerne le matériel ;
- une dizaine de subdivisions spécialisées également bien armées ;
- une vingtaine de Subdivisions mixtes (Phares et Balises, territoriales) qui disposent de faibles moyens, et dont l'activité balisage est réduite.

Un centre de balisage important ou moyen est une unité quasi autosuffisante, qui, avec des effectifs et un matériel adapté, travaille beaucoup en régie (ateliers pour mécanique, soudure, peinture, menuiserie, flottille de vedettes et baliseurs, magasins de pièces de rechange, parcs pour bouées et chaînes, atelier d'électronique).

## Les évolutions

### Réforme de l'Etat

La signalisation maritime est une mission de l'Etat, non touchée par les lois de décentralisation. La signalisation maritime des ports départementaux et communaux est demeurée de la compétence de l'Etat, alors que les compétences en matière de police et d'exploitation des ports, dont elle est, en fait, une composante, ont, elles, été expressément transférées.

Des déconcentrations de décision administrative (visibilité des amers, des feux et des phares et champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime, décision d'autorisation de création ou de modification d'un Etablissement de Signalisation Maritime) ont été effectuées.

### Services extérieurs

Sur le plan de l'organisation des services, des avancées sont en cours dans le domaine de la gestion et de la transmission de données informatisées entre administrations centrales et services extérieurs, au sein des services extérieurs, et ultérieurement vers le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), dans le cadre de la mission d'information des navigateurs.

### International

Les normes des Phares et Balises sont définies par l'organisation gouvernementale internationale, l'Association internationale pour la Signalisation Maritime, dont le siège est à Saint Germain en Laye (Yvelines). La nécessaire présence de la FRANCE dans cette institution est assurée par le bureau des Phares et Balises de la DAMGM.

Les travaux du CETMEF sur les bouées nouvelle génération ont démontré la très haute technicité de notre administration (modélisation mathématique, emploi de matériaux nouveaux, inventivité, ...), qu'il y a lieu de valoriser sur la scène internationale.

En collaboration avec la Direction de la recherche, des affaires scientifiques et techniques (DRAST) du ministère, la DAMGM participe activement à la préparation de la mise en place du système de positionnement par satellite GALILEO. Avec les autres administrations de signalisation maritime européennes, elle fait la preuve de la capacité à gérer des dispositifs techniques du même ordre (stations LORAN C au sein du NELS, station de corrections différentielles DGPS aux normes AISM).

## Les aides radioélectriques DGPS, Galiléo, Racon

Jusqu'en 2000, le dispositif de signalisation des côtes françaises comprenait plusieurs systèmes nationaux ou internationaux d'aides radioélectriques à la navigation (ARN), qui se sont développés depuis les années 1950 (radiophares, RANA, TORAN, LORAN C, DGPS), à couverture non généralisée. Ces systèmes répondent à des besoins parfois distincts de la sécurité de la navigation maritime (activités économiques de pêche, dragage, hydrographie, besoins militaires).

Le constat a été dressé d'un entretien coûteux pour certains de ces systèmes, partiels, dont les techniques n'ont pas évolué, et dont les caractéristiques ne sont plus en cohérence avec les réglementations internationales. Comme dans la plupart des pays maritimes, ses systèmes ont été abandonnés avant l'an 2001 au profit du DGPS et du LORAN C. Le projet de plan européen, qui a été élaboré avec la participation de

# INFORMATIONS PRATIQUES

la France, prévoit leur intégration, et le développement de GALILEO.

## Les enjeux

Pour respecter les recommandations de l'OMI, les pays signataires de la convention SOLAS, comme la France, doivent mettre à la disposition des usagers des aides adaptées au danger, en un nombre au moins égal à deux. Jusque-là, il était considéré qu'une aide visuelle et une aide radioélectrique suffisaient. Or, l'échec de la notion de moyen unique de radionavigation construit autour du GPS (faiblesse du signal satellitaire facilitant le brouillage, absence d'intégrité du signal, ...) conduit, après analyse technique et à la demande des usagers, à promouvoir le concept d'intégration de différents systèmes de radionavigation, combinant leurs avantages, et garantissant à l'utilisateur un service de qualité.

La France soutient cette proposition : pour pouvoir entre autres mettre en place un contrôle des mouvements des navires de l'Espagne à la Mer du Nord, il est primordial de disposer

d'une donnée fiable à 100% pour le positionnement.

Les émissions de l'OMEGA naturel ont été suspendues par les Américains en 1997. La France a arrêté entre 1999 et 2000 les émissions pour le RANA pour le TORAN, ce qui concerne 2000 utilisateurs environ, principalement des pêcheurs (comme la Grande Bretagne l'a fait à la même période pour le DECCA).

**DGPS** : Le système global de positionnement américain (GPS) émet des signaux depuis une constellation d'au moins 24 satellites. Ces signaux sont étalonnés et des corrections différentielles (DGPS) sont émises par 7 stations implantées à l'initiative des Phares et Balises sur les côtes métropolitaines, dont la couverture s'étend jusqu'à 200 milles. Les émetteurs ont été doublés, et un contrôle automatique des corrections émises en métropole est réalisé par la station de contrôle de Belle Ile.

**GALILEO** : La direction des affaires maritimes (DAM) représente le secteur maritime au sein des différents groupes de travail, français et

européens, concernant ce futur système européen de positionnement par satellites.

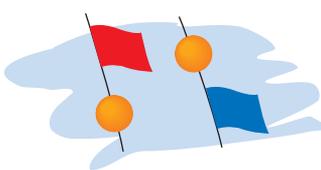
**LORAN C** : La chaîne Europe du Nord (NELS) fonctionne sur la base d'un accord international dont la France fait partie. La Marine Nationale a financé et implanté deux émetteurs, développé le centre de contrôle de Brest, en service depuis la mi 1999, et le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (MTETM) participe à l'exploitation de ces deux stations. Alors que l'accord international ne sera pas reconduit après le 31 décembre 2005, la France, qui a décidé de maintenir le service Loran C jusqu'en 2015. Elle a passé un protocole avec le Royaume Uni pour la station de Rugby, va en passer un avec le Danemark pour la station d'Ejde, et examine les possibilités pour répondre aux objectifs figurant dans le rapport sur le projet de plan de radionavigation européen, en assurant une couverture au moins minimale du Loran C en Europe.

**Balises répondeuses radar (RACON)** : l'ensemble des équipements ont été remplacés par de nouveaux matériels.

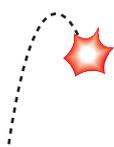
## SIGNAUX DE DETRESSE



**NC**  
du Code International



**Signal de grande distance**  
(couleur indifférente)



**Fusée à parachute**  
ou feu à main  
produisant une  
lumière rouge



**Fusées ou bombes**  
à étoiles rouges  
lancées une à une  
à courts intervalles



**Fumigène orange**



**Mouvements lents et répétés de haut en bas des bras étendus de chaque côté du corps**



**Coups de canon**  
ou autres signaux  
explosifs, toutes  
les minutes environ



**Son continu produit par un appareil quelconque pour signaux de brume**



**Flammes produites en brûlant un baril de goudron ou d'huile**

## RESPONSABILITE PENALE DU PLAISANCIER

Il est important que vous sachiez que les autorités maritimes considèrent les plaisanciers comme des marins.

La solidarité entre professionnels et plaisanciers joue lorsqu'il y a des accidents de mer. L'imprudence de l'un entraîne pour l'autre l'obligation de porter secours, parfois au péril de sa propre vie.

Comme tous les marins, les plaisanciers sont, en cas d'accident grave, justiciables.

# LISTE DES PORTS

LES "PLANS PRATIQUES DES PORTS" sont disponibles dans les Capitaineries des Ports qui figurent sur la liste ci-dessous.

Carte V.H.F.....	4-5	Port de CANNES MARINA.....	99
Port CAMARGUE.....	6	Port de LA SIAGNE - INLAND.....	101
Port GARDIAN STES-MARIE.....	7	Port du BEAL - CANNES LA BOCCA.....	102
Port FOS-SUR-MER.....	7	Port de CANNES.....	105
Port d'ISTRES.....	7	Port PIERRE CANTO.....	108
Port de MARTIGUES.....	8	Port de GOLFE-JUAN-VALLAURIS.....	111
Port de BOUC.....	9	Port GALLICE (Juan-les-Pins).....	113
Port de CARRO.....	10	ANTIBES PORT VAUBAN.....	117
Port de SAUSSET LES PINS.....	10	Port de MARINA BAIE DES ANGES.....	120
Port de CARRY LE ROUET.....	10	Port de SAINT-LAURENT DU VAR.....	121
Port de CORBIERES.....	11	Port de NICE.....	122
Port de LA LAVE.....	11	Port de VILLEFRANCHE-SUR-MER.....	123
Port de L'ESTAQUE.....	11	Port de SAINT-JEAN CAP FERRAT.....	124
Port de MARSEILLE.....	12	Port de BEAULIEU-SUR-MER.....	125
Port du FRIOUL.....	15	Port de CAP D'AIL.....	126
Port de LA POINTE ROUGE.....	16	Port de FONTVIEILLE.....	127
Port de CASSIS.....	16	Port de MONACO.....	129
Port de LA CIOTAT.....	17	Port de MENTON GARAVAN.....	133
Port de SAINT-CYR LES LECQUES.....	17	Port du VIEUX MENTON.....	134
Port de LA MADRAGUE.....	18		
Port de BANDOL.....	19	<b>ITALIE</b>	
Port de SANARY.....	20	SANREMO PORTO VECCHIO.....	135
Port de LA COUDOULIERE.....	21	SANREMO PORTOSOLE.....	137
Iles et Port des EMBIEZ.....	22	MARINA DEGLI AREGAI.....	139
Port du BRUSC.....	22	MARINA SAN LORENZO.....	140
Port de SAINT-ELME.....	23	IMPERIA PORTO MAURIZIO.....	141
Port de SAINT-MANDRIER.....	23		
Port de LA SEYNE-SUR-MER.....	24	<b>LA CORSE</b>	
Rade de TOULON.....	25	Port de SAINT-FLORENT.....	143
Port de TOULON.....	26	Port de MACINAGGIO.....	144
Port des OURSINIÈRES.....	27	Port de L'ÎLE ROUSSE.....	144
Port de CARQUEIRANNE LES SABLETTES.....	28	Port de SANT'AMBROGGIO.....	145
Port LE NIEL.....	28	Port de CALVI.....	146
Port LA TOUR FONDUE.....	29	Port de CARGESE.....	147
Presqu'île de GIENS.....	29	Cap ROSSU.....	147
Ile et Port de PORQUEROLLES.....	30	Port d'AJACCIO - TINO ROSSI.....	148
Port d'HYERES.....	33	Port d'AJACCIO - CHARLES ORNANO.....	149
Iles d'HYERES.....	37	Port de PROPRIANO.....	150
Port de LA LONDE.....	38	Port de PIANOTTOLI-CALDARELLO.....	150
Port de BORMES LES MIMOSAS.....	41	Port de BONIFACIO.....	151
Port du LAVANDOU.....	45	Port de PORTO VECCHIO.....	152
Port de CAVALAIRE.....	47	Port de SOLENZARA.....	153
Golfe de SAINT-TROPEZ.....	48	Port de TAVERNA.....	154
Port de SAINT-TROPEZ.....	49	Port TOGA.....	155
Port des MARINES DE COGOLIN.....	51	Port de BASTIA.....	157
Port COGOLIN.....	53		
Port GRIMAUD.....	55	INFORMATIONS PRATIQUES.....	62, 65-66, 88, 98, 141, 152, 158 à 168
Port de SAINTE-MAXIME.....	56		
Port de SAN PEIRE - LES ISSAMBRES.....	57	DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MER.....	67 à 87
Port FERREOL.....	57	• Livre des feux	
Port TONIC.....	58	• RIPAM	
Port de SAINT-AYGULF.....	58	• Carnet de bord	
Port de FREJUS.....	59		
Port de SAINT-RAPHAEL - Vieux port.....	60		
Port de SAINT-RAPHAEL - SANTA LUCIA.....	61		
Rade d'AGAY.....	63		
Port de LA FIGUEIRETTE.....	64		
Port LA GALERE.....	89		
Port de THEOULE-SUR-MER.....	90		
Golfe de LA NAPOULE.....	90		
Port de LA RAGUE.....	93		
Port de MANDELIEU LA NAPOULE.....	95		

"PLANS PRATIQUES DES PORTS" Les renseignements et les plans qui y figurent sont soumis chaque année à un contrôle des capitaineries des ports publics ou privés, des Chambres de Commerce et des Services maritimes. Malgré tous les soins apportés à la rédaction des renseignements et à la réalisation des plans contenus dans cette édition, ils ne peuvent en **AUCUN CAS** tenir lieu de **DOCUMENTS** et être considérés comme tels. Seules font loi les **INSTRUCTIONS NAUTIQUES** du Service Hydrographique de la Marine. Nous remercions chaleureusement tous ces organismes et toutes les personnes qui ont eu l'amabilité de collaborer à notre édition pour l'information et la sécurité des bateaux de plaisance.

## AU SERVICE DE LA PLAISANCE

Noms, adresses, téléphones des chantiers navals,  
Shipchandlers, constructeurs, importateurs, électriciens,  
mécaniciens, loueurs, etc. (classés par région)

# MARINE

## TRANSMISSIONS

LE SPÉCIALISTE INVERSEURS TOUTES MARQUES



CONTACTEZ  
NOUS  
POUR LE KIT  
REMPLACEMENT  
INVERSEURS  
VOLVO



BOWMAN



CENTA



REPARATION - VENTE - S.A.V.  
PIECES DETACHEES SUR STOCK  
ENTRETIEN ET REMISE EN ETAT  
ECHANGÉ STANDARD OU NEUF

44806 NANTES/SAINT HERBLAIN  
TEL.: 02 28 03 12 82  
FAX : 02 28 03 12 83

98000 MONACO  
TEL.: +377 93 30 14 96  
FAX : +377 97 77 11 43

06210 CANNES/MANDELIEU  
TEL.: 04 93 47 72 73  
FAX : 04 93 47 09 08